

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT P.1



FAITS MARQUANTS 2020



UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE ET COLLECTIVE, AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAI

Structures et instances.

Au service des communes : les missions historiques.

Une offre de services large et innovante.

Le budget du Syndicat.

La communication institutionnelle du Syndicat.



NOS MISSIONS HISTORIQUES : LES CONCESSIONS GAZ ET ÉLECTRICITÉ

Les modalités du contrôle.

Le territoire, les clients et la consommation.

Le contrôle physique des ouvrages.

Le contrôle technique et financier de la concession gaz.

Le contrôle technique et financier de la concession électricité.

Le contrôle et la sécurisation de la perception de la TCCFE.

Le contrôle comptable et financier.

Les enquêtes de satisfaction auprès du client-usager

LES CHIFFRES CLÉS P.2



NOS ACTIONS CONCRÈTES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les marchés 2019-2022.

Enfouissement des lignes électriques aériennes.

Accompagner les collectivités dans la transition énergétique.

Veille technologique.

Valoriser les CEE : le dispositif commun Sigeif-Sipperec.

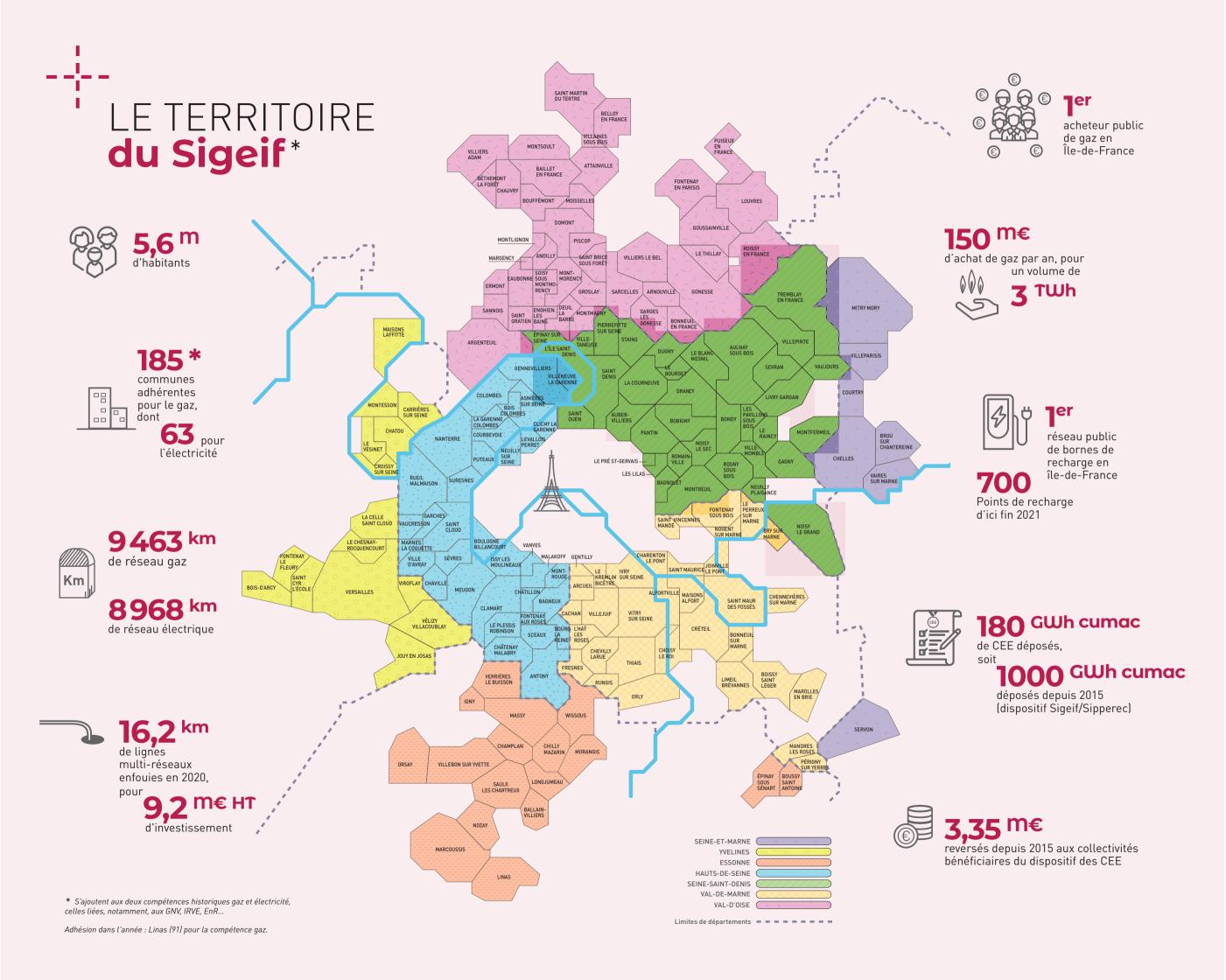


LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DURABLES SUR NOTRE TERRITOIRE

Le GNV/bio-GNV, une des mobilités propres en Île-de-France.

Le Sigeif, ler réseau public de bornes électriques.





— **LE MESSAGE** DU PRÉSIDENT —



«Donnons un coup d'accélérateur à la transition énergétique»

JEAN-JACQUES GUILLET

Président du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France

Maire de Chaville

Membre honoraire du Parlement

Le monde n'est pas sorti de la crise sanitaire qui s'abat sur lui depuis près de deux ans. Mais après l'effondrement économique de l'année 2020, l'effet rebond est bien là.

Il se traduit en particulier dans le monde de l'énergie, l'importance des besoins chinois entraînant une hausse sensible des prix du pétrole et du gaz. S'il ne s'agit, dans l'immédiat, que d'un rattrapage, on peut craindre que cette hausse se poursuive dans les prochains mois. Elle est en effet due également au ralentissement des investissements dans l'exploration et la production au cours des dernières années. Les « majors », par exemple Total, BP, Shell, ont désormais fait clairement le choix des énergies renouvelables, y compris, parfois, dans leur dénomination.

Cette stratégie implique des efforts à long terme, qu'il convient de saluer. Mais, comme « l'energiewende » allemande, elle a des effets pervers à court terme, car, dans l'immédiat, il est illusoire de se passer des énergies fossiles.

De son côté, le Giec, dans son dernier rapport, nous alerte sur le retard pris dans la lutte contre le dérèglement climatique. Le réchauffement a, cette année encore, eu des effets spectaculaires dans de nombreuses parties du monde.

Tout nous engage à donner un coup d'accélérateur à la transition énergétique.

En Île-de-France, le Sigeif est un acteur majeur de cette transition.

Au cours des derniers mois, de nouvelles stations d'avitaillement bio-GNV ont été ouvertes, complétant un réseau qui répond à une demande de plus en plus importante.

N'oublions pas que d'ici 2030, 80 % de la flotte de bus d'Île-de-France Mobilités rouleront au bio-GNV.

Simultanément, la réalisation de l'unité de méthanisation à Gennevilliers se poursuit. Ce sera la plus importante d'Île-de-France, mais elle ne sera pas suffisante et, d'ores et déjà, le Sigeif se met à la tâche pour prévoir d'autres installations.

La mobilité électrique, de son côté, progresse nettement. Le réseau public construit par le Sigeif, avec 700 points de livraison à la fin 2021, y contribue avec succès.

Il est aujourd'hui, hors Paris, le plus important d'Île-de-France, avec des bornes d'usage facile qui évolueront dans les prochains mois, pour être complété par une gamme de bornes de recharge rapide.

Au-delà des usages, le Sigeif investit également dans la production d'électricité. En quelques mois, la ferme photovoltaïque de Marcoussis a été réalisée avec Engie Green. Elle va être mise en service et inaugurée en octobre 2021.

Ces résultats sont le fruit d'une volonté partagée entre le Sigeif et ses communes adhérentes.

Ils sont aussi la conséquence d'un partenariat positif avec les concessionnaires Enedis et GRDF, avec lesquels de nouveaux contrats de concessions nous lient ou vont nous lier, faisant une large part à l'innovation, tout en garantissant pour les années qui viennent la sécurité et le renouvellement des réseaux, sans lesquels la transition énergétique serait un vain mot.

— **LES CHIFFRES CLÉS** DE LA CONCESSION GAZ —



185 collectivités

5 628 335 habitants

1182657 clients



309,6 M€ de recettes pour

24 696,1 GWH de gaz acheminés

2093 M€ valeur brute des ouvrages

1097,9 M€ valeur nette réévaluée des ouvrages concédés

9463,2 km longueur du réseau

102482 conduites montantes, dont

53 738 (52,4%) en concession

36,8 M€ adaptation et sécurisation

15,4 M€ développement du réseau de gaz

494
dommages aux
ouvrages de gaz lors
des travaux de voirie,

dont 256 avec fuites



Recherche systématique de fuites

9 167,3 km de canalisations surveillées

30,1 ans âge moyen des canalisations

2 648 postes de détente de distribution publique

36 109 clients coupés à la suite d'un incident

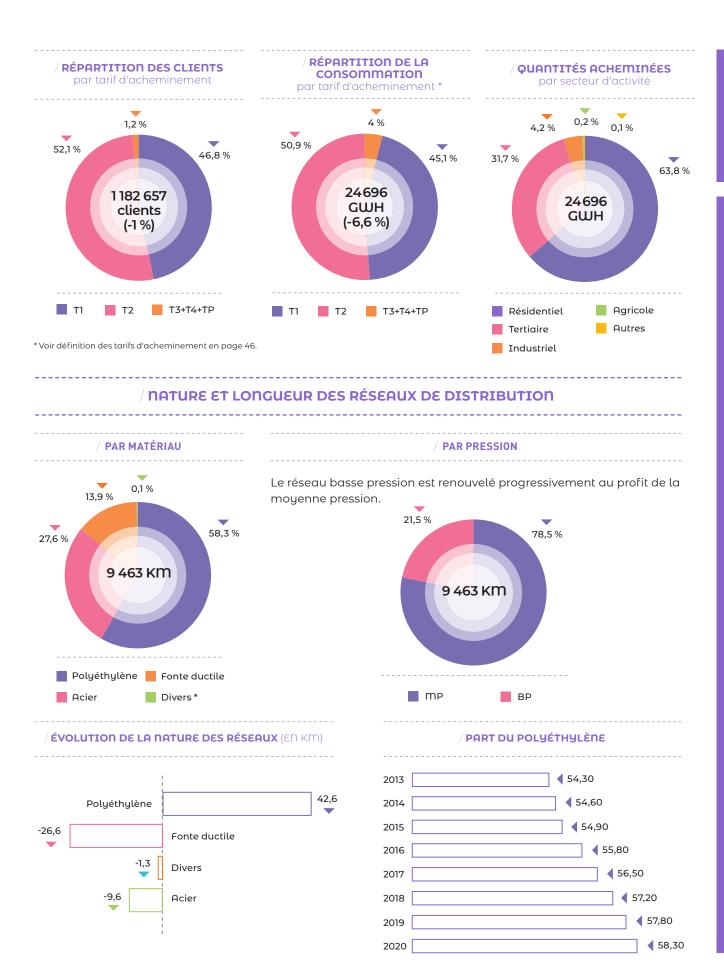


16 249

appels de tiers pour fuite ou odeur de gaz reçus au centre d'appel dépannage

TAUX DE DOMMAGES AUX OUVRAGES (POUR 100 DICT) *

0.54 0.39 0.17 0.32 0.40 0.44 0.48 En 2020, GRDF a enregistré 494 dommages aux ouvrages (-12,6%), dont 256 fuites enterrées. Bien que ces dommages ne Moyenne représentent que 4,5% des incidents, ils sont à l'origine 0,39 de 27,5% des clients coupés. * Nombre de déclarations de chantiers avec présence de canalisations gaz (toutes maîtrises d'ouvrage confondues : collectivités, opérateurs de réseaux, SEINE-ET-MARNE YVELINES HAUTS-DE-SEINE SEINE-SAINT-DENIS VAL-DE-MARNE VAI-D'OISE particuliers...). (1865 DICT) (4 059 DICT) (18 112 DICT) (19 243 DICT)



LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ —



63 collectivités

1453812 habitants

707803 clients



247 M€

de recettes pour

6028 GWH

d'électricité acheminés

1014 M€

valeur brute des ouvrages

540 M€

valeur nette des ouvrages



3799 km HTA et 5169 km BT

longueur du réseau

20,5 M€

consacrés à la qualité, à l'environnement et au renforcement, dont

2,5 M€

pour les postes sources

24,4 M€

consacrés au développement du réseau électrique

36,7 ans

âge moyen des canalisations

5,6

incidents aux 100 km sur le réseau HTA et

14,4 incidents sur le réseau BT



38,8 Min

de durée moyenne de coupure par an (critère B)

1724

clients aidés dans le cadre du FSL

30507

clients crédités du chèque énergie par EDF Commerce



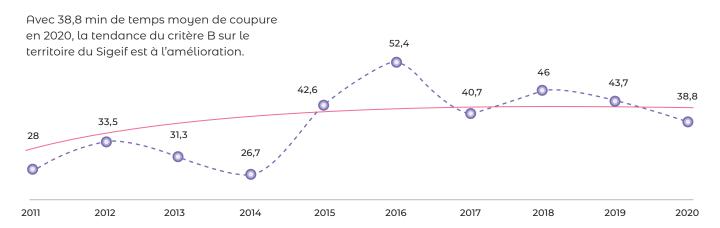
1915

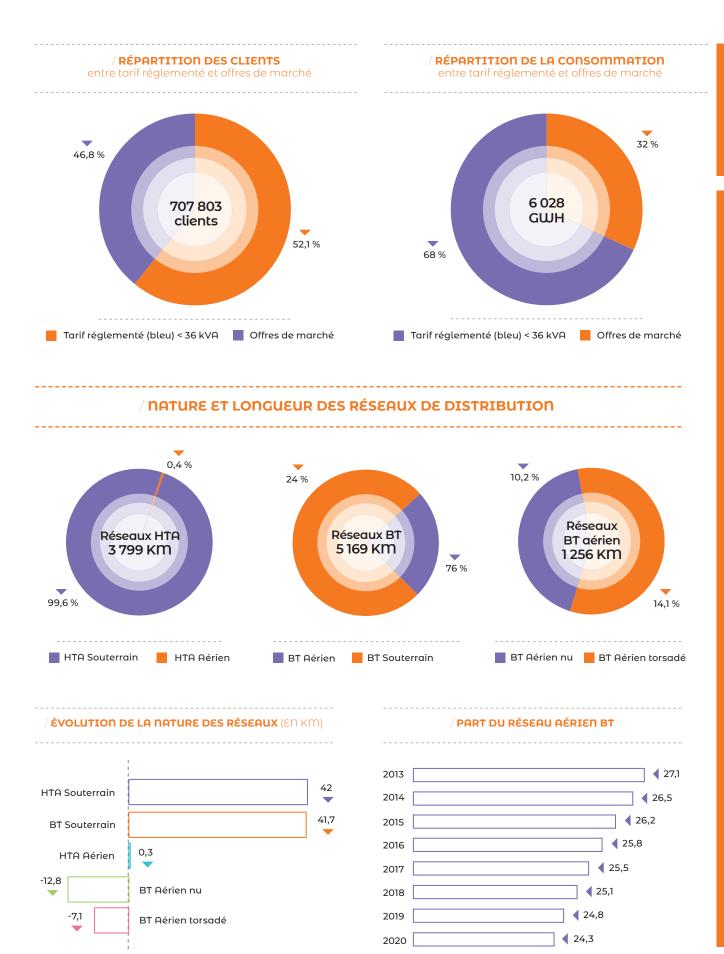
producteurs d'électricité,

dont 1891 d'origine photovoltaïque,

pour 116 MW

CRITÈRES B : DURÉE ANNUELLE DE COUPURE PAR CLIENT BASSE TENSION (EN MIN)







FAITS MARQUANTS 2020



Année à nulle autre pareille, avec une pandémie mondiale et des confinements inédits, 2020 aura à sa manière modifié notre perception de la globalisation. L'arrêt brutal des activités économiques, entraînant la chute des prix de l'énergie et celle des émissions de gaz à effet de serre, a mis en évidence le lien entre les activités humaines et le réchauffement climatique. De fait, avec des investissements colossaux dans les renouvelables, la transition énergétique semble s'imposer et les énergies fossiles marquent le pas.



La crise sanitaire au chevet du réchauffement climatique



Apparu fin 2019 à Wuhan (Chine), le virus dit Covid-19 s'est répandu inexorablement d'un pays à l'autre, créant une pandémie mondiale, et, par les restrictions sanitaires mises en place presque partout, a provoqué une récession économique généralisée et brutale dont on peine encore aujourd'hui à mesurer les conséquences à moyen terme. Directement lié aux activités économiques, le secteur de l'énergie a immédiatement réagi et même surréagi. Les prix et les valeurs boursières se sont effondrés, notamment dans le secteur des hydrocarbures. Le redressement observé en fin d'année, à la fois des prix et des émissions de carbone, semble indiquer que 2020 n'aura été qu'une crise, certes exceptionnelle, parmi d'autres. Néanmoins, les signes d'un changement de perspective abondent : les « majors » du pétrole se diversifient dans l'électricité, les investissements dans les renouvelables s'accélèrent et les ventes de véhicules « propres » semblent enfin décoller, incitant les constructeurs à accroître leur production. Signe d'un changement d'époque? La capitalisation de NextEra, leader de l'éolien aux États-Unis, a dépassé celle d'ExxonMobil. La crise sanitaire de 2020 aura peut-être joué un rôle d'accélérateur dans la course de vitesse des pays contre le réchauffement climatique.

— CARBONE —

SOUS LES MASQUES, L'AIR DEVENAIT RESPIRABLE

Avec un confinement dispersé, puis quasigénéralisé, paralysant les déplacements et les activités industrielles, 2020 restera comme une année singulière, aux conséquences climatiques inattendues : les émissions mondiales de $\mathrm{CO_2}$ ont baissé de $7\,\%$ en 2020 (2,4 milliards de tonnes) et jusqu'à $17\,\%$ au plus fort des restrictions. Le premier facteur est celui de la très forte diminution des transports terrestres, suivi par l'activité en berne de l'industrie et, de manière marginale, la quasi-disparition des transports aériens.

Des disparités notables s'observent d'un pays et d'un continent à l'autre : -12 % aux États-Unis, - 11 % dans l'Union européenne, - 9 % en Inde mais à peine – 1,7 % en Chine (où les mesures de restriction ont été prises plus tôt et ont duré moins longtemps). Un répit climatique de courte durée : le rebond des émissions est attendu en 2021, avec la reprise des activités. Selon l'ONU, un retour à la normale relèguerait l'année 2020 au rang de simple anecdote dans la lutte contre le réchauffement climatique, avec un impact de seulement 0,01 % sur ce réchauffement d'ici 2050 (!). « Le monde continue de se diriger vers une augmentation des températures supérieure à 3°C au cours de ce siècle, bien au-delà des objectifs de l'Accord de Paris, qui consistent à limiter le réchauffement climatique en-deçà de 2°C et à viser 1,5°C. »

(1) Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions : https://www.unep.org/fr/emissions-gap-report-2020.



MISE EN GARDE DU HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT

Installé en France par le Président de la République en 2019, le Haut Conseil pour le climat a remis son premier rapport un an plus tard. Le HCC constate que la France ne tient pas ses engagements climatiques : « À 11,5 tonnes de CO₂-équivalent par habitant, l'empreinte carbone de la France, composée des émissions importées et des émissions de la production intérieure hors exportations, est environ 70 % plus élevée que ses émissions territoriales couvertes par ses engagements climatiques actuels. »

VIRAGES « VERTS » ANNONCÉS EN CHINE ET AUX ÉTATS-UNIS

Au niveau international, la victoire de Joe Biden aux élections du 4 novembre, avec l'intention affichée de réinscrire les États-Unis dans l'accord de Paris (COP 21), ainsi que l'annonce par Xi Jinping devant l'Assemblée générale de l'ONU d'un objectif de neutralité carbone de la Chine d'ici à 2060 ont montré que la lutte contre le réchauffement climatique pouvait devenir un sujet vital pour des pays intensément émetteurs (production et consommation) de gaz à effet de serre.

À peine en place, le 46° président des États-Unis a en effet bloqué l'oléoduc Keystone XL (1947 km, entre la frontière canadienne et l'État du Nebraska), projet vivement critiqué par les associations écologistes, et annoncé un plan de relance « vert » de 2000 milliards de dollars. En septembre, le président chinois avait surpris en indiquant que « l'humanité ne peut plus ignorer les avertissements répétés de la nature ». Il avait toutefois refusé de dire à quelle date la Chine atteindrait le pic de ses émissions de CO₂, qui reste prévu « avant » 2030. Un manque de précision non négligeable : forte consommatrice de charbon, la Chine émet environ 28 % du dioxyde de carbone mondial. •

1000 MILLIARDS POUR LE PACTE VERT EUROPÉEN

De son côté, l'Union européenne a adopté un plan de relance (European green deal), assorti d'une enveloppe visant à mobiliser 1000 milliards d'euros d'investissements publics et privés en dix ans, pour faire de l'Europe le « premier continent climatiquement neutre » en 2050. En parallèle, une accélération des objectifs de baisse des gaz à effet de serre est en cours de négociations: « au moins 55 % » en 2030, par rapport à 1990 - jusqu'à présent, l'Europe visait 40%. Même changement de rythme au Royaume-Uni où les émissions de CO₂ devront baisser de 68% d'ici 2030 (contre 53%, précédent objectif), le pays visant toujours la neutralité carbone en 2050. Pour y parvenir, Boris Johnson mise sur l'essor de la mobilité électrique, en interdisant la vente de véhicules thermiques (hors poids lourds) dès 2030, l'éolien maritime, l'hydrogène et le nucléaire. Inscrite dans la loi, la feuille de route est dotée de 12 milliards de livres d'ici 2030 (près de 14 milliards d'euros, auxquels doivent s'ajouter au moins trois fois plus d'investissements privés. Une accélération outre-Rhin? Avec une troisième année consécutive de réduction des émissions, l'Allemagne pourrait intensifier ses efforts pour parvenir à réduire ses émissions de GES de 65% en 2030, contre 55% prévus à ce jour. ●

Mais souligne que cette dérive résulte aussi de ses « échanges internationaux : transports, émissions exportées et émissions importées », qui représentent la moitié de notre empreinte carbone. Par-delà les transports de voyageurs et de marchandises ou encore les chaînes d'approvisionnement des entreprises, le HCC souligne l'urgence d'une « lutte contre la déforestation importée, qui contribue au réchauffement climatique sans être prise en compte dans l'empreinte carbone, fragilisant les puits de carbone et la biodiversité ».







Convention citoyenne pour le climat

Enquêtes et débats publics, associations d'usagers, investissement participatif..., la participation des citoyens aux questions énergétiques et environnementales n'a cessé de croître depuis quelques décennies. Jusqu'à porter des projets de loi ? C'est la mission qu'a confiée le Président de la République à 150 citoyens tirés au sort, qui ont proposé autant de mesures après avoir siégé plusieurs mois au Conseil économique, social et environnemental, où ils ont procédé à de nombreuses auditions. Ce « projet de loi », transmis « sans filtre », selon une promesse présidentielle, mais avec quelques retouches au passage, sera examiné par le Parlement français au printemps 2021.

Cette convention citoyenne pour le climat, une première en France, n'est pas un cas isolé. Au Royaume-Uni, la *Climate Assembly UK* (CAUK) a réuni 108 citoyens entre janvier et mai 2020. Moins médiatiques qu'en France (leur discrétion était de rigueur), ils ont émis plus de 50 propositions à l'issue d'un volumineux rapport. Dans ces deux pays,

il s'agissait de répondre à un mouvement protestataire (Gilets jaunes, Extinction rebellion...). Il est à observer que les assemblées de citoyens ont porté des propositions plus ambitieuses que celles proposées par les gouvernements. De telles initiatives, par leur impact sur l'opinion publique, constituent peut-être une rupture dans l'approche des politiques climatiques. Selon une étude de la Fondation Carnegie (2), d'autres assemblées citoyennes dédiées aux enjeux climatiques sont prévues en Allemagne, Écosse, Espagne... Ce nouveau modèle de participation n'empêche pas les citoyens de se retourner contre l'État. Le 9 novembre, le Conseil d'État a examiné une plainte déposée en janvier 2019 par plusieurs ONG et le maire de Grande-Synthe pour « inaction climatique de l'État ». Ce recours (« L'affaire du siècle ») a pour objectif de contraindre la France à respecter ses engagements chaque année, sans attendre celui de la neutralité carbone, prévu en 2050. Par ailleurs, comme l'État, des collectivités se dotent à leur tour d'expertises externes indépendantes. Ainsi, la Nouvelle Aquitaine dispose depuis 2018 d'un Comité scientifique régional sur le changement climatique, AcclimaTerra. La région Pays de Loire vient elle aussi de créer un GIEC régional et prévoit une COP ligérienne d'ici 2 à 3 ans... •

(2) Getting Climate Citizens' Assemblies Right: https://carnegieeurope.eu/2020/11/05/getting-climate-citizens-assemblies-right-pub-83133.

Une crise qui rebat les cartes ?

— PÉTROLE —

Depuis plusieurs décennies, de manière plus ou moins récurrente, la crainte du peak oil agitait le secteur. Mais c'est peut-être un simple virus qui conduira les majors du pétrole à revoir leur modèle. D'abord, parce que la baisse des cours a été d'une brutalité rare. L'effondrement de la demande a suscité une chute des prix sans précédent. En avril, le WTI (cours de référence aux États-Unis) se vendait en prix négatifs, les opérateurs étant contraints de payer pour se débarrasser de leurs stocks. Sanction moindre mais également significative pour le brent (mer du Nord) qui s'est échangé à moins de 16 dollars le baril, son prix le plus bas depuis deux décennies. Malgré un rebond des prix en fin d'année, les cours ont baissé de plus de 20 % en 2020.

EXXONMOBIL A ÉTÉ EXCLUE DU DOW JONES

Ensuite, parce que la sanction boursière a été tout aussi violente. Ainsi de l'action Total qui s'échangeait à 48 euros en début d'année, avant de plonger à 20,71 en mars! La chute des cours a frappé toutes les compagnies, et les dividendes ont été fortement réduits (-40 % en moyenne, jusqu'à -66 % pour celui de Shell). Autrefois (2013...) première capitalisation mondiale, ExxonMobil a été exclue du Dow Jones, dont elle faisait partie depuis 1928, et ne représentait guère que 8 % de la capitalisation d'Apple fin 2020... Enfin, parce que l'impact financier de la chute des cours a été démesuré. ExxonMobil a inscrit une dépréciation de ses comptes de l'ordre de 20 milliards de dollars. Ses concurrents ne sont pas en reste : en Europe, les différentes compagnies ont déjà procédé à 48 milliards de dollars de dépréciations... Des chiffres à relativiser, toutefois, compte tenu des actifs de ces sociétés : les dépréciations représentent 6 % du bilan de Shell, 5 % de celui de BP, à peine 3 % de celui de Total. Et il s'agit d'abord d'une révision à la baisse des profits : dans la plupart des cas, les investissements ont déjà été effectués. Ils seront simplement moins juteux. •

LE PIC PÉTROLIER PLUS POLITIQUE QUE GÉOLOGIQUE ?

La compagnie BP estime que le pic de la demande de pétrole a déjà été atteint. La major britannique anticipe une chute des besoins de l'ordre de 10 % dans la décennie actuelle, puis de 50 % lors des deux suivantes.

En septembre, elle a établi trois scénarios, dont l'un « Business as usual », prévoit une baisse modeste mais continue de la demande de 1% par an, qui passerait ainsi de 98 millions de barils par jour à 89 millions en 2050. Liées aux décisions politiques, les deux autres, « Rapid Transition » et « Net-Zero », sont bien plus abruptes, avec des diminutions respectives de 10 et 16% par an en moyenne.

Ces scénarios ont été largement contestés par les observateurs du secteur, qui anticipent une reprise de l'économie et un rétablissement significatif de la demande en or noir. Néanmoins, BP a permis d'orienter le débat vers un pic de la demande et non de l'offre, cas de figure le plus observé jusqu'à présent. Un pic de l'offre souvent annoncé, jamais constaté, car les ressources potentielles ont toujours été sous-estimées. À l'image du pétrole de schiste, qui a permis d'augmenter la production mondiale de 13 millions de barils par jour en une petite dizaine d'années. •

BAISSE DES INVESTISSEMENTS : CONJONCTURELLE OU DURABLE ?

En revanche, la baisse drastique des investissements (-30 % en 2020, soit 380 milliards de dollars, le plus bas niveau depuis quinze ans) est peut-être le signe d'un changement durable. Plusieurs compagnies ont mis fin à des projets d'exploration, voire d'exploitation, pour se concentrer sur les forages les plus rentables et garantir le versement de dividendes. D'autant plus qu'en 2021, les investissements devraient se stabiliser à un niveau équivalent, frappant dans un premier temps le gaz et le pétrole de schiste, devenus peu, voire pas rentables, avec un baril à moins de 50 dollars. La position dominante des États-Unis, devenus premiers producteurs mondiaux de pétrole en 2017, s'en trouvera peut-être fragilisée. ●



-30 %
d'investissements
en 2020
(380 milliards
de dollars)

DE L'OR NOIR AUX ÉNERGIES VERTES

Pour certains, la crise accélère la mutation vers les énergies renouvelables. Ainsi de BP, qui ne souhaite plus lancer de nouveaux projets d'explorations pétrolière et gazière, se limitant aux pays où il est déjà présent. La crise a amplifié les révisions stratégiques et le tournant vers la transition énergétique. Avec un défi de taille: comment convaincre les actionnaires que le retour à la rentabilité ne dépend pas seulement des cours du pétrole? Pour les entreprises intervenant en amont, la sanction boursière a été immédiate, à l'image de CGG, Vallourec ou TechnipFMC, en grande difficulté. Avec cette crise, qui se conjugue à l'urgence climatique, le secteur parapétrolier est plus que jamais menacé.



Danemark :

fin de l'exploitation des hydrocarbures en 2050

À l'instar de la France, le Danemark a décidé de cesser d'exploiter des ressources en hydrocarbures en 2050 (2040 pour Paris). Un pari significatif pour le premier producteur de l'Union européenne (100 000 barils/jour et 3 milliards de mètres cubes de gaz), exportateur net de gaz, qui a donné corps à cet engagement en annulant un appel d'offres destiné à attribuer des licences d'exploration dans ses eaux territoriales. Le royaume entend parvenir à la neutralité carbone « au plus tard en 2050 ». D'autres pays pourraient suivre, comme l'Irlande et l'Italie. En attendant la Norvège et le Royaume-Uni, très présents en mer du Nord, mais non membres de l'Union européenne ? •



Le pétrole renaît toujours de ses cendres non conventionnelles : 2020 est aussi l'année où ConocoPhillips a acheté Concho, spécialiste du pétrole de schiste (Texas et Nouveau-Mexique) pour 9,7 milliards de dollars, tandis que Chevron a fait l'acquisition de Noble Energy, autre acteur des huiles de schiste (Texas et Colorado), pour 5 milliards de dollars. À l'image des discussions en cours entre Exxon et Chevron, une concentration du secteur, facilitée par des valorisations boursières faibles, semble probable. ●



GA7

Les gazoducs géants sont-ils adaptés au changement climatique?

Le gazoduc Trans Adriatic Pipeline (TAP⁽³⁾) est désormais opérationnel. Alimenté par les champs d'Azerbaïdjan, il court sur 878 km, traversant la Turquie et l'Europe du sud pour relier l'Italie. 10 milliards de mètres cubes de gaz sont attendus chaque année, soit 2 % de la consommation européenne (Grande-Bretagne incluse). Plébiscités dans les années 2000, ces pipelines géants sont aujourd'hui regardés avec circonspection, pour des raisons diplomatiques autant que climatiques. L'Europe est en effet tiraillée entre sa volonté de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et sa dépendance aux importations de gaz naturel, notamment d'origine russe, les productions de la Norvège et du Royaume-Uni commençant à décliner. Le recours croissant aux importations de GNL (depuis le Qatar ou les États-Unis) permet de réduire quelque peu cette dépendance au gaz russe. En puisant dans les nappes de l'Azerbaïdjan, Trans Adriatic Pipeline ouvre la voie à une diversification géographique, quoique limitée en volume.

(3) TAP est détenue par l'Italien Snam (20 %), le britannique BP (20 %), l'azerbaïdjanais Socar (20 %), le Belge Fluxys (19 %), l'Espagnol Enagas (16 %) et le Suisse Axpo (5 %).

NORD STREAM 2 Chantier inachevé

En revanche, le projet Nord Stream 2 semble bloqué, bien qu'achevé à 95%. Sous le coup de sanctions américaines envers Moscou, mais aussi d'une amende de 6,5 milliards d'euros infligée à Gazprom par l'autorité de la concurrence polonaise (4), ce gazoduc de 1 230 km, dont 120 restent à construire, semble enlisé dans une crise diplomatique à laquelle pourraient s'ajouter des questions climatiques. Quid de la sécurité d'approvisionnement dans la mesure où biométhane et hydrogène sont appelés à remplacer le gaz en Europe d'ici 2050?

Diverses associations de protection de l'environnement dénoncent des gazoducs surdimensionnés, estimant que les financements publics devraient se concentrer sur l'adaptation des réseaux au transport de l'hydrogène.

L'Europe n'est cependant pas le seul débouché pour la production de Gazprom : la mise en service de Power of Siberia a permis d'accroître les exportations de gaz vers la Chine.

Deux autres projets de gazoduc restent en suspens : Power of Siberia 2 (avec un potentiel de 50 milliards de m³ de gaz supplémentaires vers la Chine) ainsi qu'un tronçon de TurkStream, qui alimenterait la Turquie et les pays du sud-est de l'Europe via la mer Noire. ●

(4) L'UOKIK lui reproche d'avoir démarré la construction du gazoduc sans son accord. Cinq autres sociétés, dont Engie, ont été également sanctionnées et sommées de mettre fin à leurs investissements dans Nord Stream 2.

-15 % des exportations de Gazprom vers l'europe

Montagnes
russes
pour le marché du gaz

Moins sensible que les autres énergies à la crise sanitaire, le marché du gaz a néanmoins vivement reculé en 2020, du fait d'une demande en berne mais, surtout, d'une forte hausse de la production mondiale. Conséquence des investissements massifs dans le gaz de schiste, avec notamment la construction de vastes infrastructures de liquéfaction, la molécule est devenue très bon marché. Méthaniers à l'arrêt, diminution des exportations de Gazprom vers l'Europe (-15%) : les reports, voire les annulations de commandes, combinés à un hiver doux qui n'a pas épuisé, loin de là, les réserves de stockage, ont provoqué une baisse drastique des prix. Entamant l'année en Europe à 12 €/MWh, le gaz tombait à 4 € fin mai pour remonter à 25 en fin d'année (5). Car, dès décembre, un renversement de tendance tout aussi brutal s'est fait sentir. Une vague de froid en Chine a relancé la demande et fait flamber les prix. Pour une quantité d'énergie équivalente, le gaz s'est même vendu deux fois plus cher que le pétrole, à 30 dollars par million de btu (6). Le retour des méthaniers vers l'Asie n'a pas tardé : ils y ont apporté plus de 26 millions de tonnes de GNL en décembre, un volume record (+14%, par rapport à 2019). Conséquence inattendue : une pénurie des navires disponibles. Certains se louaient 350 000 dollars par jour, au lieu de 200 000, l'hiver précédent.

(5) Et, en Asie, 5 €/MWh, puis 2 € et 17 € aux mêmes périodes.(6) British thermal unit, mesure de référence du marché.

— ÉNERGIES RENOUVELABLES —

Croissance continue des investissements « verts »

En 2020, le secteur des énergies renouvelables a continué à croître: selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la crise sanitaire n'a eu qu'un faible impact sur leur développement, notamment dans l'électricité.

La production électrique « verte » a ainsi progressé de 7 % alors que la demande globale chutait de 5 %. Une performance d'autant plus remarquable que la majeure partie de cette progression (90 %) provient de la mise en route de nouvelles capacités, pour un total de 200 GW.

Le solaire, dont les coûts de production sont devenus très faibles, représente la moitié de ces nouvelles capacités.

Pour l'AIE, les énergies renouvelables dépasseront le gaz en 2023, puis le charbon en 2024, pour devenir alors la première source de production d'électricité dans le monde.

LE NOUVEL ELDORADO DES ÉNERGÉTICIENS

La bonne santé des entreprises du secteur témoigne de cette vitalité. La valorisation boursière de NextEra, qui a dépassé celle d'ExxonMobil, en est le symbole. Tout comme les investissements colossaux annoncés par des groupes comme Enel, qui vise 60 GW de capacités de production en 2023, puis 120 GW en 2030, ou Iberdrola (60 GW en 2025, 95 GW en 2030). Les gaziers et pétroliers leur emboîtent le pas. Ainsi, Total entend se doter de 86 GW de capacités renouvelables en 2030. Et Engie affiche l'objectif d'une hausse de ses capacités renouvelables de 4 GW par an. L'Asie n'est pas en reste. Selon Bloomberg, six des quinze champions mondiaux du renouvelable sont d'origine chinoise (China Longyan power, Huaneng renewables, China Datang...) ou de Hong Kong, l'Europe comptant quelques leaders comme Ørsted (Danemark), ancien groupe pétrolier, et des producteurs historiques dont une part non négligeable du portefeuille provient de capacités de production construites de longue date, comme EDF, exploitant de nombreux barrages.



POLOGNE LE PRINCIPAL ÉLECTRICIEN RENONCE AU CHARBON

Certains acteurs historiques prennent des décisions de moyen terme (comme Engie), d'autres ont des approches plus radicales. En Pologne, PGE, le premier électricien du pays, a annoncé son intention de viser la neutralité climatique en 2050. Une décision d'autant plus inattendue que 80 % de sa production est issue du charbon et que son principal actionnaire est l'État polonais qui refuse de s'engager en ce sens. PGE placera ses centrales à charbon dans une entité distincte, avec pour objectif de s'en défaire d'ici fin 2021, et entend investir 16,4 milliards d'euros dans les énergies renouvelables d'ici 2030.

Les énergies vertes se portent bien car elles répondent à la fois à la demande des entreprises grandes consommatrices, mais aussi à celles des banques, qui ont besoin de décarboner leurs bilans. Sans oublier les investisseurs, friands de rendements à long terme, peu risqués, dopés par la baisse continue des coûts de production et les politiques de transition énergétique. Les analystes anticipent « un super cycle d'investissements » durant la prochaine décennie.

En France, les EnR ont couvert

27 % de la consommation électrique

soit 4 points de plus qu'en 2019

500 MILLIARDS INVESTIS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

500 milliards de dollars: la transition énergétique a engendré des investissements records en 2020 (+9 % par rapport à 2019), marquant un contraste saisissant avec ceux du secteur des hydrocarbures. L'éolien et le solaire captent l'essentiel de cette gigantesque enveloppe, avec 304 milliards de dollars. Entre plans de relance verte, engouement des investisseurs et projets gigantesques dans l'éolien en mer, le secteur ne connaît pas la crise.

EUROPE LES ENR DEVANCENT LE CHARBON

L'impact de ces investissements commence à se traduire dans les statistiques de production. Souvent décriée en France, l'Energiewende (transition énergétique) peut désormais se targuer d'avoir franchi une étape significative, les énergies renouvelables ayant fourni en 2020 plus d'électricité que les centrales à charbon et à lignite. Mieux : les objectifs allemands de réduction des gaz à effet de serre pourraient être dépassés grâce à la crise du coronavirus, qui a mis l'industrie en demisommeil, un hiver plutôt doux, mais aussi un marché du CO₂ haussier.

En France, sous l'effet de la crise sanitaire, la tendance est à peu près identique : les renouvelables ont couvert 27 % de la consommation, soit 4 points de plus qu'en 2019. Avec 2 GW supplémentaires, les capacités des renouvelables s'établissent désormais à 56 GW, l'éolien et le solaire représentant désormais plus de la moitié des capacités, devançant pour la première fois les barrages hydroélectriques. D'importantes disparités s'observent dans les territoires. Grâce à ses éoliennes, le Grand Est couvre 41 % de ses besoins par les renouvelables, un pourcentage qui grimpe à 47 % en Occitanie et 48 % en Auvergne-Rhône-Alpes, où dominent les barrages. En revanche la Normandie est « autonome » à hauteur de seulement 10 %, l'Île-de-France à peine 2 %! Le basculement vers les renouvelables s'observe également au niveau européen, selon un rapport du think tank climatique Ember : en 2020, elles ont dépassé de peu les énergies fossiles dans la production d'électricité (38 % contre 37 %), le nucléaire assurant un quart des besoins. Le mouvement s'explique à la fois par la croissance des capacités éoliennes et solaires et la chute des consommations. Le recul est vif du côté du charbon (-20%), modéré dans les centrales au gaz (-4%), davantage marqué dans le nucléaire (-10 %), avec le faible taux de disponibilité des centrales françaises et belges, ainsi que des fermetures de réacteurs (en Allemagne, France et Suède). •

Avec la baisse des coûts des composants, les capacités de production continuent de se développer et s'avèrent de plus en plus compétitives. Et, déjà, des relais de croissance s'annoncent, qu'il s'agisse des véhicules électriques et infrastructures de recharge ou de technologies émergentes (capture et stockage du CO₂). Avec quelque 166 milliards de dollars investis en 2020 (soit 67 % par rapport à 2019), l'Europe a incontestablement accéléré, passant devant la Chine et les États-Unis. ●



En Francel'éolien offshore tarde à se concrétiser

Lancé en 2010 dans la foulée du Grenelle de l'environnement, le déploiement des centrales éoliennes en mer (offshore) tarde à concrétiser ses promesses. La France visait alors 3 GW de capacité installée en 2020, avec des projets à Dieppe-Le Tréport, Fécamp, Courseulles-sur-Mer, Saint-Brieuc, Saint-Nazaire, puis, au fil des années, au large des îles de Noirmoutier, de l'Île d'Yeu, de Valras, de Dunkerque... Autant de projets enlisés dans les lenteurs administratives et la renégociation du prix de vente de l'électricité produite, à l'exception du parc de Saint-Nazaire, porté par EDF, qui devrait commencer à produire de l'électricité en 2022. Fin 2020, un huitième projet a pourtant été annoncé par le Gouvernement : d'une capacité d'un GW, il devrait être implanté au large du Cotentin, dans le département de la Manche et commencer à produire en 2028. La filière estime que la France est le deuxième gisement potentiel en Europe pour développer l'éolien en mer, derrière le Royaume-Uni.

ÉOLIENLA PLUS GRANDE FERME OFFSHORF AU ROYAUMF-UNI

Tandis que la France attend encore sa première éolienne offshore, le Royaume-Uni poursuit le déploiement de champs maritimes qui devraient lui permettre de disposer de 40 GW de capacité en 2030, soit quatre fois plus qu'aujourd'hui. Parmi les projets de la future Arabie saoudite de l'éolien offshore, selon les termes du Premier ministre, figure celui de la plus grande ferme d'éoliennes en mer du monde, dans le nord-est de l'Angleterre. Porté par l'entreprise britannique SSE et le Norvégien Equinor, il représente un investissement de 9 milliards de livres (plus de 10 milliards d'euros), pour une capacité totale de 3,6 GW en 2026 (5% de la demande d'électricité britannique), à construire en trois phases d'ici 2026. Outre ses 12 000 km de côtes, aux fonds marins peu profonds, le Royaume-Uni attire les investisseurs avec un système de prix de vente garantis – qui sont aujourd'hui plutôt bas, à 40 livres par MWh.

OU EN CORÉE DU SUD...

Les records étant faits pour être battus, la Corée du Sud entend construire un parc de 8,2 GW d'ici 2030, dans le cadre de son *Green New Deal*, lancé notamment pour répondre au défi de la réduction programmée du nucléaire, le pays dépendant aussi largement d'importations de charbon pour sa production d'électricité (40%). D'un coût estimé à 36 milliards d'euros, le parc doit être créé au large de Sinan, dans le sud-ouest du pays. La course au gigantisme ne fait sans doute que commencer.





- France -

Vive réduction de la consommation de gaz et d'électricité

À 460 TWh, la consommation d'électricité a baissé de « 3,5% par rapport à 2019 du fait de la crise sanitaire entraînant une baisse de l'activité de l'industrie et de nombreux secteurs de l'économie». Dans son bilan 2020, RTE a fait état d'une baisse de la consommation « plus importante que celle enregistrée à la suite de la crise économique de 2008 », du fait notamment des besoins de la grande industrie, réduits de 10 %, certains secteurs (construction automobile, sidérurgie, transports ferroviaires...) accusant « même une baisse allant jusqu'à 20-25% ». En revanche, confinement et télétravail obligent, « la consommation du secteur résidentiel est restée stable par rapport à 2019 ». Par-delà ce phénomène spectaculaire, certes, mais conjoncturel, l'année 2020 restera peut-être celle où le mix électrique a commencé à se redessiner.

-3,5 % de consommation électrique



LA ZONE UNIQUE A STABILISÉ LES PRIX DU GAZ

Même chute de consommation dans le gaz, qui s'inscrit en « baisse de 7% par rapport à 2019 ». Cependant, GRTgaz l'attribue essentiellement à « un climat exceptionnellement doux, 2020 ayant été l'année la plus chaude jamais enregistrée en France depuis 1900. La situation sanitaire liée au Covid-19 a finalement eu un impact minoritaire sur l'évolution de la consommation française de l'année écoulée ». Les besoins de l'industrie et du tertiaire ont, certes, baissé, mais plus modérément que dans l'électricité (-5,6%). Au total, la France a consommé 445 TWh de gaz en 2020 (contre 479 l'année précédente). Logiquement, les importations ont nettement faibli, que ce soit par gazoduc (-15,4%, 341 TWh en 2020, un niveau observé en... 2010) ou sous forme de GNL (-18,6%, 179 TWh). En fin d'année, le recours aux stockages souterrains a permis d'amortir la remontée des prix, alors tirés par la reprise économique en Asie. Avec 9,24 €/MWh en moyenne, le marché français a été le moins cher d'Europe en 2020, estime GRTgaz, qui souligne l'impact de la création d'une zone unique en novembre 2018, étendant la compétitivité de l'ex PEG Nord « à l'ensemble du pays ». ●

LES ÉOLIENNES ONT PRODUIT PLUS D'ÉLECTRICITÉ QUE LES CENTRALES AU GAZ

En effet, souligne RTE, la production nucléaire a fortement baissé (-11,6%), du fait de « l'allongement des durées de maintenance des réacteurs nucléaires, puis à une reprogrammation des arrêts dans l'optique de maximiser la disponibilité du parc à l'hiver », opérations auxquelles s'ajoute la fermeture de la centrale de Fessenheim, le deuxième réacteur a cessé son activité en juin). En conséquence, la part des énergies renouvelables a nettement crû (+17% pour l'éolien, +8% pour l'hydraulique et +2,3% pour le solaire). Surtout, « avec une production de 39,7 TWh, soit 7,9% de la production française, la production d'origine éolienne dépasse celle des centrales à gaz et devient la troisième source de production d'électricité en France ». •

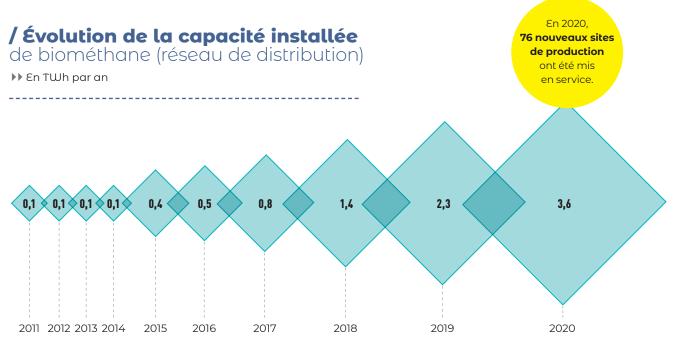
• CHUTE DE LA PRODUCTION NUCLÉAIRE

Moins marqué que dans les autres énergies, dû au télétravail et au confinement, le recul des consommations électriques a néanmoins affecté la production d'EDF, notamment dans le nucléaire : à peine 335 TWh, contre 390 l'année précédente. Un niveau inédit depuis... 1992, époque où le parc n'était pas encore complet. Le Covid a également eu un impact sur les travaux de maintenance des centrales, qui ont souvent dû être décalés, provoquant parfois des tensions sur le réseau. Si le taux de disponibilité des centrales nucléaires, aux alentours de 70% ces dernières années, peut susciter quelques inquiétudes, il soutient en revanche très fortement le marché de capacité, qui est passé de 2 euros le MWh en 2017 à près de 8 aujourd'hui.



BIOMÉTHANE HAUSSE DE 75% DES CAPACITÉS DE PRODUCTION

Si la France reste encore largement dépendante des importations, il est à observer que la part du gaz renouvelable continue de croître. GRTgaz fait état d'une capacité de production de 3,9 TWh en 2020 (réseaux de transport et de distribution), soit une hausse de + 75 %, avec 214 sites en service, dont 21 raccordés au réseau de transport. Quelque 80 sites ont en effet été raccordés en 2020, une accélération vraisemblablement liée à l'annonce d'une baisse des tarifs d'achat, entrée en vigueur en novembre. Mais la filière continue d'investir : 1 164 projets étaient recensés fin 2020, représentant un potentiel de 26,5 TWh. La part du biogaz dans le mix gazier français reste faible (environ 1%), mais elle devrait s'établir à 7% d'ici 2028, objectif inscrit dans la PPE. ●



Les Echos / Source : GRDF



Belgique Engie abandonne l'atome

En Belgique, Engie a renoncé à prolonger la durée de vie de ses deux centrales de Doel et de Tihange, conformément à la loi qui a programmé un arrêt progressif des sept réacteurs du royaume, entre 2022 et 2025.

Une inconnue demeure : le nucléaire assurant la moitié des besoins en électricité, de quelles nouvelles capacités la Belgique va-t-elle se doter pour les remplacer ? ●

Hercule * : le plan de la France pour renationaliser le nucléaire

Ouverture des marchés, dette (42 milliards d'euros au 30 juin 2020), grand carénage, chantiers des EPR, hydroélectricité, fin des tarifs réglementés... : depuis quelques années, les défis auxquels EDF est confrontée s'additionnent. Si l'entreprise reste solidement implantée dans son marché intérieur, elle subit cependant une érosion régulière de son portefeuille, perdant quelque 80 000 clients individuels par mois, et ne comptant plus qu'une grosse moitié du marché des entreprises. Dans la production, outre les incertitudes liées au renouvellement des concessions hydrauliques, les dérives de calendrier et de coût des EPR fragilisent son positionnement. Fin 2019, un rapport de Jean-Martin Folz pointait une « perte de compétences généralisée », estimant que seul un pilotage de long terme pouvait permettre de redresser la filière. Enfin, avec le dispositif de l'ARENH, EDF est tenue de vendre à ses concurrents un quart de sa production nucléaire à un prix fixe de 42 euros le MWh, ce qui la prive de recettes substantielles lorsque les prix de marché sont plus élevés.

* NDLR : fin juillet 2021, le Gouvernement a annoncé le report du projet de réorganisation du groupe EDF baptisée « Hercule » puis « Grand EDF » .

EDF POURRAIT ÊTRE SCINDÉE EN TROIS ENTITÉS

À la demande du Président de la République, EDF a donc écrit un projet de réorganisation, nommé Hercule. Soumis à l'accord de la Commission européenne, le dispositif entend scinder EDF en trois entités: EDF Bleu, entièrement public, avec les activités nucléaires et RTE (gestionnaire du réseau de transport, mais aussi actif dédié au démantèlement), EDF Azur, filiale du premier et « quasi-régie » qui reprendrait l'exploitation des barrages, enfin EDF Vert qui regrouperait des activités en monopole (Enedis, EDF SEI), et d'autres en concurrence : EDF Énergies renouvelables, Dalkia, EDF Commerce... Les opposants dénoncent une privatisation du groupe (qui est déjà coté en bourse à hauteur de 17%), mais c'est surtout la nationalisation des activités nucléaires (et, éventuellement, de l'hydroélectricité) qui est au cœur du projet, l'État entendant ainsi sécuriser une filière qu'il ne cesse de soutenir financièrement depuis quelques années

LES NÉGOCIATIONS AVEC BRUXELLES INCLUENT L'APRÈS-ARENH

En parallèle, la France négocie avec Bruxelles une renégociation de l'ARENH, les deux sujets étant étroitement liés. La réforme de l'ARENH, nommée Nouvelle régulation économique du nucléaire existant, permettrait la cession à prix fixe (ou un « corridor de prix ») de la totalité de la production nucléaire (futur EPR de Flamanville inclus), dans le cadre d'un service d'intérêt économique général. Début 2021, les discussions se poursuivaient, avec deux points d'achoppement : la transformation des concessions hydrauliques (qui font l'objet d'une mise en demeure de la Commission, depuis 2019) en quasi-régie et, surtout, le statut de holding de la future EDF, que Bruxelles ne semble pas vouloir accepter. •





LE PROLONGEMENT DE L'EXPLOITATION DES RÉACTEURS SOUS

SURVEILL ANCE

Placant EDF sous « surveillance industrielle renforcée », l'Autorité de sûreté nucléaire a présenté ses attentes préalables à l'autorisation de prolongation des réacteurs jusqu'à 50 ans. Une décision qui pourrait être vitale pour l'exploitant : 32 réacteurs sur 56 atteindront 40 ans d'ici 2030. L'ASN entend donner son autorisation au cas par cas et a déjà monté d'un cran ses exigences: renforcement de murs en béton pour empêcher la fonte du cœur, hypothèses de températures tenant compte du réchauffement climatique, alimentation en eau de secours... L'ASN insiste sur la capacité d'EDF et de la filière à engager les travaux nécessaires et à les tenir dans les temps : « EDF devra rendre compte chaque année de sa capacité industrielle disponible ». Car, à la différence des chantiers de construction, dont le calendrier peut être allongé, les durées d'exploitation sont fixes. L'autre chantier qui attend EDF est celui du possible renouvellement du parc, avec, en perspective, la construction de six réacteurs de type EPR. Après avoir lié ces chantiers à la mise en service de celui de Flamanville, le Gouvernement a décidé de dissocier les deux dossiers, la construction du premier EPR français continuant d'accumuler des retards. L'État se prononcera donc après l'élection présidentielle, peut-être en 2023. Plusieurs sites déjà en service pourraient accueillir les futurs

réacteurs de 1 650 MW: Gravelines, Le Bugey,

Tricastin, Penly... •

Vingt ans d'ouverture des marchés

Depuis la loi de février 2000, premier acte de l'ouverture des marchés à la concurrence, le secteur de l'énergie a connu de nombreux bouleversements, avec l'arrivée de multiples acteurs, l'essor des énergies renouvelables et une concurrence qui a longtemps peiné à s'imposer.

Premier constat : le bénéfice annoncé d'une baisse des prix n'a pas eu lieu. La relative stabilité des prix résulte d'abord du rôle central des tarifs réglementés et de l'emprise du secteur nucléaire dans la production, l'essor des renouvelables étant spectaculaire mais limité en volume. Surtout, la concurrence, qui ne porte que sur la part « fourniture », n'a disposé que de peu de marges de manœuvre. En effet, le consommateur doit s'acquitter de taxes aussi diverses que la contribution tarifaire d'acheminement, qui rémunère les retraites des agents des industries électriques et gazières, la CSPE, qui finance des charges de service public comme la péréquation dans les zones insulaires ou les énergies renouvelables, sans oublier les certificats d'économie d'énergie.

UN MARCHÉ OUVERT MAIS TRÈS ENCADRÉ

Deuxième constat : la libéralisation est d'abord une régulation, avec une succession de lois qui ont encadré le marché et, parfois, l'ont soumis à des règles très peu libérales, comme en témoignent les tarifs administrés de cession du nucléaire (ARENH et, précédemment, Tartam). Face à cette complexité, de nouveaux acteurs sont apparus, comme le médiateur de l'énergie et la Commission de régulation de l'énergie (CRE), d'autres vouant leur rôle s'accroître, comme les collectivités locales. Et les groupes EDF et GDF sont désormais séparés en diverses entités, dont les noms (Enedis, Storengy, GRDF, GRTGaz...) n'ont plus grand chose à voir avec l'enseigne EDF GDF des années 1990. Troisième constat : limités, pendant des années, aux grands acteurs industriels, la concurrence n'a commencé à émerger auprès du grand public que dans les années 2010, avant de s'imposer durablement en fin de décennie, avec la suppression progressive des tarifs réglementés. À la différence des télécoms, les nouveaux entrants n'ont pas su imposer de ruptures technologiques mais ont permis l'apparition d'offres différenciées: énergies « vertes », numérisation, contrats bi-énergies... Mais, à ce jour, ce sont surtout les acheteurs professionnels (comme le Sigeif) qui ont su véritablement tirer parti de la concurrence entre

En dépit de ces constats mitigés, l'ouverture des marchés semble durablement acquise, tout comme le développement des offres « vertes » et leur diversité. L'arrivée des PPA, la possibilité de contracter avec des producteurs de proximité, l'autoconsommation sont autant de signes que la décennie à venir marquera une reprise en mains par les consommateurs de leurs production et consommation. •





Fin 2020, un petit tiers des consommateurs résidentiels avait opté pour une offre de fourniture d'électricité à prix de marché (10,6 millions de sites sur un total de 33,4 millions, soit 32 %). Parmi eux, 1,1 million avaient souscrit une offre chez un fournisseur historique (EDF et ELD). Dans le gaz, ce sont 67 % des ménages qui ont choisi cette option (7,5 millions de sites sur 10,7), mais près de la moitié l'avaient fait en restant chez Engie, ce fournisseur ayant dès 2007 décidé de concurrencer ses propres offres à tarif réglementé, ce qu'EDF ne fait que depuis 2018.

En parallèle, l'érosion des tarifs réglementés se poursuit. Fin 2020, pour l'électricité, ce sont les petites entreprises (1,2 million de sites effectivement concernés) qui ont dû choisir des offres de marché. Dans le gaz, la loi « énergie-climat » (8 novembre 2019) prévoit que ces tarifs disparaîtront pour tous les consommateurs le 1er juillet 2023. Logiquement, du côté des clients professionnels, la concurrence est plus affirmée : la moitié des 5,2 millions de sites est en offre de marché pour l'électricité, ainsi que la quasi-totalité des 659 000 sites alimentés en gaz. ●

LE TURPE 6

La transition énergétique, et l'adaptation du réseau qu'elle suppose, a un coût : 15 euros par an d'ici à 2024 pour un ménage, intégralement pris en charge par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, qui rémunère RTE et Enedis. La Commission de régulation de l'énergie prévoit ainsi une hausse du TURPE 6 (2021-2024) de 1,39 % par an, le tarif représentant environ un tiers de la facture globale. Il devrait permettre de financer le raccordement de nouvelles sources de production, des toitures photovoltaïques individuelles aux futurs parcs éoliens en mer. À cet effet, RTE investira quelque 2,3 milliards par an dans cette nouvelle période tarifaire, et Enedis près de 4 milliards. •

L'ÉLECTRICITÉ « VERTE » SE DÉMOCRATISE

Les offres d'électricité « verte » continuent de croître : elles séduisent désormais plus de 7% des ménages, soucieux de faire un geste pour l'environnement. Après de nombreuses années où les garanties d'origine permettaient de « verdir » un mix électrique classique, de plus en plus de fournisseurs proposent d'identifier les producteurs, si possible à proximité des consommateurs. Une offre locale qui n'est plus l'apanage des pionniers comme Enercoop, Planète Oui ou Ilek, mais se décline aussi dans les grands groupes, à l'image d'EDF avec son « Vert Électrique Bretagne ». Cette multiplication des offres ne favorise pas toujours la lisibilité. Aussi l'Ademe a-t-elle engagé une réflexion pour distinguer les offres « vertes » qui contribuent réellement à la transition énergétique. Un label garantira aux consommateurs que leur facture d'électricité sert bien à rémunérer un producteur d'énergie renouvelable en France.

FACTURE D'ÉLECTRICITÉ MOYENNE D'UN MÉNAGE FRANÇAIS (%)

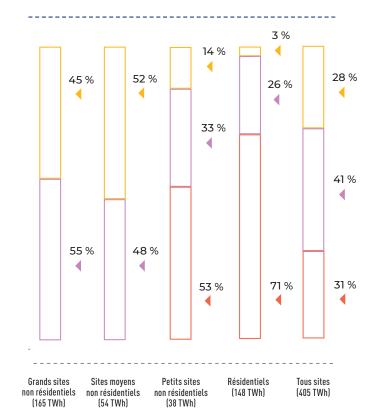
La consommation d'électricité ne pèse aujourd'hui qu'un petit tiers de la facture d'un foyer consommant entre 2 500 et 5 000 kWh par an. Et cette part est en diminution constante depuis des années, à l'inverse des taxes et obligations qui augmentent régulièrement, CEE et CSPE notamment, marché de capacité depuis 2017. En 2007, la fourniture représentait environ 38 % d'une facture, l'acheminement et les taxes 30 % (contre plus de 36 % désormais). De fait, les prix hors taxes n'ont guère varié depuis 2008. Hors capacité et CEE, la partie fourniture ne représente guère que 31,5 % du total.

34	FOURNITURE (ÉNERGIE CONSOMMÉE DONT : CEE, CAPACITÉ)
32	ACHEMINEMENT RÉSEAUX (TURPE)
4	CTA (CONTRIBUTION TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT)
5	TCCFE
11	CSPE
14	TVA

Source CRE, observatoire des marchés du 4e trimestre 2020.

/ Électricité : répartition des consommations annualisées

au 31 décembre 2020



- Offres de marché fournisseurs historiques
- Offres de marché fournisseurs alternatifs
- Offres aux tarifs réglementés

Sources: GRD, RTE, fournisseurs historiques.



— MOBILITÉS —

En France, la voiture électrique se développe

Paradoxe du confinement? Les ventes de véhicules électriques et hybrides ont fortement augmenté en 2020, dans un marché automobile pourtant en net repli. Ainsi, en Europe, elles ont représenté 11,9 % des immatriculations de voitures particulières (contre 5,7 % en 2019), soit 538 772 véhicules électriques et 507 059 hybrides. Deux pays devancent le classement : l'Allemagne (395 000 immatriculations) et la France (186 000), devant la Suède et les Pays-Bas, qui s'approchent des 100 000 unités. L'évolution est aussi forte qu'inattendue : la France a connu une « hausse sans précédent » des ventes, avec 125 000 unités supplé-mentaires, soit une quasi multiplication par trois des ventes de 2019 (69 000 véhicules).

Pour l'Avere, cette augmentation, qui a culminé en décembre, résulte des aides à l'achat mais aussi de « l'offre de modèles, étoffée et attractive, ainsi que la volonté des Français d'adopter une mobilité plus respectueuse de l'environnement ». De fait, deux voitures sur trois ont été acquises par des particuliers, ce qui témoigne d'une évolution significative d'un marché longtemps réservé aux flottes d'entreprises ou de collectivités. Le dynamisme d'implantation des bornes de recharge n'est sans doute pas étranger à cet engouement. Fin décembre, quelque 30 838 bornes étaient ouvertes au public (2400 de plus que l'année précédente). Dans un plan présenté en octobre, le Gouvernement entend doter le pays de 100 000 bornes d'ici 2022. Un objectif auquel le Sigeif concourra fortement, grâce à son service clés en main pour les communes, incluant reprise des anciennes stations Autolib' ou installation et exploitation de nouvelles stations de recharge pour véhicules électriques (IRVE).





Des avions électriques sur le tarmac

Pointé du doigt, le secteur de l'aviation se tourne à son tour vers l'électrique. Émettant peu ou pas de CO₂, les premiers avions verts sont annoncés. Ce sont pour l'instant des petits modèles, transportant deux à six passagers. Certains volent déjà régulièrement, d'autres sont encore à l'état de démonstrateurs. L'AESA (Agence européenne de sécurité aérienne) vient d'homologuer l'un d'entre eux : le Velis, de la société Pipistrel, 100% électrique, d'une autonomie de vol de 45 minutes. L'étape suivante sera celle des avions de 6 à 20 passagers, probablement dotés de moteurs hybrides. Les pays scandinaves prennent des initiatives en ce sens : en Suède et Islande, dès 2030, tous les vols intérieurs devront être opérés sans recourir à des carburants fossiles. •



PETITE REINE ET FÉE ÉLECTRICITÉ

Dans des villes désertes durant le confinement ou, pour les plus chanceux, à la campagne, le vélo électrique a été plébiscité. Les ventes de VTC (+46%), de vélos pliants (+93%) et de vélos de route (+ 215%) ont explosé. Marginaux hier encore, 11 000 vélos cargos ont été vendus en 2020, soit un bond de 354%. En dépit de leur prix élevé (2200 euros en moyenne), avec 514 672 ventes, les vélos à assistance électrique représentent désormais 19% de parts de marché. Ce n'est sans doute qu'un début : le taux de pénétration s'établit à 40% en Allemagne, à plus de 50% en Belgique et aux Pays-Bas. •



MOBILITÉ GAZ LE BIO-GNV REPRÉSENTE 20% DES VENTES

La mobilité gaz progresse également de manière significative. Fin 2020, la France comptait 24233 véhicules en circulation, GRDF notant « une forte progression de la mobilité lourde : 5057 camions (+43%), 4424 bus/cars (+22%), 2049 bennes à ordures ménagères (+7%). » Environ 40% des bus vendus en France circulent au GNV, ainsi qu'une BOM sur cinq, note GRDF, qui souligne l'opportunité offerte par « les obligations de renouvellement de flotte qui s'appliquent depuis le *ler janvier 2020 »*, à hauteur de 50% minimum par des véhicules à faibles émissions, puis 100% à partir de 2025. Avec 173 points d'avitaillement publics (+41 par rapport à l'an dernier) et 44 nouvelles stations privatives (pour un total de l'ordre de 300) raccordées au réseau, le maillage du territoire se densifie. Fait notable : le biométhane est de plus en plus sollicité par les conducteurs : avec 286 GWh de bio-GNV consommés en 2020, le taux d'incorporation approche les 20%.

Fin 2020, le ministère de l'Écologie a publié une analyse du prix moyen aux 100 km de chaque carburant, pour des véhicules particuliers neufs. Avec un coût de 5,4 d'euros, le GNV arrive en deuxième position, derrière l'électricité, mais devant le diesel et le GPL. Un atout non négligeable pour accroître l'équipement et remplir l'objectif de la PPE : 80 000 poids lourds roulant au GNV en 2030. ●



UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE ET COLLECTIVE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL



En complément de l'organisation du service public de la distribution du gaz et de l'électricité, le Sigeif a diversifié les offres apportées à ses membres, devenant un acteur reconnu de la transition énergétique. Il propose aujourd'hui une vaste gamme d'actions innovantes : efficacité énergétique, maîtrise de la demande d'énergie, production d'énergies renouvelables, mobilités durables... sans oublier l'organisation d'un des plus importants groupements de commandes d'achat de gaz naturel de France. Issue du renouvellement des conseils municipaux en 2020, la gouvernance du Sigeif reste fidèle à des principes de collégialité, de proximité, de partage d'expériences et de souci de l'intérêt général.





— **STRUCTURES** ET INSTANCES —

Créé en 1904 pour organiser la distribution publique du gaz à la périphérie de Paris, le Sigeif (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France) est un acteur de l'énergie à la fois précurseur et innovant. Premier grand syndicat intercommunal, il a progressivement structuré le régime juridique de la concession de service public, en l'adaptant aux besoins de ses communes adhérentes. Dans ce cadre, il a assuré à chacun, sur tout son territoire, l'égal accès à un service public durable, fiable et au tarif le plus juste. Plus d'un siècle plus tard, le monde de l'énergie a profondément changé. Ces dernières années, avec la mondialisation des échanges et l'ouverture du secteur à la concurrence, de nouveaux acteurs (régulateurs, distributeurs, fournisseurs, agrégateurs) sont apparus, et les offres de marché se sont multipliées.

Émergent aussi de nouveaux défis, notamment en matière de transition énergétique : maintenance des réseaux, maîtrise de la demande, production renouvelable, économie circulaire, mobilités propres...

Dans ce contexte, les missions d'organisateur du service public, de protecteur des consommateurs et de fédérateur des collectivités locales, telles que les exercent les grands syndicats d'énergie comme le Sigeif, s'avèrent d'autant plus nécessaires qu'elles permettent de mobiliser des compétences à moindre coût, dans une logique d'intérêt général.

Le Sigeif est un syndicat mixte fermé. Fin 2020, après l'adhésion de la commune de Linas (91) à la compétence gaz, le Syndicat regroupait 185 communes pour la distribution publique de gaz naturel, dont 63 adhèrent à la compétence électricité. Un établissement public territorial adhère également à la compétence EnR.

► LE COMITÉ D'ADMINISTRATION

Chaque collectivité est représentée au sein du Comité d'administration par un délégué titulaire assisté d'un délégué suppléant, tous deux élus par leur assemblée délibérante. Les élections municipales de mars et de juin 2020 ont entraîné un important renouvellement des délégués des 186 collectivités du territoire du Sigeif: 149 nouveaux délégués titulaires et 115 délégués suppléants. Ainsi, huit viceprésidents et deux membres du Bureau sont nouveaux.

Par-delà les appartenances politiques, le Sigeif est administré dans un esprit de consensus et de respect mutuel des approches de chacun. Son Comité fonctionne à l'image d'un conseil municipal : il définit les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat.

Comme dans toute collectivité territoriale, le comité délègue à son président et au bureau un certain nombre de compétences, dont il assure le contrôle.

Il se réunit quatre fois par an.

LE BUREAU

Élu pour six ans par le Comité d'administration, le bureau (lire p. 37) met en œuvre les choix stratégiques et la politique générale du Syndicat. Le Sigeif est présidé par Jean-Jacques Guillet, maire de Chaville, membre honoraire du Parlement.

▶ LES COMMISSIONS

Les commissions permanentes (lire p.38-39) du Sigeif préparent le travail du Bureau et les décisions du comité d'administration :

représentants des concessionnaires, les deux commissions de suivi du cahier des charges gaz et du cahier des charges électricité arrêtent le montant des redevances, assurent le contrôle des missions confiées aux concessionnaires et suivent l'évolution des patrimoines concédés (Crac, programme de travaux...).

Pour répondre aux préoccupations des communes adhérentes dans le domaine des transports, des énergies renouvelables et des projets innovants



le Sigeif réunit régulièrement des commissions dédiées. Chacune d'elles compte quinze membres.

- Phasociant élus et représentants d'associations d'usagers, la commission consultative des services publics locaux (CSPL) apporte les informations indispensables aux usagers. Elle recueille leurs avis pour mieux répondre aux attentes des consommateurs.
- >> La commission de coopération décentralisée étudie et propose des actions en faveur de populations du monde, souffrant notamment d'un accès difficile à l'énergie.
- >> Une commission consultative paritaire, associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

présents sur le territoire syndical, a été créée en décembre 2015. Elle compte vingt-quatre membres et est présidée par le Sigeif, conformément à la loi de transition énergétique pour la croissante verte. Elle coordonne les actions de ses différents membres.

PLE Sigeif est également partie prenante de la commission consultative de la métropole du Grand Paris. Celle-ci est chargée d'assurer la complémentarité des réseaux d'énergie métropolitains (gaz, électricité, chaleur et froid), dans le cadre d'un schéma directeur.

LES SERVICES

Regroupée autour d'une direction générale, l'équipe du Sigeif est composée de trente-sept collaborateurs ainsi répartis:

- >> une direction générale adjointe en charge des concessions de distribution publique du gaz et de l'électricité et de l'innovation;
- >> une direction de la transition énergétique et de l'innovation (groupement de commandes gaz, suivi des PCAET, conseil en énergie partagé, CEE, photovoltaïque, mobilité électrique...);
- une direction technique, qui comprend un service dédié à la maîtrise d'ouvrage (enfouissement des réseaux électriques) et au déploiement des IRVE (installation de recharge pour véhicules électriques);
 - une direction administrative et financière;
 - >> une direction juridique et de la commande publique;
 - >> Une direction de la communication.

Le Sigeif dispose de ses propres locaux, rue de Monceau, à Paris, qui accueillent également la Sem Sigeif Mobilités (développant un réseau de stations-service multi-énergies) et l'association Syncom (gestion des travaux sur voirie et réseaux).

LE BUDGET

Les ressources financières du Syndicat sont principalement constituées de redevances de concession (R1 pour le fonctionnement et R2 pour l'investissement) versées par Enedis et EDF Commerce pour l'électricité, par GRDF pour le gaz, ainsi que des cotisations des membres adhérant au groupement de commandes d'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique.

Les dépenses se répartissent entre les charges liées à la gestion courante, le contrôle des missions de service public confiées aux concessionnaires, les travaux de suppression des lignes aériennes basse tension, le développement des mobilités durables (stations GNV et bornes de recharges pour véhicules électriques) et la production locale de sources d'énergies renouvelables et de récupération.

Une partie de la redevance d'investissement, dite «R2», liée notamment aux travaux d'investissements réalisés dans les réseaux d'éclairage public, et la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) sont recouvrées par le Sigeif avant d'être reversées aux communes.

S'y ajoutent diverses subventions, notamment celles liées aux actions de maîtrise de l'énergie. En 2020, le budget global du Sigeif était de 46,6 millions d'euros (voir p.32).











En 2020, le comité du Sigeif a approuvé cinq nouvelles opérations de coopération.

PROGRAMMES D'URGENCE AU LIBAN

La première concerne la commune d'Houmal, située à 15 km de Beyrouth, qui entend améliorer la qualité de vie de ses habitants, fortement destabilisée par le conflit libanais. De fait, dans cette commune, un grand nombre de services de base, comme les réseaux d'eau potable, l'éclairage public, les écoles, la sécurité civile, les aires de jeux et le dispensaire, ont été démantelés. Le Sigeif a accordé une subvention de 48 500 euros à l'association à but non lucratif Energis Libani, pour mener un programme combinant éclairage public photovoltaïque, radars pédagogiques pour sécuriser les piétons et sensibiliser les conducteurs, caméras de surveillance et

Toujours au pays du cèdre, après l'explosion dévastatrice survenue le 4 août 2020 dans la zone portuaire de Beyrouth, le Sigeif a octroyé une aide d'urgence de 10 000 euros à l'association Électriciens sans frontières (ESF). Rapidement mobilisée, en étroite liaison avec

— COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE —

LE SIGEIF POURSUIT SON ACTION

Impliqué dans des actions de coopération décentralisée, le Sigeif mobilise ses moyens pour accompagner des associations et collectivités dans des programmes de développement, notamment leur volet énergétique.

la Croix-Rouge, le Secours populaire Libanais et des acteurs locaux, cette ONG a identifié les besoins prioritaires en électricité au sein de la population. L'aide du Sigeif a ainsi favorisé l'envoi sur place d'une équipe de bénévoles et de plusieurs tonnes de matériel électrique. Des groupes électrogènes ont été mis en service, notamment pour les unités d'urgence de la Croix-Rouge libanaise, les centres d'action du Secours populaire et des familles prioritaires. Plusieurs centaines de lampes solaires individuelles ont été distribuées au profit des personnes seules et en situation de précarité ainsi qu'au personnel d'un hôpital.

SÉNÉGAL ET BURKINA FASO

Au Sénégal, le Sigeif participe

à un projet présenté par la Fondation Énergies pour le Monde (Fondem), ONG qui œuvre depuis une trentaine d'années au service de l'accès universel à l'électricité en Afrique subsaharienne. Il s'agit de répondre aux besoins en électricité d'une communauté rurale, située au nord de la Casamance, qui n'est pas reliée au réseau de la compagnie nationale malgré les nombreux besoins sociaux, domestiques et économiques. Une subvention de 40 000 euros a été accordée à la Fondem pour accompagner les collectivités dans un projet d'électrification grâce à des petites centrales solaires reliées à un mini réseau de distribution, ainsi que de pompes solaires pour les périmètres maraîchers. Avec un cahier des charges se conformant aux prescriptions de l'Agence française de développement, principal bailleur de fonds dans ce dossier avec la Région Île-de-France et la ville de Paris, l'ONG identifiera et formera un exploitant dédié. Un schéma d'exploitation ainsi qu'un système de suivi sont prévus pour assurer le fonctionnement pérenne des infrastructures. Environ 1500 personnes devraient bénéficier de la

mise en place de trois cents systèmes solaires dont une quinzaine sera installée au profit de petits entrepreneurs.

Au Burkina Faso, le Sigeif avait contribué en 2017 à l'installation d'une moto-pompe,

de canalisations, de points d'eau, ainsi qu'à la formation d'agriculteurs à l'utilisation et à la maintenance des équipements. Porté par l'association Union Sportive de la Jeunesse Mitryenne (USJM), ce premier programme avait montré son utilité en favorisant la diversification des cultures et l'amélioration des rendements. Aussi, afin que l'association poursuive son action en œuvrant à l'augmentation du débit et en procédant à l'installation d'un forage solaire, le comité du Sigeif a-t-il approuvé une contribution complémentaire de 30 000 euros. Par ailleurs, l'USJM souhaite acheter et clôturer des terres au profit du groupement de paysans qui, aujourd'hui, doivent les rendre au propriétaire qui les leur a prêtées, ce qui les empêche de cultiver durant toute la saison.

PROGRAMME « ÉCOLES ET FAMILLES » EN ARMÉNIE

Dans la région du Tavouch, au nord-est de l'Arménie, le Sigeif a renouvelé une subvention de 20 000 euros en faveur du Fonds Arménien de France. En partenarial avec la Région Île-de-France et le conseil départemental de Haute-Garonne, ce programme triennal « Écoles et familles » permet d'installer des panneaux solaires thermiques fournissant de l'eau chaude à des familles déshéritées ainsi qu'aux écoles maternelles et primaires. Dans ces mêmes établissements scolaires, des panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité en autoconsommation, avec vente de l'excédent injecté dans le réseau national.

— LE BUREAU DU SIGEIF —

Élu pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau est composé d'un président, de quinze vice-présidents et de trois membres. Il est chargé de la mise en oeuvre des décisions et des choix stratégiques de la politique générale du Syndicat.



Jean-Jacques GUILLET
Président
Maire de Chaville
Membre honoraire du Parlement



Olivier THOMAS1^{er} vice-président

Maire de Marcoussis

Conseiller régional d'Île-de-France



Marie-Hélène MAGNE10° vice-présidente
Maire adjointe
de Charenton-le-Pont



Bernard GAUDUCHEAU2º vice-président

Maire de Vanves

Conseiller régional d'Île-de-France



Christine LEHEMBRE 11° vice-présidente Conseillère municipale de Pantin



marie CHAVANON 3º vice-présidente Maire de Fresnes



Jean-Louis DELORT12° vice-président

Maire adjoint
de Verrières-le-Buisson



Serge CARBONNELLE 4e vice-président
Maire adjoint des
Pavillons-sous-Bois



Laurent MONNET13° vice-président
Maire adjoint
de Saint-Denis



Guy DARAGON5° vice-président

Conseiller municipal
de Mitry-Mory



Sophie DESCHIENS14° vice-présidente
Maire adjointe de Levallois-Perret
Conseillère régionale d'Île-de-France



Martine SCHMIT6° vice-présidente
Conseillère municipale
de Versailles



Smaila CAMARA 15° vice-président Conseiller municipal de Bondy



Joëlle CECCALDI-RAYNAUD 7° vice-présidente Maire de Puteaux



michel HERBILLON Membre du BureauConseiller municipal de Maisons-Alfort

Député du Val-de-Marne



Georges JOLY 8° vice-président Maire adjoint d'Enghien-les-Bains



Pascal THÉVENOT Membre du Bureau Maire de Vélizy-Villacoublay



Philippe JUVIN
9° vice-président
Maire de La Garenne-Colombes



Daniel AUGUSTE Membre du BureauMaire adjoint
de Villiers-le-Bel



- LES COMMISSIONS -

Outre les commissions institutionnelles prévues par le Code général des collectivités territoriales, le comité du Sigeif a installé plusieurs commissions thématiques qui, dans cet esprit de consensus propre au fonctionnement du Syndicat, constituent des lieux de débat dans lesquels se préparent les décisions.

APPEL D'OFFRES

Comme dans toutes les collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres du Sigeif est, de par la loi, investie du pouvoir d'attribuer les marchés publics les plus importants, c'est-à-dire ceux dont la valeur excède les seuils européens.

PRÉSIDENT DE DROIT

Jean-Jacques Guillet · Chaville

MEMBRES TITULAIRES

Éric Schindler • Neuilly-sur-Seine Christophe Paquis • Les Lilas Alain Sanson • Fontenay-le-Fleury Jacques Fantou • Villebon-sur-Yvette Malgorzata Dudek • Montfermeil

MEMBRES SUPPLÉANTS

Antoine Dupin · Meudon Jérémy Demassiet · Bois-d'Arcy Christophe Ippolito · Nogent-sur-Marne Walid Ben M'henni · Noisy-le-Grand Thierry Bonnet · Croissy-sur-Seine

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

En application de la procédure légalement prévue pour les délégations de service public, cette commission est notamment chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, et d'émettre un avis au vu duquel le président du Sigeif engagera les négociations.

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

Guy Daragon · Mitry-Mory

MEMBRES TITULAIRES

Guy Daragon • Mitry-Mory Maryse Lemmet • Antony Mathieu Beaufrère • Vincennes Alain Durand • Arnouville Bernard Foisy • Le Plessis-Robinson

MEMBRES SUPPLÉANTS

Alain Sanson · Fontenay-le-Fleury Thomas Doublic · Asnières-sur-Seine Pierre Chevalier · Ville-d'Avray Patrick Leroy · Rungis Jean-Marie Bontemps · Belloy-en-France

CAHIER DES CHARGES

Composées paritairement d'élus et de représentants des concessionnaires, les commissions de suivi veillent à l'application des cahiers des charges de la distribution publique du gaz et de l'électricité. Elles arrêtent, notamment, le montant des redevances et suivent l'évolution des patrimoines concédés (Crac, programmes de travaux, rapports de contrôle...).

COMMISSION DE SUIVI GAZ

PRÉSIDENT DE DROIT

Jean-Jacques Guillet \cdot Chaville

MEMBRES TITULAIRES

Bernard Foisy · Le Plessis-Robinson Patrick Leroy · Rungis Robert Beaudeau · Villepinte Robert Archambault · Saint-Maurice

MEMBRES SUPPLÉANTS

Jean-Marie Bontemps · Belloy-en-France Alain Durand · Arnouville Isaac Barchichat · Saint-Brice-sous-Forêt Despina Bekiari · Fontenay-aux-Roses

COMMISSION DE SUIVI ÉLECTRICITÉ

PRÉSIDENT DE DROIT

Jean-Jacques Guillet · Chaville

MEMBRES TITULAIRES

Alain Sanson • Fontenay-le-Fleury Jean-Pierre Fortin • Sèvres Stéphane Delagneau • Longjumeau Evelyne Baumont • Boissy-Saint-Léger

MEMBRES SUPPLÉANTS

Jacques D'Allemagne · Marnes-la-Coquette Jane-Marie Hermann · Viroflay Mohamed Boughalem · Ballainvilliers Robert Beaudeau · Villepinte



COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

À travers cette commission, le Sigeif s'implique dans des actions extérieures, en partenariat avec différentes ONG, et mobilise des moyens pour venir en aide à des populations du monde énergétiquement déshéritées.

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

Michel Herbillon • Maison-Alfort

MEMBRES TITULAIRES

Michel Herbillon · Maisons-Alfort
Sophie Deschiens · Levallois-Perret
Patrick Leroy · Rungis
Bernard Foisy · Le Plessis-Robinson
Jane-Marie Hermann · Viroflay
François Broché · Vaires-sur-Marne
Malgorzata Dudek · Montfermeil
Mouhamet Touré · Neuilly-Plaisance
Jean-Pierre Ferré · Chatillon
Smaïla Camara · Bondy
Alain Durand · Arnouville
Florence de Pampelone · GPSO
Béatrice Belliard · Boulogne-Billancourt
Jean-Luc Touly · Wissous
Christophe Ippolito · Nogent-sur-Marne

SERVICES PUBLICS LOCAUX

Composée d'élus et de représentants d'associations de consommateurs, la commission consultative des services publics locaux recueille les avis et les attentes des usagers afin de renforcer la qualité du service public du gaz et de l'électricité.

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

Jean-Louis Delort · Verrières-le-Buisson

MEMBRES COMPÉTENCE GAZ

Daniel Aubert • L'Haÿ-les-Roses Claude Kopelianskis • Maisons-Laffitte Jean-Louis Delort • Verrières-le-Buisson Bernard Foisy • Plessis-Robinson Christian Fournès • Nozau

MEMBRES COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Jérémy Demassiet · Bois-d'Arcy Mouhamet Touré · Neuilly-Plaisance Robert Beaudeau · Villepinte Antoine Dupin · Meudon Alain Sanson · Fontenay-le-Fleury

ASSOCIATIONS MEMBRES

- Association Force ouvrière consommateur (AFOC)
- Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)
- Familles de France
- France nature environnement (FNE) Île-de-France
- Organisation générale des consommateurs (ORGECO) Grand Paris
- UFC-Que Choisir

CONSULTATIVE PARITAIRE

La commission consultative paritaire de l'énergie rassemble 12 élus du Syndicat et les représentants des 12 établissements publics à fiscalité propre présents sur son territoire. La loi lui donne pour missions de coordonner l'action, de faciliter l'échange de données et de mettre en cohérence les investissements sur l'ensemble des réseaux d'énergie (gaz, électricité).

VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE

Marie-Hélène Magne · Charenton-le-Pont

MEMBRES REPRÉSENTANT LE SIGEIF

Marie-Hélène Magne · Charenton-le-Pont Alain Sanson · Fontenay-le-Fleury Pierre Cottin · Roissy-en-France Malgorzata Dudeck · Montfermeil Guy Daragon · Mitry-Mory Daniel Auguste · Villiers-le-Bel Jean-Louis Delort · Verrières-le-Buisson Daniel Aubert · L'Haÿ-les-Roses Thierry Bonnet · Croissy-sur-Seine Jacques D'Allemagne · Marnes-la-Coquette Christophe Ippolito · Nogent-sur-Marne Denis Privé · Igny

MEMBRES REPRÉSENTANT LES EPCI

Vincent Franchi · Métropole du Grand Paris Mathieu Viskovic · Paris - Vallée de la Marne Marcel Villaça · Orée de la Brie Martine Schmit · Versailles Grand Parc Dominique Lafon · Saint-Germain-Boucles-de-Seine Pierre Chazan · Paris-Saclay Sylvie Carillon · Communauté de communes du Val d'Yerres Adeline Roldao Martins · Roissy Pays de France François About · Plaine Vallée Nicole Lanaspré · Val Parisis Jean-Marie Bontemps · Communauté de communes Carnelle Pays-de-France Alexandre Dohy · Communauté de communes de Vallée de l'Oise et des 3 forêts

TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

Cette commission est chargée d'étudier et de proposer les actions susceptibles d'être développées par le Syndicat dans le domaine des nouveaux modes de transport et des mobilités. Elle sera, notamment, amenée à rendre des avis sur les projets de développement de stations de compression de GNV et bio-GNV ou les projets de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE

Christine Lehembre · Pantin

MEMBRES

Christine Lehembre · Pantin Jean-Marie Bontemps · Belloy-en-France Antoine Dupin · Meudon Patrick Leroy · Rungis Éric Schindler • Neuilly-sur-Seine Jean-Pierre Valentin · Carrières-sur-Seine Georges Joly · Enghien-les-Bains Jean-Luc Millard · Drancy Pierre Chevalier · Ville-d'Avray Walid Ben M'henni • Noisy-le-Grand Richard Della-Mussia · Chennevières-sur-Marne Pierre Cottin · Roissy-en-France Marc Feugère · Châtenay-Malabry Martine Schmit · Versailles Dominique Carré · Pierrefitte-sur-Seine

ENR ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Cette commission élargie étudie et se prononce aussi bien sur les projets liés à l'ensemble des domaines concernant l'efficacité énergétique et les EnR: CEE, CEP, projets solaires photovoltaïques, unité de biométhanisation... que sur des thèmes relatifs à la maîtrise de la demande en énergie, la rénovation thermique des bâtiments ou la précarité.

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

Laurent Monnet · Saint-Denis

MEMBRES

Laurent Monnet · Saint-Denis Jérémy Demassiet · Bois-d'Arcy Jean-Pierre Fortin · Sèvres Philippe Cipriano · Saint-Maur-des-Fossés Béatrice Belliard · Boulogne-Billancourt Thierry Bonnet · Croissy-sur-Seine Philippe Langlois D'Estaintot · Rueil-Malmaison Fouad El Kouradi · Aulnay-sous-Bois Jean-Jacques Perchat · Puiseux-en-France Gwenola Rabier · Montrouge Christian Fournès · Nozay Olivier Thomas · Marcoussis Séverine Delbosq · L'Île-Saint-Denis Florence de Pampelonne · GPSO Evelyne Baumont · Boissy-Saint-Léger

PROSPECTIVE ET INNOVATION

Cette nouvelle commission répond à une volonté de mieux anticiper les sujets d'avenir et d'appréhender les nouveaux enjeux du secteur de l'énergie. Elle étudie les thématiques émergentes et se prononce sur les projets liés à la prospective et l'innovation non encore mis en œuvre par le Sigeif.

VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE

Martine Schmit \cdot Versailles

MEMBRES

Marie-Hélène Magne · Charenton-le-Pont Béatrice Belliard · Boulogne-Billancourt Claude Kopelianskis · Maisons-Laffitte Christian Fournès · Nozay Robert Beaudeau · Villepinte Philippe Cipriano · Saint-Maur-des-Fossés Jean-Luc Touly · Wissous Jane-Marie Hermann · Viroflay Pierre Chevalier · Ville-d'Avray Mouhamet Touré · Neuilly-Plaisance Béatrice Bodin · Garches Jean-Pierre Ferré · Châtillon Bacar Soilihi · La Courneuve Dominique Gaulon · Dugny



AU SERVICE DES COMMUNES : LES MISSIONS HISTORIQUES —

► LE CONTRÔLE DES CONCESSIONS, MÉTIER « HISTORIQUE » DU SYNDICAT

Fédérateur des volontés communales, le Sigeif exerce le rôle d'autorité organisatrice pour :

>> La distribution du gaz.

Il représente à ce titre 185 collectivités propriétaires d'un réseau de 9 463 km, dont 78,6% de canalisations en moyenne pression.

>> La distribution de l'électricité, pour le compte de 63 collectivités, la longueur totale de réseau s'établissant à 8968 km, dont 42% en HTA.

Autorité concédante de la distribution publique de gaz et d'électricité, le Sigeif assure le contrôle technique et comptable des patrimoines concédés et l'analyse financière de chaque concession. Il veille ainsi au bon accomplissement des missions de service public confiées aux concessionnaires, respectivement GRDF pour le gaz, Enedis pour la distribution d'électricité, et EDF Commerce pour la fourniture



d'électricité au tarif réglementé de vente (tarif bleu, inférieur à 36 kVA). Chaque année, le Syndicat rend compte aux communes de cette mission par l'envoi de deux rapports de contrôle, également publiés sur son site Internet.

Le contrôle s'attache principalement à :

- >> L'évolution et l'inventaire patrimonial des ouvrages, la sécurité, la qualité et la maintenance, les travaux d'investissement...
- **I'analyse comptable et financière** (compte de résultat),
 les droits du concédant, les
 investissements réalisés...

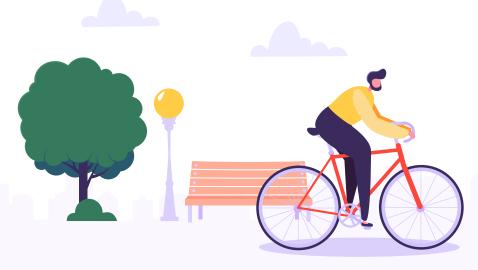
>> Le degré de satisfaction des clients et des usagers (qualité de l'énergie distribuée, prestations des distributeurs...), mesuré par deux enquêtes bisannuelles.

De plus, chaque année, le Sigeif fournit aux communes les éléments de calcul nécessaires au recouvrement des redevances d'occupation du domaine public (RODP), dues par les gestionnaires des réseaux.

Enfin, compte tenu du nombre croissant de fournisseurs d'électricité, la majorité des communes de la concession électricité a fait appel au Sigeif pour qu'il conduise la collecte et le contrôle de la TCCFE auprès de l'ensemble de ces fournisseurs (lire p. 80).

En 2020, près de 19 millions d'euros ont été collectés, contrôlés puis reversés aux 52 communes adhérentes qui ont confié cette mission au Syndicat.

Le Sigeif assure le contrôle technique et comptable des patrimoines concédés et l'analyse financière de chaque concession.





PARMI LES PARTENAIRES DU SIGEIF

- * L'Ademe: l'agence de la transition écologique propose aux conseillers en énergie partagée des formations, et une réflexion est menée depuis 2020 sur un contrat d'objectif territorial sur les énergies renouvelables thermiques (lire p. 106).
- **+ L'AFG :** l'Association française du gaz est un relais d'information sur les techniques de la chaîne gazière.
- **+ L'AFGNV** représente tous les acteurs de la filière GNV/bio-GNV, constructeurs de véhicules, syndicats d'énergies, entreprises de transport, collectivités territoriales, etc.). Ses adhérents participent à un plan visant à déployer 2 000 points d'avitaillement GNV/bio-GNV en France d'ici 2030.
- * Amorce: Amorce est un réseau national qui regroupe 950 collectivités engagées dans la transition énergétique (gestion des déchets, énergie, réseaux de chaleur, eau). À travers ce réseau, le Sigeif bénéficie d'importantes sources d'information technique et juridique sur l'énergie.
- * L'Apur : l'Atelier parisien d'urbanisme documente, analyse et développe des stratégies prospectives concernant les évolutions urbaines de la métropole. Son programme inclut des thèmes liés à l'activité et aux projets du Sigeif qui en est membre.
- + L'AREC IDF: lancée officiellement en avril 2019 par la Région Île-de-France, l'AREC IDF est un département de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France. Son objectif est de faciliter et d'accélérer la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique des collectivités locales. Le Sigeif a intégré les instances de gouvernance de l'AREC IDF en 2019.
- * L'ATEE: l'Association technique énergie environnement anime des clubs techniques « Biogaz » et « CEE », qui mettent en relation le Sigeif avec d'autres collectivités et des entreprises.
- * L'Avere-France: cette association représente les acteurs de la mobilité électrique et vise à promouvoir l'acquisition de véhicules électriques et hybrides, ainsi qu'à développer la mobilité électrique. Le Sigeif est membre de l'Avere depuis 2019.

+ La Caisse des dépôts et consignations (CDC) :

à travers son partenariat avec la Banque des territoires, direction créée par la caisse en 2018, le Sigeif expérimente et développe des solutions innovantes de financement de réhabilitation énergétique. La CDC est par ailleurs actionnaire de la Sem Sigeif Mobilités (lire p. 114).

- + FFAUVE: Fédération française des associations d'utilisateurs de véhicules électriques a été créée en 2019 afin de fédérer les multiples associations d'usagers de véhicules électriques. La FFAUVE a pour objectif de répondre aux besoins et aux attentes des associations d'utilisateurs de véhicules électriques. Le Sigeif a toujours souhaité, depuis la création du service de recharge pour les véhicules électriques, impliquer les usagers, premiers concernés. En adhérant, le Sundicat poursuit le travail en commun et soutient la fédération dans ses actions.
- * France hydrogène: l'association France hydrogène fédère les acteurs de ce secteur (entreprises, instituts de recherche, collectivités territoriales, etc.). Le Sigeif en est membre depuis février 2018.
- * La FNCCR: le Sigeif adhère à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies depuis 1945. Le Syndicat collabore étroitement avec cet organisme sur les plans juridique et technique. Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, en est vice-président.
- * Le Forum métropolitain du Grand Paris : lieu propice à la réflexion prospective et au travail collectif, indépendant des enjeux de pouvoir, ce forum contribue à la construction métropolitaine. Le Sigeif a été étroitement associé à l'élaboration du Livre blanc sur les mobilités à l'horizon 2030.

+ Île-de-France énergies

Cette Sem, dont le Sigeif est actionnaire, a été créée à l'initiative de la Région Île-de-France. Elle accompagne les copropriétés et les organismes de logement social dans leurs projets de rénovation énergétique.

+ La Métropole du Grand Paris : créée par la loi de 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, la MGP a noué un partenariat permanent avec le Sigeif ainsi qu'avec d'autres grands syndicats urbains d'Île-de-France. Le Sigeif participe aux travaux qui touchent principalement à la qualité de l'air et à la mobilité. Ainsi, en 2019, le Syndicat a piloté l'atelier du pacte logistique métropolitain dédié au déploiement des stations GNV/bio-GNV, hydrogène et des bornes électriques.

- * Le Pôle énergie Île-de-France :
 ce Pôle réunit quatre syndicats
 d'énergie d'Île-de-France autour
 du Sigeif : le Sipperec, le Sey78, le
 SMDEGTVO et le SDESM. L'objectif
 de ce Pôle est de partager des
 connaissances techniques et de porter
 une vision commune. Son action a
 permis de susciter des dispositions
 spécifiques concernant l'entretien et la
 rénovation des colonnes montantes,
 dans le cadre de la loi Élan.
- + La Région Île-de-France : la Région et le Sigeif collaborent dans le cadre d'un engagement conclu en 2018 autour d'objectifs concrets de la stratégie régionale énergie-climat. La Région accompagne les actions du Syndicat en soutenant financièrement l'élaboration de projets photovoltaïques et le développement de la mobilité électrique. La Région est actionnaire de la Sem Sigeif Mobilités (Lire p. 112).
- + Le ROSE: le réseau d'observation statistique de l'énergie en Île-de-France rassemble des acteurs franciliens souhaitant partager leurs connaissances communes en matière de consommation et de production d'énergie. En 2018, ce réseau a mis au point une base de données (Energif) dotée d'une application de visualisation. Le Sigeif est membre du ROSE et travaille avec ses partenaires depuis plus de dix ans.
- * Les services publics urbains du Grand Paris: cette appellation rassemble les grands syndicats techniques d'Île-de-France (le Sedif pour l'eau, le Siaap pour l'assainissement, le Syctom pour les ordures ménagères, le Sigeif et le Sipperec pour l'énergie et l'EPTB Seine Grands Lacs pour le soutien d'étiage).
- + Syncom: créée en 1993 par le Sigeif, le Sedif et le Sipperec, cette association regroupe deux-cent soixante dix-huit collectivités et propose des services de coordination, de centralisation et de mutualisation de données liées aux travaux de voirie via un portail cartographique (lire p.97). ●



— UNE OFFRE DE SERVICES LARGE ET INNOVANTE ——



► SUPPRESSION DES LIGNES ÉLECTRIQUES BASSE TENSION

Afin d'améliorer l'environnement et l'esthétique des villes, mais aussi assurer la qualité et la sécurité de desserte, le Sigeif procède régulièrement à la modernisation du réseau électrique par l'enfouissement des lignes aériennes en basse tension. Il fait ainsi bénéficier ses communes des dispositions du nouveau contrat de concession, conclu en 2019, avec Enedis. Ce contrat s'accompagne d'une convention particulière qui stabilise l'enveloppe budgétaire du financement des opérations dont le Sigeif assure la maîtrise d'ouvrage. Lorsque l'enfouissement concourt à faire disparaître une ligne électrique peu fiable, le Sigeif accorde une contribution financière supplémentaire qui réduit quasiment à néant la participation de la commune. Enfin, l'établissement des programmes, en liaison avec l'ensemble des collectivités adhérentes, ainsi que la mise en œuvre de dispositions particulières (à Versailles) sont soumis à la commission de suivi du cahier des charges, dont le rôle est ainsi renforcé.

À la demande de ses collectivités adhérentes, le Sigeif assure également l'enfouissement coordonné de l'ensemble des réseaux (éclairage public. communications électroniques), via une mission de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage unique. Vingt ans après sa création, le service maîtrise d'ouvrage du Syndicat a enfoui 260 km de lignes aériennes BT sur le territoire de sa concession électricité, pour un investissement global de 63,5 millions d'euros hors taxes. Un montant aui s'élève à 120 millions d'euros, en incluant les réseaux de communication électroniques et d'éclairage public (lire p. 94).

MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

Pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale, le Sigeif leur propose plusieurs outils opérationnels: formation du personnel, bilan énergétique patrimonial, opérations de MDE, conseil en énergie partagé (CEP, mission conduite avec l'appui de l'Ademe)... S'y ajoute la valorisation des opérations ouvrant droit aux certificats d'économies d'énergie (CEE). Durant la quatrième période de ce dispositif (2018-2021), le Sigeif et le Sipperec ont opté pour un partenariat avec un acteur obligé afin de valoriser les CEE de leurs adhérents, confiant à un prestataire la constitution sécurisée des dossiers.

Retenue à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt en 2017, la société Économie d'énergie s'est engagée à acquérir les CEE déposés sur le compte Emmy du Sipperec, avec l'accord du Sigeif.

Accessibles grâce au groupement de commandes du Sigeif, d'autres prestations s'ajoutent à ces missions dédiées à une politique énergétique durable dans les territoires (lire p. 99).

► ACHAT GROUPÉ DE GAZ ET DE SERVICES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2004, le Sigeif a créé un groupement de commandes de fourniture de gaz dont il est le coordonnateur. Ce groupement offre à quelque 475 organismes publics et privés d'Île-de-France (communes, bailleurs sociaux, établissements publics d'enseignement, établissements de santé...), répartis sur plus de 11 000 sites, la possibilité d'accéder, à des prix très concurrentiels, à la fourniture de gaz et à des services d'efficacité énergétique. La taille de ce groupement de commandes (3 TWh annuels) fait du Sigeif un des premiers acheteurs publics de gaz en France (lire p. 90).

En vingt ans, le Sigeif a enfoui 260 km de lignes aériennes BT pour un investissement de 63.5 M€ HT.

_

DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS URBAINES EN ÎLE-DE-FRANCE

MOBILITÉ GAZ

Le Sigeif est habilité à installer et exploiter des infrastructures d'avitaillement de véhicules au gaz. Il a conclu différents partenariats visant à développer un réseau francilien de stations publiques d'avitaillement, son ambition étant de construire une dizaine de stations-service publiques GNV/bio-GNV d'ici 2022. À cet effet, le Sigeif a créé une Sem, Sigeif Mobilités, dotée d'un capital de 5 millions d'euros. La Banque des territoires (groupe Caisse des dépôts) accompagne ce projet d'envergure, qui bénéficie également du soutien de la Région Île-de-France, de grands syndicats techniques franciliens, tels que le Syctom, le Siaap et le Siom de la Vallée de Chevreuse, ainsi que de GRTgaz développement (filiale de GRTgaz).

Depuis décembre 2018, Sigeif Mobilités a étendu son activité à la mobilité électrique et hydrogène et obtenu, après appel à projet, le soutien de la Commission européenne.

Une première station publique d'avitaillement de GNV/bio-GNV a vu le jour en novembre 2016, dans le port de Bonneuil-sur-Marne (94). Son exploitation a été confiée à la société Endesa pour trois ans. Fin 2020, trois stations supplémentaires étaient ouvertes au public à Gennevilliers (92), Noisy-le-Grand (93) et Wissous (91). Deux autres, à Réau (77) et Saint-Denis (93), étaient en construction. S'y ajoute celle de la société GNV du Coudrau-Montceaux, dont la Sem Sigeif mobilités est actionnaire, avec une mise en service prévue en 2021 (lire p. 112).



PLAN D'AIDE : LE SIGEIF DÉBLOQUE 4 MILLIONS D'EUROS POUR LES COMMUNES

Cette initiative, portée par Jean-Jacques Guillet et votée à l'unanimité par le Comité d'administration, permet de soutenir financièrement et techniquement, les collectivités membres du Sigeif dans la réalisation de leurs projets en matière de transition énergétique et d'enfouissement des lignes électriques basse tension.

Concrètement, le Sigeif subventionne les travaux d'isolation solaire thermique, d'acquisition de pompes à chaleur ou de véhicules GNV, électriques... et finance intégralement les travaux d'enfouissement. Cette aide inédite de 4 millions d'euros est valable pendant deux ans, elle est une aubaine pour les collectivités fortement sollicitées financièrement par la gestion de la crise sanitaire.

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Le Sigeif étend ses missions à la mobilité électrique. Ses communes adhérentes ont désormais accès à un service clés en main pour les accompagner dans la mise en place d'infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Le Sigeif prend en charge ce service à 100 %, avec le soutien financier de la Région Île-de-France.

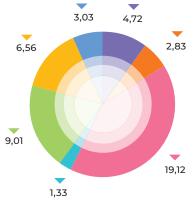
Il permet notamment de favoriser la reconversion des ex-bornes Autolib' et de déployer des bornes rapides, de manière homogène et équilibrée, sur le territoire. Fin décembre 2020, 51 communes ont délégué au Sigeif la compétence IRVE (et plusieurs autres l'ont prévu en 2021). 140 points de recharge ont été mis en exploitation; près de 700 sont attendus fin 2021 (lire p.116).



— **LE BUDGET** DU SYNDICAT —

L'organisation et les moyens du Sigeif sont adaptés à ses missions de garant de la continuité et de la qualité du service public du gaz et de l'électricité. Ils lui permettent aussi de développer de nouveaux services : contrôle et collecte de la TCCFE, maîtrise de la demande d'énergie, groupement d'achats, mobilités propres, production d'énergies renouvelables...





Redevance R1
Redevance R2

TCCFE

- Cotisations groupement de commandes gaz
- Travaux d'enfouissement / Autres recettes
- Autofinancement / Excédent capitalisé / Résultat de l'exercice
- Recettes d'ordre / Dotations aux amortissements

LES RECETTES

Le Syndicat ne perçoit aucune recette fiscale. La majeure partie de ses ressources est issue des redevances versées par ses concessionnaires, dans le cadre des conventions de concession, respectivement signées le 21 novembre 1994 pour le gaz et le 18 octobre 2019 pour l'électricité. À ces redevances s'ajoutent les cotisations des membres du groupement de commandes d'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique, le produit de la TCCFE – reversé aux communes –, la récupération des frais de maîtrise d'ouvrage...

Toutes sections confondues, l'exécution du budget 2020 – y compris les excédents constatés fin 2019, qui s'élèvent à 3,71 millions d'euros – fait apparaître un total de 46,6 millions d'euros de recettes. En 2020, les produits du budget se déclinent en trois volets.

LES REDEVANCES DE FONCTIONNEMENT : 4,72 MILLIONS D'EUROS

Les redevances de fonctionnement, dites R1, permettent au Syndicat d'exercer le contrôle des missions de service public confiées aux concessionnaires. Elles dépendent principalement de la longueur des réseaux, de la population des concessions et de la durée des contrats conclus.

En 2020, le montant perçu par le Sigeif s'élève à 4,72 millions d'euros : 3,18 millions d'euros (en progression de 2%, par rapport à 2019) pour les 186 collectivités adhérant à la compétence gaz, 1,54 million d'euros (contre 0,99 million d'euros en 2019) pour les 63 collectivités adhérant à la compétence électricité. La progression de la redevance électricité (+ 56%) est liée à l'application du nouveau contrat de concession signé en 2019 avec Enedis et EDF Commerce.

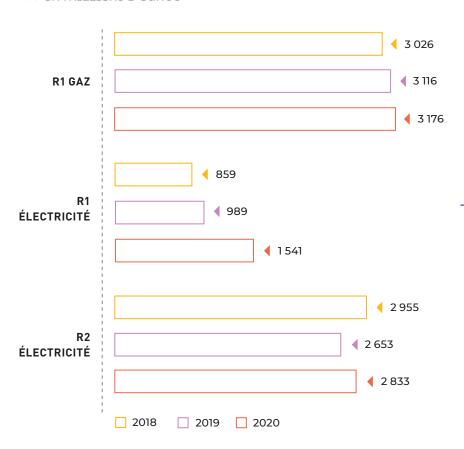
LA REDEVANCE D'INVESTISSEMENT ÉLECTRICITÉ : 2,83 MILLIONS D'EUROS

Liée aux travaux réalisés par les communes membres et par le Sigeif sur les ouvrages d'éclairage public et les réseaux de distribution d'électricité, la redevance d'investissement, dite R2, s'élevait en 2020 à 2,83 millions d'euros, dont :

>> 1,77 million d'euros (1,75 million d'euros en 2019) pour l'éclairage public, les investissements des collectivités totalisant près de 13 millions d'euros (contre 9,8 millions d'euros hors taxes l'année précédente),

/ ÉVOLUTION DES REDEVANCES DE CONCESSION

>> EN MILLIERS D'EUROS



- 0,87 million d'euros (0,90 million en 2019) correspondant aux opérations d'effacement des réseaux de distribution publique. Le montant total de ces travaux, mandatés en majeure partie lors de l'exercice 2018, s'élève à plus de 3,4 millions d'euros hors taxes,
- >> 0,19 million d'euros pour divers travaux.

LES AUTRES RECETTES : 35,34 MILLIONS D'EUROS

>> Fonctionnement

Aux redevances s'ajoutent des recettes constituées du produit de la TCCFE, pour 19,12 millions d'euros (dont 18,9 reversés aux communes et 0,22 million d'euros conservés par le Sigeif pour couvrir ses frais de collecte et de contrôle), et des cotisations du groupement de commandes d'achat de gaz et de services d'efficacité énergétique, pour 1,33 million d'euros.

Les recettes liées aux frais de maîtrise d'ouvrage ainsi que les produits exceptionnels et produits divers complètent ces recettes pour 0,79 million d'euros.

Investissement

Les recettes sont constituées par une partie de l'excédent 2019 capitalisé (2,85 millions d'euros) et la dotation aux amortissements (2,13 millions d'euros). Viennent ensuite, dans le cadre des travaux d'enfouissement, les participations et avances perçues auprès de tiers pour 7,26 millions d'euros, le versement par le concessionnaire de la TVA déduite par transfert de droit pour 0,89 million d'euros, ainsi que des recettes diverses d'investissement pour 0,97 million d'euros (dont 0,89 million correspondant à des opérations d'ordre). S'ajoutent, enfin, les excédents de fonctionnement et d'investissement 2019 reportés (3,71 millions d'euros).



REDEVANCES 2020

R1 fonctionnement: 4 717 468,77 euros

- >> 3 176 013,41 euros en gaz
- >> 1 541 455,36 euros en électricité

R2 investissement électricité : 2 832 937,37 euros

- >> 1 773 667,65 euros au titre des travaux d'éclairage public *
- **>> 873 350,94 euros** au titre des travaux d'enfouissement **
- >> 185 332,35 euros au titre de divers travaux
- * 57 communes bénéficiaires sur 63.
- ** 23 communes concernées sur 63 (maîtrise d'ouvrage Sigeif).

Près de 19 millions d'euros ont été collectés, contrôlés puis reversés aux 52 communes ayant confié au Sigeif la gestion de la TCCFE.







LES DÉPENSES

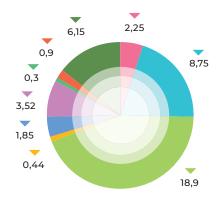
Dans la section de fonctionnement, les dépenses se répartissent entre les charges liées à l'activité du Syndicat et le reversement aux communes du produit de la TCCFE. En investissement, ces dépenses concernent la réalisation des travaux d'enfouissement, le remboursement des emprunts liés aux travaux, la production d'énergies renouvelables, la pose d'IRVE et diverses subventions versées aux communes adhérentes. En 2020, le montant total des dépenses s'élevait à 35,52 millions d'euros (« reste à réaliser » inclus).



FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 23 millions d'euros, dont 18,9 millions issus du produit de la TCCFE, perçu pour le compte des communes et immédiatement reversé à celles-ci. Pour les 4,1 millions d'euros restants (– 9 %, par rapport à l'exercice précédent), les principaux postes budgétaires sont :

- >> les charges du personnel, qui s'élèvent en 2020 à 2,93 millions d'euros, pour un effectif de 37 personnes,
- les dépenses obligatoires, fonctionnement général et services supports et de la communication : 0,63 million d'euros,
- >> les dépenses relatives au groupement de commandes, aux contrôles des concessions, à la collecte de la TCCFE, et diverses études stratégiques, pour 0,63 million d'euros,
- >> les services aux communes et les projets de transition énergétique/innovation, pour 0,22 million d'euros.



- Dépenses obligatoire / Équipement des services / Communication / Coopération décentralisée / Contrôle des concessions
- Services et subventions aux communes / IRVE / Photovoltaïque / Transition énergétique / Enfouissement des réseaux
- TCCFE
- Groupement de commande
- Prises de participations (Sigeif Mobilités / Ferme solaire de Marcoussis)
- Autofinancement investissement /
 Avances communes
- Remboursement de la dette
- Autres dépenses d'ordre
- Restes à réaliser

INVESTISSEMENT

Au total, en 2020, le Sigeif a consacré 9,49 millions d'euros aux dépenses réelles d'investissement (contre 9,17 millions l'année précédente).

Les travaux d'enfouissement des réseaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif (4,81 millions d'euros), et le versement aux communes (ou communautés d'agglomération) de la redevance d'électricité R2, correspondant aux travaux d'enfouissement et d'éclairage public réalisés en 2018, ainsi que différentes subventions d'investissement (1,95 million d'euros), constituent les trois principaux postes de dépenses.

Viennent ensuite, dans une moindre importance, les dépenses relatives à la pose et à la maintenance des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (0,32 million d'euros) et à la pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture (0,05 million d'euros).

Le Sigeif a consenti des apports en capital dans la ferme solaire de Marcoussis et à la Sem Sigeif Mobilités, pour respectivement 0,5 et 1,35 million d'euros. Les dépenses consacrées à la coopération décentralisée, ainsi qu'aux équipements et au développement de logiciels informatiques pour le siège du Sigeif, représentent 0,21 million d'euros. Enfin, le remboursement de la dette s'est établi à 0,3 million d'euros.

Les principaux postes de dépenses du Syndicat sont liés à la gestion courante des services et des activités (charges du personnel, travaux d'enfouissement, d'IRVE, de transition énergétique...) et au reversement de la TCCFE et la redevance R2 aux collectivités membres.

Des reports de crédit ont été enregistrés, pour un montant total de 6,15 millions d'euros ; ils concernent essentiellement les opérations d'enfouissement de réseaux électriques engagées et non soldées fin 2020, le solde de l'apport en capital à verser à la société « ferme solaire de Marcoussis », la pose des infrastructures de recharges pour véhicules électriques dans les communes qui ont délégué la compétence au Sigeif ou de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, et diverses subventions.

Au 31 décembre 2020, l'exercice fait apparaître un résultat net de 3,54 millions d'euros.





— LA COMMUNICATION — INSTITUTIONNELLE DU SYNDICAT

La transition énergétique imprime aux secteurs électrique et gazier une mutation profonde qui fait apparaître de nouveaux acteurs, de nouveaux comportements, de nouvelles pratiques, de nouvelles technologies... et de nouvelles exigences de la part des consommateurs, des élus et des administrés. Les collectivités sont en première ligne et la communication joue un rôle clé dans la compréhension des enjeux. Aussi le Sigeif a-t-il mis en place des outils adaptés aux besoins de ses adhérents et de ses partenaires publics et privés. Sa communication s'enrichit avec l'utilisation quasi systématique du numérique, particulièrement en 2020, pendant la crise sanitaire, où elle s'est adaptée aux contraintes nationales et locales, en maintenant une information dématérialisée régulière et soutenue.



▶ LE RAPPORT ANNUEL

Le rapport annuel du Sigeif rend compte de l'activité du Syndicat auprès de ses adhérents dans ses principaux domaines de compétences: amélioration de la sécurité et de la qualité de l'environnement, recherche d'une meilleure efficacité énergétique des bâtiments, production locale et distribution d'énergies renouvelables, groupement d'achats de gaz naturel, développement des mobilités propres en Île-de-France...

Il présente également une synthèse du contrôle des missions de service public confiées aux concessionnaires (GRDF, Enedis, EDF Commerce), qui font l'objet de deux publications intégrales et spécifiques en cours d'année. Le rapport annuel rappelle les faits marquants du marché mondial de l'énergie et fait état de l'évolution de la réglementation du secteur en matière de protection de l'environnement et de transition énergétique en France et en Europe.

LES RAPPORTS DE CONTRÔLE GAZ ET ÉLECTRICITÉ

Chaque année, le Sigeif publie deux rapports de contrôle complets des missions de service public confiées à GRDF, pour le gaz, et à Enedis/EDF Commerce pour l'électricité. Ces deux documents abordent précisément la qualité

« physique » des produits distribués, l'état du renouvellement et du renforcement des réseaux, le point sur les investissements effectués, l'analyse des incidents éventuels, l'évolution de la consommation et – point important – l'évolution de la valeur comptable et financière des ouvrages, patrimoine des collectivités.





► LA PLAQUETTE DE PRÉSENTATION

Ce support institutionnel synthétise l'action du Syndicat,

en présentant ses activités et en soulignant son engagement en faveur du développement des énergies renouvelables et de la mobilité propre en Île-de-France. Des fiches pratiques y décrivent, de manière très concrète et détaillée, les différents services rendus par le Sigeif et donnent le mode d'emploi pour en bénéficier.



▶ RÉSEAUX ÉNERGIE

Cette lettre d'information trimestrielle s'adresse principalement aux élus des communes adhérentes. Elle traite tous les sujets en lien avec l'activité du Syndicat. Conséquence de la crise sanitaire, avec le renouvellement décalé de l'assemblée délibérante du Sigeif, issue des élections municipales de mars et de juin 2020, la parution du Réseaux Énergie a été légèrement revue en 2020, avec trois numéros au lieu de quatre. Un hors-série « Spécial mandature » est paru en octobre: principalement destiné aux nouveaux délégués, il a présenté l'histoire, l'organisation, les missions, les projets et les principales réalisations du Syndicat.

Les deux autres numéros, d'avril et de mai 2020, ont évoqué la mobilisation du Sigeif pendant le confinement et la reprise des activités lors du premier déconfinement. Périodiquement, le Sigeif publie un hors-série de 12 pages qui reprend les principales thématiques développées au cours des journées spécifiques d'information, qu'il organise pour les élus et fonctionnaires territoriaux de ses communes adhérentes. La prochaine journée d'information est prévue à l'automne 2021. Comme toutes les autres publications, ces numéros hors-série sont téléchargeables sur le site du Sigeif : www.sigeif.fr.



▶ LE SITE INTERNET

En 2020 le site internet du Sigeif a fait l'objet d'un travail complet de refonte.

Ce nouveau support de communication, plus intuitif et visuel, facilitera l'accès aux contenus, dès sa mise en ligne en juin 2021. Il conservera une partie ouverte au grand public tandis qu'un espace adhérents sera accessible grâce à des identifiants. Dans sa partie « grand public », le site présentera l'actualité, l'histoire, les missions, l'organisation du Sigeif, et permettra, sous une forme renouvelée, d'accéder à ses différentes publications,

aux comptes rendus sommaires des Comités d'administration, et aux communiqués de presse. Réservé aux délégués et aux services des communes membres, l'espace adhérents comprendra l'agenda du Syndicat, permettra de télécharger les dossiers du comité d'administration, de prendre connaissance des éléments de calcul des redevances d'occupation du domaine public et du montant des reversements par le Sigeif de la TCCFE aux communes adhérant à la compétence électricité. Il mettra également à la disposition de chaque commune les plans des réseaux de gaz et d'électricité.





▶ RELATIONS MÉDIAS

Les relations avec les médias sont régulières et nourries par les sujets d'actualité et historiques du Sigeif.

Ses différentes initiatives, mais aussi les accords et partenariats, sont relayés par des communiqués de presse. De nombreux sujets ont ainsi été valorisés : annonce conjointe des mesures d'organisation prises par les grands syndicats franciliens pour garantir la continuité de leur mission de service public pendant la crise sanitaire, sélection de la société Izivia (filiale à 100% d'EDF)

pour assurer la pose, la maintenance et l'exploitation du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques du Sigeif, accord passé entre le GIREVE et le Sigeif pour garantir l'interopérabilité de son réseau avec d'autres opérateurs et permettre ainsi une ouverture à un maximum d'utilisateurs, avec une grille de tarifs unique. La réélection de Jean-Jacques Guillet, maire de Chaville et membre honoraire du Parlement, à la présidence du Sigeif a également fait l'objet d'un communiqué de presse spécifique.

▶ LES RENCONTRES DU SIGEIF

Créées en 2019, les Rencontres du Sigeif permettent de présenter « à chaud » de nouvelles initiatives ou de nouveaux projets portés par le Syndicat, de faire le point sur une actualité réglementaire ou une innovation technologique particulièrement importante. Les deux premières rencontres ont été consacrées respectivement au déploiement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques en Île-de-France, et à la mise en place du nouveau dispositif de prévention des risques « Balises de sécurité 2018-2024 », dont l'objet est d'améliorer la sécurité des travaux de voirie.





► LE SITE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le site Internet www.achatgaz.fr dédié au groupement de commandes de gaz comprend un espace public qui présente, par exemple, les modalités d'adhésion et les modèles types de délibérations, les événements organisés par le Sigeif, etc. Il est mis à jour régulièrement afin de délivrer des informations qui répondent au mieux aux attentes des organismes intéressés par cette démarche. Un espace extranet permet aux membres d'accéder à des actualités, enquêtes et newsletters, de recevoir les invitations aux réunions, etc.

Des services personnalisés sont accessibles: mise à disposition des pièces des marchés de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique, tableaux actualisés des prix de la fourniture de gaz, accès à la liste des points de livraison et aux données associées, mise en relation avec les fournisseurs... De nouveaux développements apparaissent régulièrement pour améliorer et diversifier la gamme des services rendus.

DOCUMENTS TECHNIQUES

Dans le cadre de sa politique éditoriale, le Sigeif actualise chaque année des documents techniques ou juridiques, soit seul, soit en partenariat avec d'autres syndicats, comme, les fiches de présentation des CEE (certificats d'économies d'énergie) réalisées avec le Sipperec.





NOS MISSIONS HISTORIQUES: LES CONCESSIONS GAZ ET ÉLECTRICITÉ



Développement des réseaux, temps de coupure, valorisation du patrimoine des communes, protection des consommateurs... Pour améliorer la qualité d'acheminement du gaz et de l'électricité, le Sigeif contrôle et évalue la bonne exécution des missions de service public confiées aux concessionnaires GRDF, Enedis et EDF Commerce. Par ses investissements, le Syndicat contribue à améliorer le service rendu, au plus près des attentes des collectivités.





— LES MODALITÉS DU CONTRÔLE —

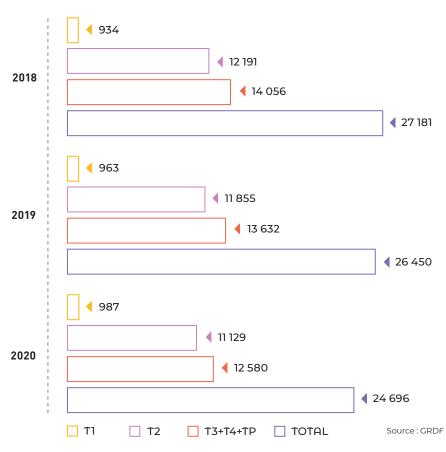
Développement de la production décentralisée, maîtrise des consommations et réduction des émissions de gaz à effet de serre : depuis plusieurs années, le système énergétique se transforme. Vecteurs de ces changements, les réseaux se modernisent, pour être à la fois plus performants, robustes et évolutifs. Par ses actions de contrôle et le dialogue permanent qu'il entretient avec ses deux concessionnaires, le Sigeif apporte à ses collectivités membres et aux usagers la garantie durable de la qualité des services publics délégués. Le Syndicat accompagne l'évolution des systèmes électrique et gazier dans un environnement de plus en plus complexe : intégration des énergies renouvelables, développement des véhicules électriques et GNV/bio-GNV etc...

Le contrôle du service public délégué à chacun des deux concessionnaires est le cœur de métier du Sigeif. Cette mission qu'il exerce au quotidien, pour le compte des collectivités de son territoire, et qui repose sur les compétences de ses agents spécialisés dans les domaines technique et financier, assure l'équilibre économique des concessions. Elle s'articule autour de trois axes:

- >> l'acheminement via la performance, les investissements et la maintenance des réseaux,
- >> les valeurs physiques et comptables du patrimoine concédé,

/ ÉVOLUTION DE L'ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)

>> CONCESSION GAZ



>> le suivi du degré de satisfaction des clients-usagers et, pour l'électricité, la fourniture au tarif réglementé de vente (tarif bleu, concernant essentiellement aujourd'hui la clientèle domestique et les très petits organismes publics ou privés).

Enfin, le Sigeif veille à ce que chaque commune ait une visibilité complète des résultats des contrôles effectués sur son territoire. À cet effet, des rapports dédiés mettent en évidence les évolutions constatées depuis la mise en œuvre des deux traités de concession.

TARIFS D'ACHEMINEMENT DU GAZ NATUREL

- >> T1:0 à 6 000 kWh/an (usage cuisine et eau chaude).
- T2:6 000 à 300 000 kWh/an (chauffage domestique, écoles).
- >> T3:300 001 à 5 000 000 kWh/an (PME-PMI, piscines, groupes scolaires).
- >> **T4:** plus de 5 000 000 kWh/an (industriels).
- TP (tarif de proximité): très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution, mais ayant la possibilité de se raccorder au réseau de transport.

— **LE TERRITOIRE,** LES CLIENTS ET LA CONSOMMATION

Sujet de nombreux débats nationaux et internationaux, la « transition énergétique » ne se conçoit qu'avec des réseaux performants, robustes et évolutifs. Par ses actions de contrôle et, plus largement, par le dialogue permanent qu'il entretient avec ses deux concessionnaires, le Sigeif apporte à ses communes membres et à l'ensemble des consommateurs la garantie durable de la qualité des services publics délégués.

LA CONCESSION GAZ

Fin 2020, le territoire de la concession gaz comptait 1 182 657 clients, contre 1 195 021 en 2019, soit une baisse de 1% (- 12 364 clients).
Cette baisse s'explique par le désabonnement de la clientèle à l'option tarifaire « usage cuisine » (T1). Elle touche essentiellement les communes très urbanisées des départements de la première couronne (passant à 24 696 GWh, contre 26 450 GWh en 2019).

Avec une moyenne des températures proche de 14°C, 2020 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée en France depuis 1900. Aussi les consommations des résidentiels, des professionnels et des collectivités locales (« chauffage domestique, écoles... » aux tarifs T2 et T3), ont-elles diminué de 6,6 %, par rapport à 2019.

Ces variations se retrouvent dans le nombre de « degrés jours unifiés », ou DJU (voir graphique p. 50), mesurés dans l'année à la station Paris-Montsouris. Le total de DJU enregistrés durant la période de chauffage (de janvier à mai et d'octobre à décembre) s'est établi à 1771 (1964 en 2019). Les quantités de gaz livrées aux industriels (T4) et aux très gros consommateurs (TP), alimentés par le réseau de distribution, affichent également une baisse, respectivement de 2,3% et de 0,6%. Il en résulte une diminution des recettes d'acheminement (309,6 millions d'euros, contre 319,9 en 2019).



/ RÉPARTITION DES CLIENTS ET DE L'ÉNERGIE ACHEMINÉE

			ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)			
	POPULATION AU 31.12.2020	nombre DE CLIENTS *	ÉVOLUTION 2019-2020 DES CLIENTS	ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH) (1)	ÉVOLUTION 2019-2020 (2)	
(a) concession gaz						
SEINE-ET-MARNE	130 433	29 359	0,1 %	647,5	- 5,3 %	
YVELINES	348 793	76 548	- 1,1 %	1 879,5	- 6,6 %	
ESSONNE	218 984	43 552	1,6 %	1 104,3	- 5,3 %	
HAUTS-DE-SEINE	1 635 499	326 786	- 1,5 %	7 448,9	-7 %	
SEINE-SAINT-DENIS	1 562 685	332 724	-1 %	6 422,1	- 5,7 %	
VAL-DE-MARNE	1 133 049	237 893	- 1,3 %	4 649	- 7,2 %	
VAL-D'OISE	598 892	135 795	- 0,7 %	2 544,8	- 7,5 %	
TOTAL SIGEIF	5 628 335	1 182 657	-1%	24 696,1	- 6,6 %	

Source: GRDF

^{*} La méthode de comptabilisation du nombre de clients a évolué. Sont comptabilisés désormais les points de comptage ayant été actifs au moins une fois dans l'année.

⁽¹⁾ Le total regroupe les consommations pour tous les types de clients.



LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

63 collectivités, regroupant 707 803 clients raccordés aux réseaux HTA et BT, ont concédé la distribution publique de l'électricité au Sigeif. En 2020, la quantité globale d'énergie acheminée (6 028,1 GWh) a continué à diminuer, accentuant même sa baisse: -5% par rapport à 2019 et -8% par rapport à 2018. Ce sont les secteurs non résidentiels (clients BT, supérieurs à 36 kVA, et les clients HTA) qui enregistrent les plus fortes variations (respecti-vement -9,9 % et -8,5 % par rapport à 2019). Cette diminution s'explique principalement par la chute de l'activité industrielle et la fermeture de nombreux secteurs de l'économie, du fait de la crise sanitaire. Les températures globalement plus douces que l'année précédente (lire p.49 encadré DJU) ont également contribué à cette baisse, malgré la croissance du nombre de points de livraison (1,1% et 1,6%).

Néanmoins, les recettes d'acheminement se sont élevées à 246,6 millions d'euros, contre 245 millions l'année précédente. La consommation moyenne annuelle des clients BT (inférieur à 36 kVA, s'est élevée à 4536 kWh, contre 4657 kWh en 2019 et 4901 kWh en 2018. De fortes disparités s'observent à l'échelle communale, où cette moyenne varie dans une fourchette de 3 354 à 11 070 kWh par client.

Depuis le 1er janvier 2016, les clients, dont les puissances sont supérieurs à 36 kVA disposent obligatoirement d'un contrat à prix de marché. Dans le cadre du service public de fourniture, des offres aux tarifs réglementés de vente (TRV) sont proposées aux sites de puissance souscrite inférieure à 36 kVA; 434 040 clients étaient concernés en 2020. Il est à observer qu'à fin 2020, les TRV sont réservés aux seuls consommateurs

résidentiels et aux consommateurs non résidentiels qui emploient moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes, ou le bilan annuel sont inférieurs à deux millions d'euros.

Ces tarifs sont uniquement proposés par le fournisseur historique EDF Commerce.

Cette accélération de la libéralisation a donc encore réduit le périmètre du service public, avec, fin 2020, une progression de 15,4% du nombre de clients en offres de marché, lesquels représentent désormais plus d'un tiers (38,6%) du total (273 466).

Pour mémoire, on comptait respectivement 463 472 clients aux tarifs réglementés de vente et 236 852 en offres de marché en 2019.

/ RÉPARTITION DES CLIENTS ET DE L'ÉNERGIE ACHEMINÉE

				ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)		
	POPULATION AU 31.12.2020	NOMBRE DE CLIENTS	ÉVOLUTION 2019-2020 DES CLIENTS	ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH) (1)	DONT OFFRES DE MARCHÉ (2)	ÉVOLUTION 2019-2020 (3)
CONCESSION ÉLECTRICITÉ						
SEINE-ET-MARNE (4)	118 243	54 856	1,1 %	502	345,5	- 3 %
YVELINES	348 793	184 152	0,7 %	1 484,5	1 019,3	- 6 %
ESSONNE	174 211	87 176	1 %	985,8	725,4	- 4,5 %
HAUTS-DE-SEINE	241 552	129 760	1,2 %	965,1	627,2	- 6,3 %
SEINE-SAINT-DENIS	493 056	215 506	1,4 %	1 796,9	1 227,4	- 5,2 %
VAL-DE-MARNE	75 048	34 979	1 %	284,6	170,4	- 3,4 %
VAL-D'0ISE	2 909	1 374	2,5 %	9,1	3,8	- 8,8 %
TOTAL SIGEIF	1 453 812	707 803	1,1 %	6 028,1	4 118,9	- 5,2 %

(1) Le total regroupe les consommations pour tous les types de clients.

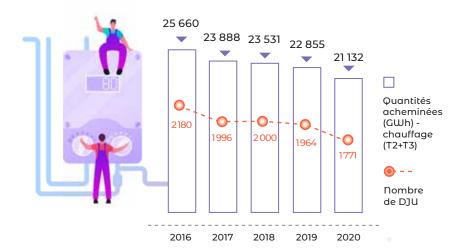
(2) Les valeurs correspondent aux consommations pour les clients ayant souscrit une offre de marché.

(3) L'évolution a été mesurée tous tarifs confondus.

(4) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

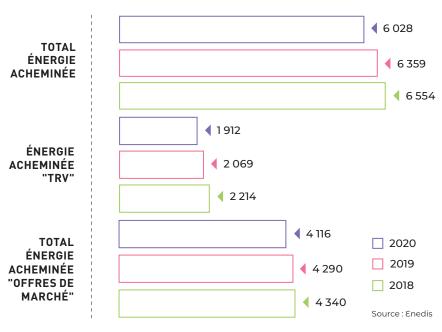
Source : Enedis

/ DJU ET QUANTITÉS DE GAZ ACHEMINÉES POUR LE CHAUFFAGE DURANT L'ANNÉE 2020 (EN GWH) SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF



/ ÉVOLUTION DE L'ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)

>> concession électricité



LES DJU: UNITÉ DE MESURE DE LA RIGUEUR DE L'HIVER

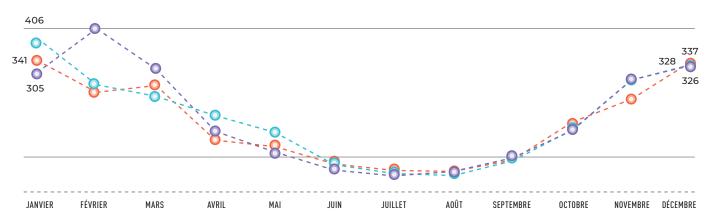
Afin de mesurer la rigueur des hivers, les météorologues et professionnels du chauffage et de la climatisation utilisent l'unité de calcul thermique « degrés jours unifiés », communément appelés DJU.

Le calcul des DJU s'effectue en cumulant, dans une période donnée et jour après jour, la différence entre la température moyenne journalière extérieure observée et la température intérieure de référence (18° C). Exemple : 10 DJU correspondent à une température extérieure moyenne de 8 °C, soit 18 - 8 = 10.

Pour les consommations liées au chauffage, les DJU sont calculés seulement durant la période de chauffe, entre le 1er octobre et le 20 mai. Pour un hiver de rigueur moyenne, le nombre de DJU se situe entre 2 000 et 2 500, dans la majeure partie du territoire français.

En France, le total annuel moyen est de l'ordre de 1100 à 1200 DJU pour la côte corse, mais s'élève jusqu'à 2500-2600 en Lorraine. En 2020, le territoire du Sigeif (station de Montsouris) a totalisé 1886 DJU, contre 2053 en 2019. La période d'octobre à fin mai a enregistré 1771 DJU en 2020, contre 1964 l'année précédente. ●

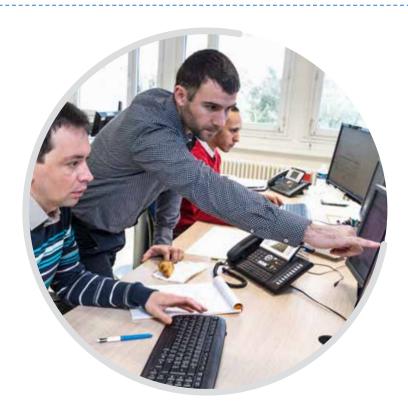






— **LE CONTRÔLE PHYSIQUE**DES OUVRAGES —

Les réseaux de distribution publique de gaz et d'électricité, ainsi que tous les dispositifs assurant la continuité de la distribution et la sécurité du client, constituent les ouvrages des deux concessions contrôlées par le Sigeif. Qualifiés de « biens de retour », ces ouvrages de distribution relèvent de la propriété du Sigeif dont la gestion a été déléguée aux opérateurs de réseau, GRDF pour le gaz naturel et Enedis pour l'électricité. À l'expiration des contrats de concession, les ouvrages devront être remis à la disposition du Sigeif, en état normal de fonctionnement.



► LE PATRIMOINE ET LA QUALITÉ DE LA FOURNITURE

Principe constitutif du service public, la continuité de service implique une gestion exhaustive du patrimoine des deux concessions pour l'acheminement du gaz naturel et de l'électricité jusqu'au consommateur.

Pour garantir la qualité dans la durée du service public, le Syndicat exerce un double contrôle :

- **>> technique,** afin de vérifier les valeurs physiques et la performance du réseau, la qualité de l'énergie distribuée et la maintenance des ouvrages par les concessionnaires.
- **>> financier,** via des expertises comptables.

Ce suivi et ces analyses s'accompagnent de préconisations du Sigeif qui incite les concessionnaires à poursuivre les investissements nécessaires au renforcement et au renouvellement des ouvrages.

LES PRINCIPAUX POINTS DE CONTRÔLE

+ Pour le gaz

Extension, renouvellement des réseaux par types de pression et de matériaux, postes de détente, visite des conduites montantes, recherche systématique de fuites de gaz, vérification de la protection cathodique du réseau en acier.



+ Pour l'électricité

Extension, renouvellement et renforcement des réseaux moyenne tension et basse tension, vérifi-cation du registre des terres et des mouvements enregistrés dans le système d'information géogra-phique, mesures sur le terrain.

+ Pour les deux énergies

Évolution des quantités d'énergie acheminées et du nombre de points de livraison.

- De Qualité des produits : PCS pour le gaz, tenue de la tension pour l'électricité.
- >> Analyse des incidents (fuites de gaz, cassures, continuité de la fourniture...).
- >> Valeurs comptable et financière des ouvrages, résultats d'exploi-tation, droits du concédant.
- ▶ Afin de renforcer la qualité du contrôle, le Sigeif réalise, en collaboration avec l'Ifop, une enquête d'opinion biennale auprès de 2 000 consommateurs de gaz et d'électricité. ●

— LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA CONCESSION GAZ—

De la canalisation de transport jusqu'au consommateur, l'acheminement du gaz repose sur cinq types d'ouvrages : les postes de détente transportdistribution, les canalisations, les branchements, les conduites d'immeubles et les conduites montantes. À la fin 2020, le linéaire des canalisations de agz naturel desservant les 185 collectivités membres du Sigeif s'élève à 9 463 km, soit près de 5 % du réseau national. Constitué essentiellement de polyéthylène, d'acier et de fonte ductile, le réseau fonctionne sous quatre niveaux de pression : un niveau de basse pression (BP) et trois niveaux de moyenne pression (MPA, MPB et MPC). Long de 2030 km (moins 34 km, par rapport à 2019, soit 21,5% du réseau de distribution), le réseau basse pression est progressivement renouvelé en moyenne pression, lors des travaux entrepris par le concessionnaire. De faibles longueurs, les réseaux MPA (56,6 km) et MPC (37,9 km) évoluent peu. La MPB (7338 km), la plus utilisée, représente 77,5% du réseau de distribution. S'y ajoutent 2648 postes publics de détente destinés à alimenter le réseau basse pression du Sundicat.



VUN RÉSEAU DE PLUS EN PLUS SÉCURISÉ

Par sa souplesse et sa solidité, le polyéthylène optimise la sécurité du réseau de distribution. Il est désormais le matériau le plus employé dans les canalisations BP ou MPB. Il est posé dans la quasitotalité des situations. Néanmoins, dans quelques rares chantiers, les canalisations sont exploitées à des pressions supérieures à 10 bars, ce qui nécessite l'utilisation de l'acier. Le réseau en polyéthylène a progressé de 65 km en 2020; à 5517 km, il dessert plus de la moitié du territoire du Syndicat (58,3%). Le linéaire des canalisations en acier et en fonte ductile a, lui,

légèrement baissé lors des restructurations de réseau (remplacées par du polyéthylène). Fin 2020, ces linéaires s'élevaient respectivement à 2616 et 1318 km.

Les canalisations en cuivre et en tôle bitumée (13 km) diminuent régulièrement; leur résorption est prévue à brève échéance.

► RECHERCHE SYSTÉMATIQUE DES FUITES

La sécurité est un sujet de préoccupation constant du Sigeif et de son concessionnaire, GRDF. Inodore, le gaz est détectable par l'ajout d'une substance odorante, le THT. La robustesse et la fiabilité des canalisations sont systématiquement contrôlées par des véhicules de surveillance de réseau (VSR). Équipés de capteurs ultrasensibles aui détectent la moindre particule de méthane dans l'air et l'analysent immédiatement grâce au laboratoire embarqué, ces véhicules localisent avec précision toute fuite éventuelle.

LES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Comme toute entreprise occupant une partie du domaine public, les concessionnaires du réseau de transport et du réseau de distribution de gaz et d'électricité doivent verser aux collectivités territoriales une redevance annuelle « pour occupation du domaine public » (RODP) et, le cas échéant, une redevance « pour chantiers provisoires ».

Ces redevances sont versées chaque année aux collectivités gestionnaires de voirie (communes, EPCI, départements) par les exploitants des réseaux de distribution et de transport fixés par trois décrets.

Le Sigeif vérifie l'exactitude des données permettant le calcul des redevances, afin que les collectivités adhérentes puissent émettre les titres de recettes adéquats auprès des exploitants de réseaux.

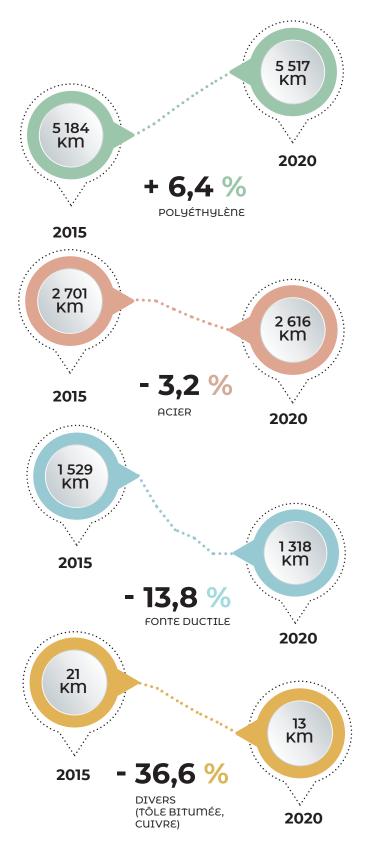
En complément, des agents de GRDF munis d'un capteur portatif effectuent une surveillance à pied, notamment dans les zones inaccessibles aux véhicules. En 2020, sur le territoire du Syndicat, 9167,3 km de canalisation ont été surveillés (contre 8181,3 km en 2019 et 9110,2 km en 2018). GRDF contrôle trois fois par an le réseau basse pression.

Le linéaire du réseau du Sigeif s'élève à 9 463 km, soit près de 5 % du réseau national.



/ ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE GAZ PAR MATÉRIAU (EN KM)

>> LINÉAIRE TOTAL: 9463 KM



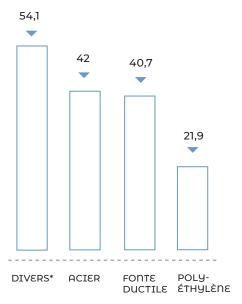
Source : GRDE

L'ÂGE MOYEN DES **CANALISATIONS**

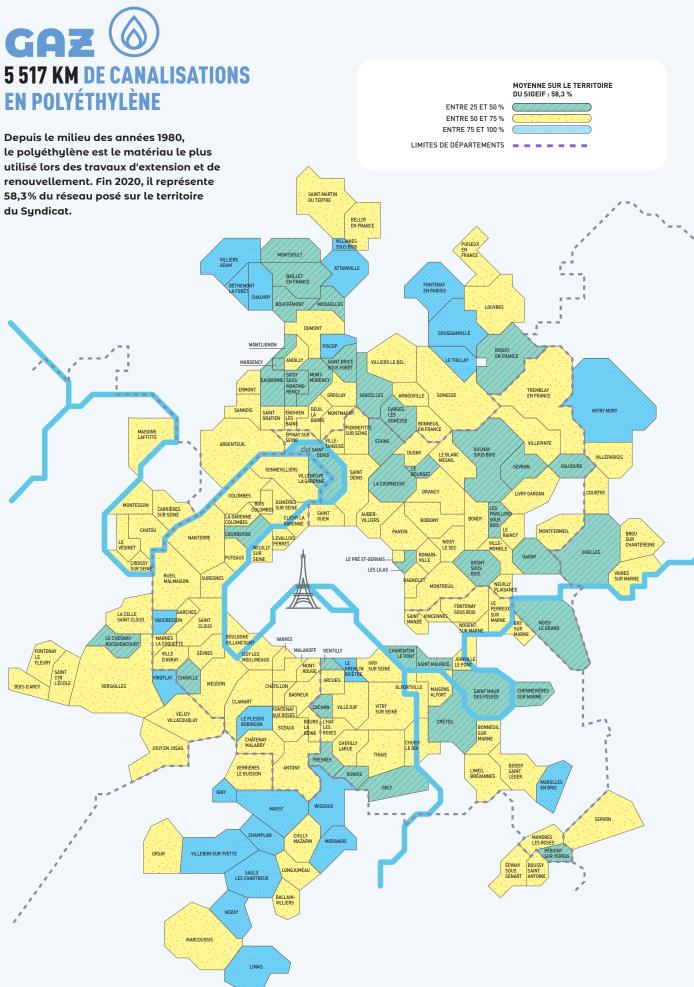
D'un âge moyen de 30,1 ans, les canalisations de distribution de gaz du territoire du Sigeif sont relativement récentes. La résorption totale de la fonte grise au début des années 2000 a, en effet, contribué à leur modernisation. Le linéaire des canalisations résiduelles les plus anciennes (posées avant 1960) est de 14,7 km à la fin 2020, contre 370 km en 2002. Le cuivre et la tôle bitumée, qui en constituent les deux principaux matériaux, représentent respectivement 11,3 et 1,9 km.



/ ÂGE MOYEN DES RÉSEAUX DE GAZ PAR MATÉRIAU (En Années)



* Divers : tôle bitumée, cuivre, plomb.

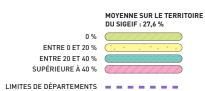


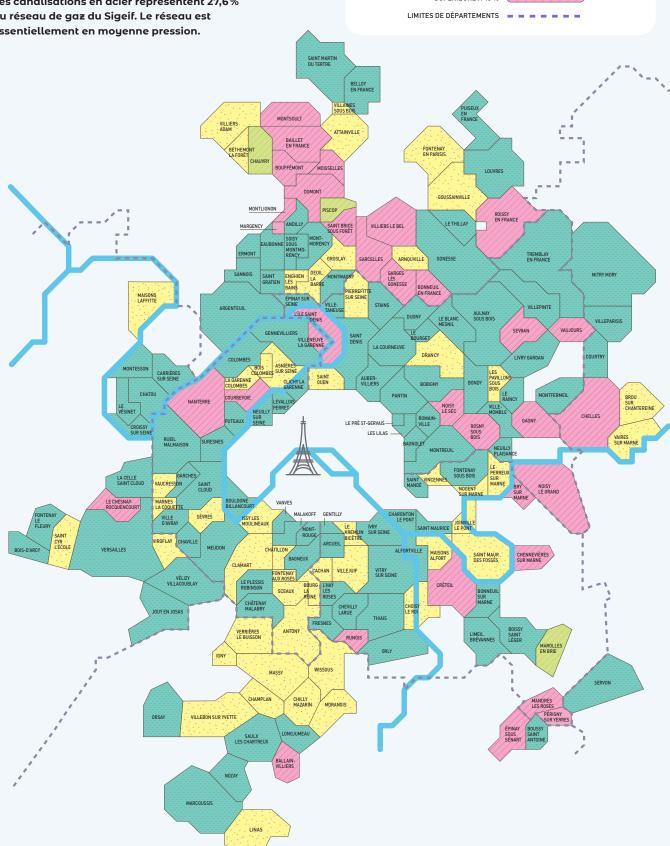


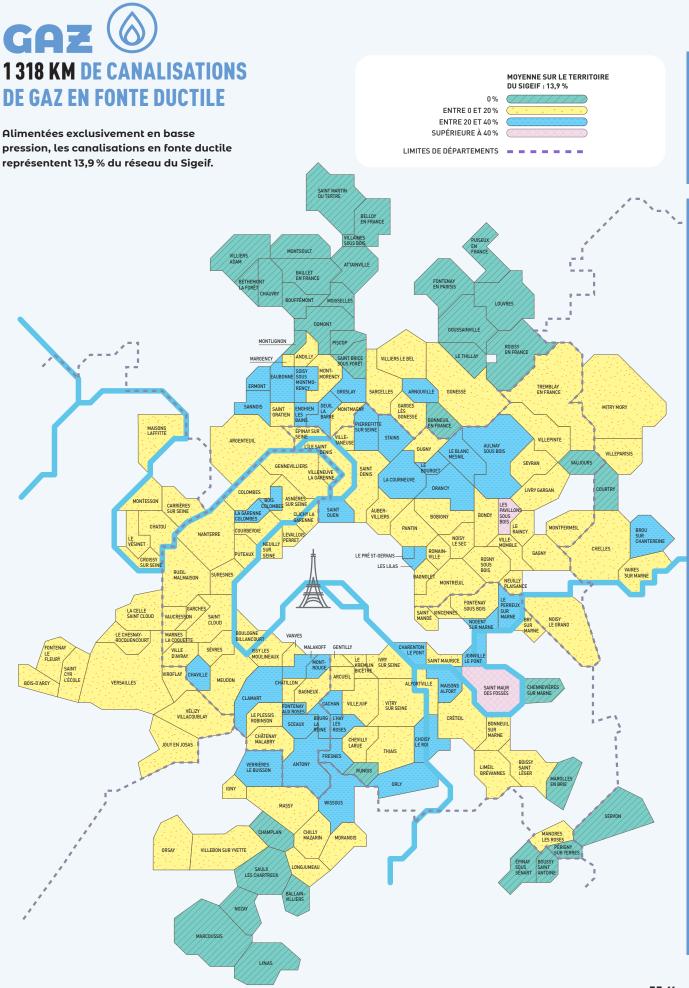


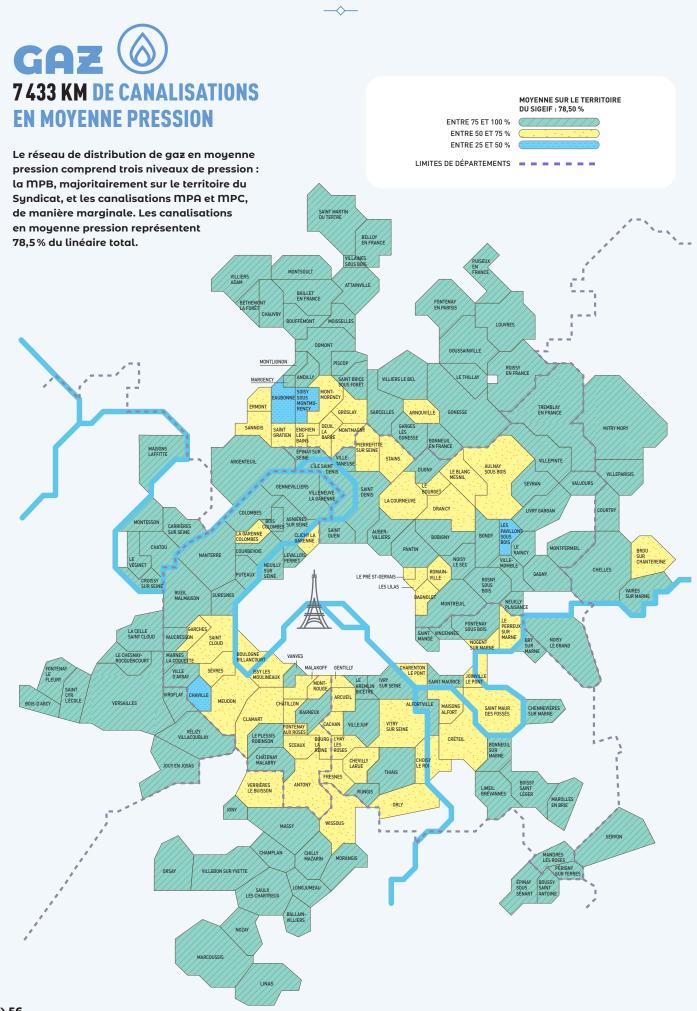
DE CANALISATIONS EN ACIER

Les canalisations en acier représentent 27,6 % du réseau de gaz du Sigeif. Le réseau est essentiellement en moyenne pression.



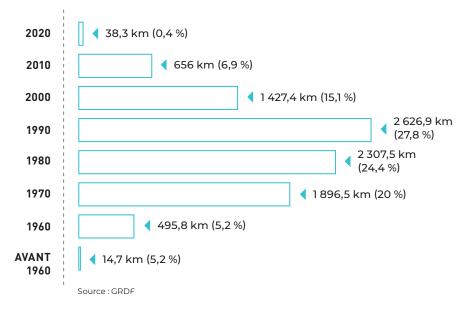






/ ANNÉES DE POSE DES CANALISATIONS DE GAZ

→ ÂGE MOYEN: 30,1 ANS - LINÉAIRE TOTAL: 9463 KM



LA QUALITÉ DU GAZ DISTRIBUÉ

Située à un carrefour d'autoroutes gazières, l'Île-de-France est alimentée par plusieurs gazoducs. Le gaz provient principalement de la mer du Nord et, dans une moindre mesure, d'Algérie (via les terminaux de gaz naturel liquéfié de Montoir-de-Bretagne et de Fos-sur-Mer) ou de Russie. L'hiver, cinq sites de stockage renforcent l'alimentation de la région parisienne. Cette diversité de la provenance ainsi que la densité du maillage du réseau francilien se traduisent par une variation dans le temps de la qualité du gaz. GRTgaz, le gestionnaire du réseau de transport, a scindé le réseau en sous-réseaux. Le territoire du Syndicat est concerné par cinq d'entre eux (voir carte p. 61).

La mesure du pouvoir calorifique supérieur du gaz (PCS) est obtenue par calcul et validée par un chromatographe de contrôle situé au point considéré comme le plus défavorable.

Anticipant l'application d'une directive européenne sur la précision de la détermination des quantités d'énergie acheminées et consommées, GRTgaz s'est fixé une tolérance maximale de 1,15% (écart entre le PCS calculé et le PCS mesuré) sur le PCS moyen journalier calculé.

L'objectif est de respecter cette tolérance dans une durée d'au moins 95 % de la période contrôlée. Le Sigeif a inscrit ces deux chromatographes dans le nouveau mode de détermination du PCS défini par GRTgaz. Situé à Bondy (93), le premier est utilisé par GRTgaz pour la validation des calculs du sous-réseau « Gaz H Est ». Installé à Sceaux (92), le second contrôle la partie sud du sous-réseau « Paris ».

Le Sigeif complète le contrôle effectué par GRTgaz dans le laboratoire « Mirabeau », lui-même installé à Paris, le long des berges de la Seine.

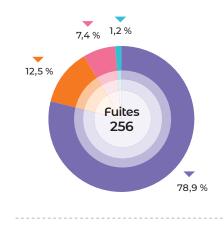
/ DOMMAGES AVEC FUITES SUR LES OUVRAGES DE GAZ LORS DE TRAVAUX DE VOIRIE >>>> PAR MAÎTRISE D'OUVRAGE 5,1% 1,6% 1,6% 6,6% Fuites 256

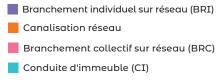
25,4 %



21,9 %







Source: GRDF



LES NOUVEAUTÉS DE LA RÉGLEMENTATION « ANTI-ENDOMMAGEMENT »

La réglementation qui régit les déclarations de travaux sur le domaine public a été une nouvelle fois amendée.

Depuis le 1° janvier 2020, les exploitants de réseaux sensibles (GRDF pour le gaz et Enedis pour l'électricité, entre autres) doivent obligatoirement répondre aux DT et DICT avec des plans « classe A » en zones urbaines (soit une précision de 0,4 à 0,5 m), sauf exception*.

Afin que cette disposition soit effective, des investigations complémentaires (IC) sont désormais obligatoires, si celles-ci sont demandées par l'exploitant au responsable de projet (émetteur de la DT).

Par ailleurs, le législateur ajoute à ce nouveau procédé deux types de repérage:

- Defration de localisation (OL): nécessaires si les IC ne permettent pas la classe A ou si les IC ne sont pas nécessaires, car exception.
- Mesures de localisation (ML): réalisées par l'exploitant en cas de plans « non conformes », en réponse d'une DT.
- * Pose d'un branchement, poteau, plantation, arrachage d'arbre, forage de puits, sondage pour études de sol, zone d'emprise des travaux se limitant à 100 m², travaux de surface ne dépassant pas les 10 cm. ●

Retrouvez sur le site Construire sans détruire :

reseaux-et-canalisations.ineris.fr,

toutes les dispositions relatives à la réglementation "anti-endommagement" des réseaux à travers les fascicules :

- Fascicule 1 Dispositions générales
- >> Fascicule 2 Guide général
- Fascicule 3 Formulaires et autres documents

/ LES DIFFÉRENTES ÉTAPES POUR L'AMÉLIORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RÉSEAUX SENSIBLES



►► Le responsable de projet émet une DT à l'exploitant de réseau "sensible" (GRDF, Enedis...).



2



Si le plan n'est pas conforme, l'exploitant demande alors au responsable de projet d'opérer des IC.

OU

L'exploitant opère des mesures de localisation (ML). Il dispose alors d'un délai supplémentaire de 15 jours.



3



Le responsable de projet demande au prestataire certifié de réaliser les IC.

OU

Dans le cas ou l'IC ou la ML ne permettent pas d'atteindre le niveau requis, le responsable de projet a la possiblité de faire procéder à des OL.



4



De la responsable de projet communique à l'exploitant les résultats des IC (sous 15 jours) et refacture la quote-part de la charge financière. Les résultats issus des IC, ML et OL doivent obligatoirement figurer dans le dossier des consultations des entreprises (DCE).



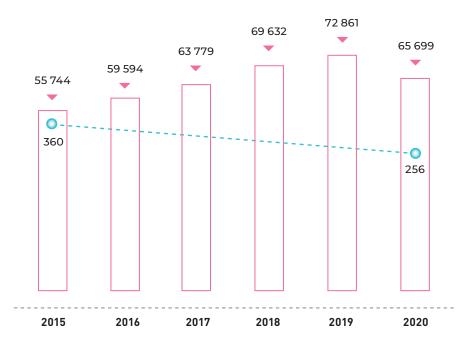
► LES LABORATOIRES DE CONTRÔLE

Le Sigeif vérifie les valeurs du PCS calculées par GRTgaz avec deux chromatographes. Ces appareils assurent le contrôle de deux des cinq sous-réseaux de son territoire (voir carte en p.61). Grâce à ces installations, le Sigeif contrôle le PCS du gaz distribué, sur 68% du territoire concédé. Exploités par GRTgaz, trois autres chromatographes complètent ce contrôle dans les autres sous-réseaux desservant des communes adhérentes. Ce travail d'analuse et de mesure permet de valider les valeurs du PCS utilisées par les fournisseurs pour la facturation des quantités de gaz consommées par leurs clients.

LE CHROMATOGRAPHE DE SCEAUX

À Sceaux (92), un chromatographe contrôle le sous-réseau « Paris », pour les communes adhérentes au sud de la capitale. Ce laboratoire se situe au milieu d'un réseau maillé, avec de multiples points d'entrée d'approvisionnement en gaz.

/ ÉVOLUTION DES DOMMAGES TRAVAUX DE VOIRIE ET DÉCLARATIONS DE CHANTIER



Il est maintenant utilisé par GRTgaz, dans le cadre de son dispositif de contrôle du PCS de sous-réseau. Ses mesures sont plus représentatives que celles du laboratoire de Paris pour les communes du Sigeif limitrophes de celui-ci. En 2020, une seule mesure ne respectait pas le seuil de tolérance de 1,15% fixé par GRTgaz.

- Nombre de DICT avec présence d'ouvrages gaz
- Linéaire (nombre de DO avec fuite sur ouvrages enterrés)

Source : GRDF

LE CHROMATOGRAPHE DE BONDY

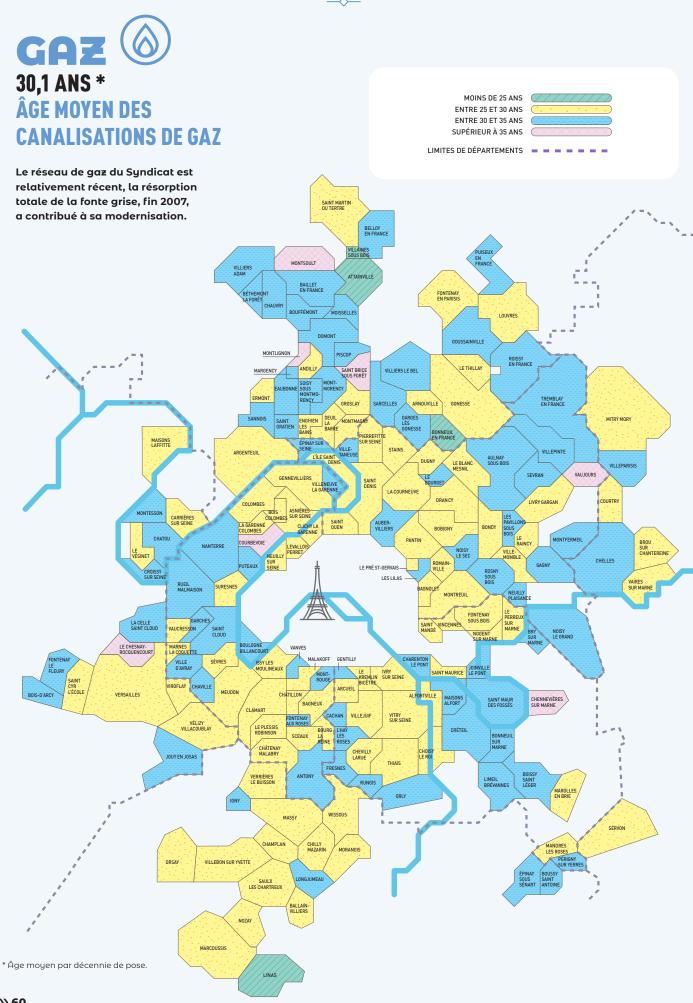
À Bondy (93), un autre chromatographe contrôle le sous-réseau appelé « Gaz H Est », qui concerne les communes situées à l'est de Paris. Cet appareil est intégré au dispositif de GRTgaz pour la vérification des calculs du PCS de ce sous-réseau. Des difficultés liées aux matériels ont engendré un dysfonctionnement du chromatographe durant toute l'année 2020. Un peu moins d'une vingtaine de mesures ne respectent pas le seuil de tolérance.

L'OBSERVATOIRE ÎLE-DE-FRANCE DES RISQUES TRAVAUX SUR RÉSEAUX

Composé de mandataires d'entreprises du bâtiment, de travaux publics, de maîtres d'ouvrages, d'exploitants de réseaux, de prestataires d'aide à la déclaration et de la DRIEE, cet observatoire a vocation à examiner et suivre les incidents en Île-de-France, afin d'extraire des retours d'expérience et de proposer des outils de prévention à visée pédagogique : Balises de Sécurité 2018-2024, semaines de la prévention...

Il s'assure notamment du respect du décret du 5 octobre 2011, communément appelé plan anti-endommagements. ●







LE POUVOIR CALORIFIQUE SUPÉRIEUR (PCS)

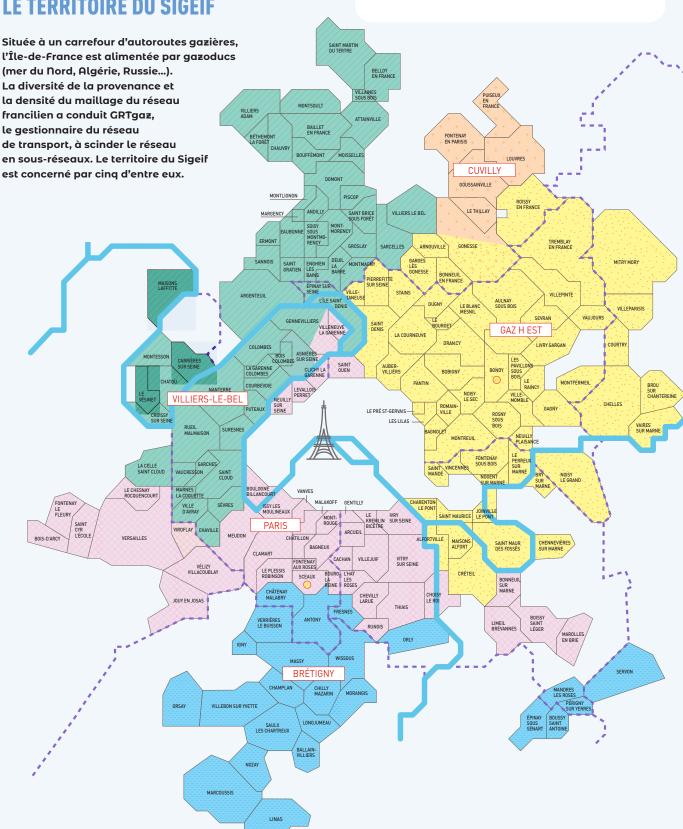
CINQ SOUS-RÉSEAUX ALIMENTENT LE TERRITOIRE DU SIGEIF ZONE CONTRÔLÉE PAR LE LABORATOIRE DU SIGEIF DE BONDY POTAGER

ZONE CONTRÔLÉE PAR LE LABORATOIRE DU SIGEIF DE SCEAUX

TROIS ZONES CONTRÔLÉES PAR GRTGAZ

LABORATOIRE DU SIGEIF

LIMITES DE DÉPARTEMENTS





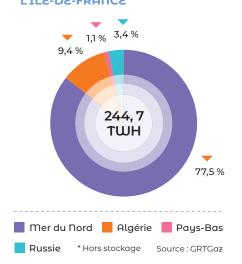
LE PCS CE QU'IL FAUT SAVOIR

La qualité du gaz se mesure à son pouvoir calorifique (exprimé en kWh/m³), et qui est l'équivalent de la puissance (W - Watt) pour le courant électrique. Il représente la quantité d'énergie (exprimée en calories) dégagée par la combustion d'un mètre cube de gaz.

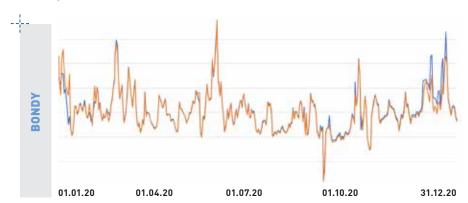
Plus le pouvoir calorifique est élevé, plus sa flamme a un pouvoir chauffant. Or, la qualité du gaz acheminé sur le territoire national diffère selon sa provenance (Mer du Nord, Russie, Algérie...). Le Sigeif s'assure à travers ses contrôles qu'elle soit de haute qualité, que celle-ci soit bonne, dans la mesure où la facturation des clients s'effectue à partir du pouvoir calorifique supérieur (PCS).

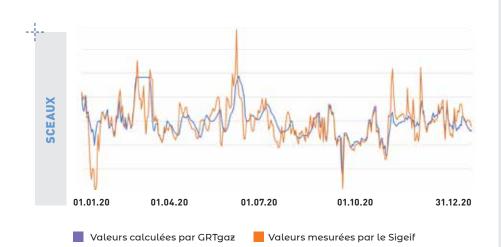
Le Syndicat contrôle cette donnée grâce à deux chromatographes, implantés à Bondy et Sceaux. Il s'assure que les mesures journalières n'excèdent pas 1,15 % entre le PCS calculé par GRTgaz (Simone) et le PCS mesuré par ces chromatographes. Pour rappel, la valeur moyenne du PCS sur le territoire du Sigeif est de 11,07 kWh/nm³. •

/ APPROVISIONNEMENT * EN GAZ NATUREL DE L'ÎLE-DE-FRANCE



/ CONTRÔLE DU PCS : LABORATOIRES DU SIGEIF





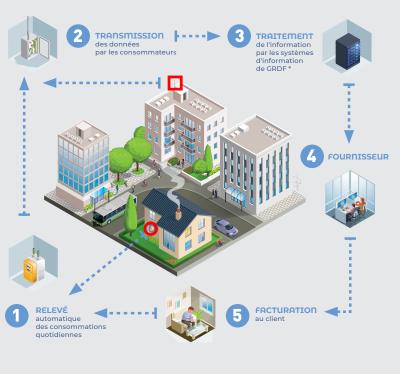
UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR RENFORCER L'ACCÈS AUX OUVRAGES GAZ

Quel que soit le régime de propriété, l'entretien des conduites montantes est assuré par GRDF, gestionnaire de réseau, dans tout le territoire du Sigeif.

Cependant, il incombe au propriétaire ou mandataire de l'immeuble de garantir l'accessibilité aux ouvrages situés dans les parties privatives et communes, ainsi que la conformité et le maintien en bon état des aménagements généraux (gaines techniques, aération, ventilation...) qui accueillent les installations de gaz à usage collectif (article 9 de l'arrêté du 23 février 2018).

Réglementé par l'article L. 111-6-7 du Code de la construction et de l'habitation, l'accès aux colonnes est nécessaire pour que GRDF puisse assurer des visites de maintenance et d'entretien. À cet effet, une convention spécifique pour l'accès aux installations de gaz situées dans les bâtiments est proposée aux bailleurs sociaux. En nommant un interlocuteur référent, elle facilite les échanges tout en listant les interventions programmées et les travaux à prévoir.

LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT **DU COMPTEUR GAZPAR**



*Informations consultables par le client sur grdf.fr

LE DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS « GAZPAR »



Le compteur communicant
Gazpar permet le relevé à distance,
automatique et quotidien, des index
de consommation. Les factures ne
sont plus éditées à partir de
prévisions de consommation,
mais basées sur des index réels.

Ce nouveau type de compteur est associé à un module radio qui communique vers un concentrateur, lui-même associé au système d'information national du concessionnaire.

Le déploiement industriel de Gazpar sur le territoire de la concession a débuté en 2017. Depuis cette date, 824 671 compteurs ont été installés, dont près de 148 000 en 2020. D'ici 2023, plus d'un million de compteurs seront actifs sur le territoire du Sigeif. ●

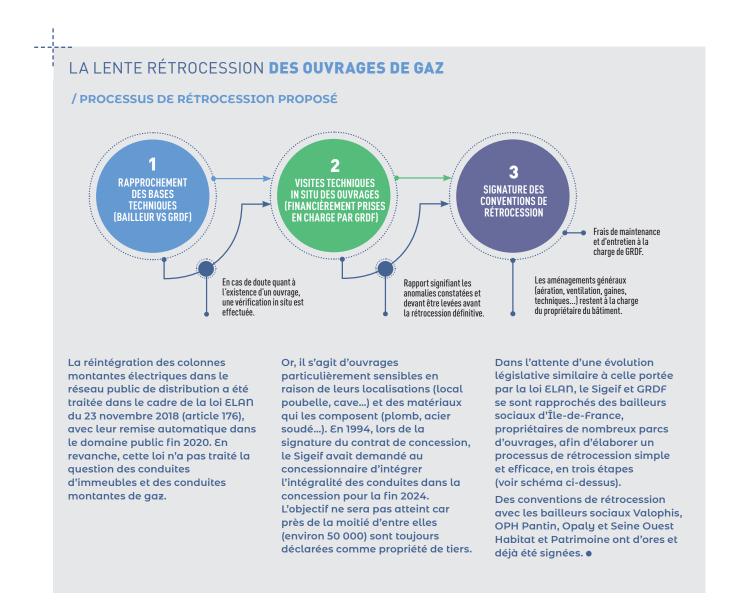
/ Chiffres clés Gazpar sur le territoire Sigeif

- >> 824 671 compteurs posés.
- >> À ce jour, près de 830 000 clients sont passés en télérelève et peuvent consulter leurs données de consommation personnelle.
- >> 76,8 % des points de comptage et d'estimation actifs sont désormais équipés de Gazpar.
- **>> 98,2** % des compteurs bénéficient d'une couverture radio satisfaisante (183 concentrateurs installés sur le territoire du Sigeif).

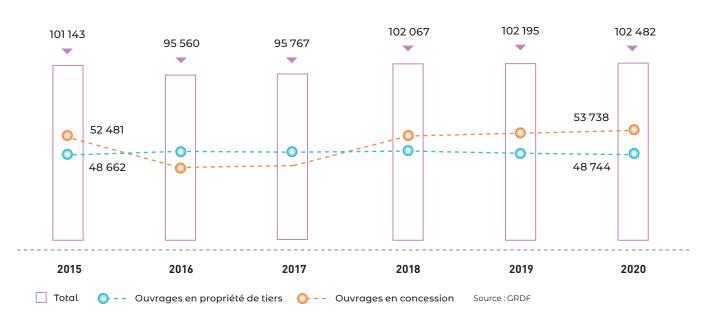
SURVEILLER ET INTÉGRER LES CONDUITES MONTANTES

L'appellation « conduites montantes » regroupe les conduites d'immeuble et les conduites montantes. Elles desservent en gaz chaque étage et reçoivent les branchements particuliers des logements. Quel que soit leur régime de propriété, le contrôle de ces ouvrages est assuré par GRDF. Néanmoins, leur intégration dans la concession demeure une priorité, afin notamment de garantir la sécurité des habitants. À la fin 2020, le parc comprenait 102 482 conduites montantes, contre 102 195 en 2019. 47,6% (soit 48744) d'entre elles appartiennent encore aux propriétaires des immeubles. Pour les visites d'entretien : 15 429 ont été effectuées en 2020, contre 16091 en 2019, lors du programme de maintenance basé sur l'analyse des facteurs de risque propres à chaque ouvrage. En raison du contexte sanitaire qui a rendu impossibles les audits sur place, seules 257 reprises de conduites montantes en concession ont été réalisées. Ces rétrocessions sont principalement liées au travail entrepris par GRDF, le Sigeif et différents bailleurs sociaux (lire encadré ci-contre p.64).





/ ÉVOLUTION DU PARC DE CONDUITES MONTANTES DE GAZ



/ RÉSEAU D'ALIMENTATION EN GAZ POUR LES IMMEUBLES COLLECTIFS ET LES RÉSIDENCES INDIVIDUELLES





- 1 Installation intérieure
- 2 Coffret individuel
- 3 Depuis le réseau de distribution
- Organe de coupure générale (OCG)
- 5 Détendeur régulateur
- 6 Compteur
- Vers l'installation inférieure

PARTIE PRIVATIVE PARTIE COMMUNE

- Branchement individuel
- 2 Coffret individuel
- 3 Depuis le réseau de distribution
- Organe de coupure générale (OCG)
- 5 Détendeur régulateur
- 6 Compteur
- 7 Vers l'installation inférieure

ACCESSOIRES COFFRET COLLECTIF

- Vers l'installation intérieure
- Organe de coupure générale (OCG)
- 3 Détendeur régulateur
- Depuis le branchement collectif

Sur le territoire du Sigeif, près de 47,6 % des conduites montantes appartiennent encore aux propriétaires des immeubles. Leur entretien est néanmoins assuré par GRDF mais demeure à la charge des propriétaires.



BALISE DE SÉCURITÉ 2018-2024 UN DISPOSITIF QUI FONCTIONNE BIEN

Fin 2020, 256 endommagements avec fuites de gaz ont été comptabilisés dans le réseau de distribution de gaz du territoire de la concession. Il s'agit d'une baisse significative de 26 % par rapport à l'année précédente.

Ce résultat historiquement bas est intimement lié au contexte sanitaire du premier semestre 2020 où de nombreux travaux ont été interrompus. Avec la reprise progressive des activités, un léger rebond des incidents a été observé.

Principales concernées, les collectivités locales via leurs rôles de gestionnaires de voirie, exploitantes de réseaux, maîtres d'ouvrages et/ou exécutantes de travaux ont à leur disposition de nombreux outils pour minimiser les risques. Règlements de voirie, recommandations techniques... sont encore trop peu utilisés.



+ Une solution soutenue par le Sigeif

L'Observatoire Île-de-France des risques travaux et GRDF ont créé le dispositif « Balise de Sécurité 2018-2024 », sous forme d'un mémento de bonnes pratiques. Il accompagne les services techniques dans la gestion des travaux tout en leur proposant des actions simples, de bon sens et sans surcoût financier:

>> informer les particuliers de la réglementation en vigueur dans les demandes de permis de construire,



- exiger le numéro des demandes de travaux (DT ou DICT) lors des demandes d'arrêtés,
- >> réaliser des contrôles de chantier inopinés avant le début des travaux,
- >> mettre à l'arrêt un chantier en cas de manquement de sécurité (article L. 2212 du CGCT),
- >> ajouter un critère « sécurité et réseau » dans les appels d'offres.

Utilisé par 85 collectivités adhérentes au Sigeif, «BS 18-24» obtient de très bons résultats.

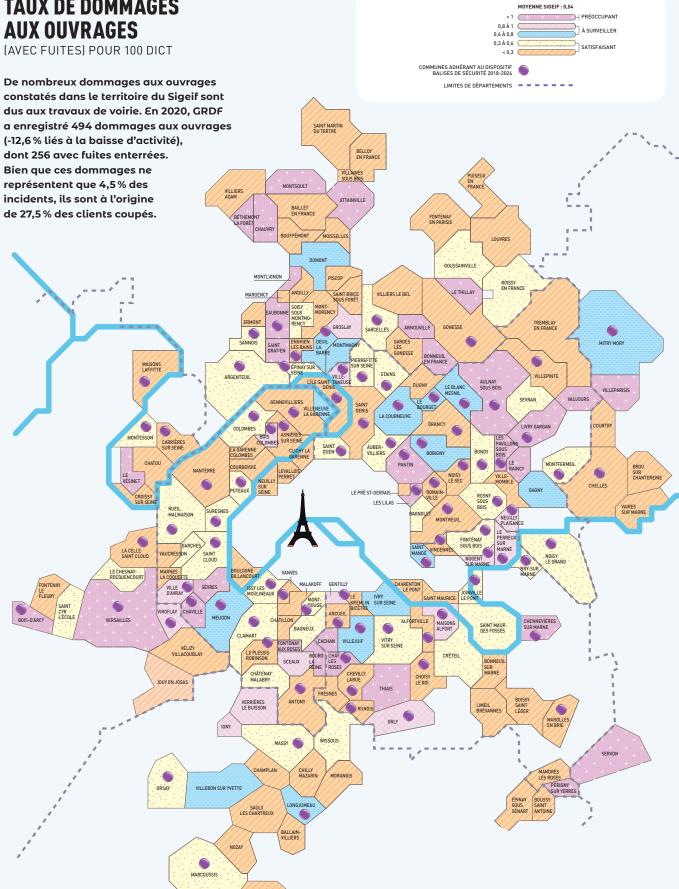
Le taux d'endommagements avec fuites pour 100 DICT entre les communes utilisant le dispositif depuis plus de six mois et celles qui ne l'utilisent pas est sans appel : ces dernières subissent deux fois plus d'incidents que les autres!

/ TAUX MOYEN DES
DOMMAGES AUX OUVRAGES
SUR LE RÉSEAU DE GAZ
(AVEC FUITES) POUR 100 DICT

COMMUNES	COMMUNES
N'ADHÉRANT	ADHÉRANT AU
PAS AU	DISPOSITIF
DISPOSITIF	BS18-24
BS18-24	> 6 MOIS
0,73	0,32



TAUX DE DOMMAGES





— **LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET FINANCIER**DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ —

Maillon essentiel de la chaîne du système électrique, les réseaux publics de distribution doivent bénéficier d'investissements adéquats, au même titre que les autres infrastructures (production, transport, transformation HTB/HTA). Ces dernières années, le niveau des investissements d'Enedis a crû, contribuant à stabiliser le taux d'amortissement du réseau concédé. Le contrat de concession signé en octobre 2019 (lire p.75) renforce le partenariat entre le Syndicat et le concessionnaire via une gouvernance partagée des investissements.

Le Sigeif peut ainsi activer de nouveaux leviers pour lutter contre la vétusté et l'obsolescence des ouvrages, apporter au réseau la flexibilité, l'adaptabilité et la sûreté que les consommateurs franciliens attendent, accélérer la transition écologique.

Le réseau de distribution qui alimente les clients de la concession Sigeif regroupe les lignes moyenne tension (HTA: 10 000 à 20 000 V), les postes de transformation (HTA/BT) et le réseau basse tension (BT, 230/400 V).

Fin 2020, le réseau HTA, souterrain à 99,6 %, s'étend sur 3 799 km (+ 42 km, par rapport à 2019). Encore présente dans onze communes, la partie aérienne (13,8 km) a augmenté de 301 m. Une telle évolution, contraire aux dispositions réglementaires du cahier des charges en vigueur, fera l'objet d'un contrôle lors du prochain programme.

La concession compte également 4689 postes de transformation de distribution publique (interface entre les réseaux HTA et BT), qui permettent d'abaisser la tension vers les installations des consommateurs.

► PROGRESSION DU RÉSEAU BT SOUTERRAIN

Long de 5 169 km, le réseau basse tension se divise en trois catégories : les canalisations souterraines (75,7 %), les lignes aériennes en fils conducteurs nus (10,2 %) et les lignes aériennes en torsadé (14,1 %). En 2020, le réseau basse tension (BT) a progressé de 21,8 km.

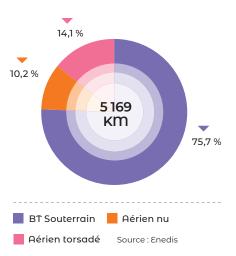
VINGT ANS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Après la violente tempête de 1999, le Sigeif décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux dans les communes qui le souhaitent, pour sécuriser l'alimentation électrique. En vingt ans, plus de 260 km de lignes aériennes ont été enfouies et sécurisées, remplacées par 240 km de câbles (hors branchements).

En deux décennies, l'investissement global s'est établi à 63,5 millions d'euros hors taxes (et 120 millions d'euros, si l'on inclut les réseaux de communications électroniques et d'éclairage public). Avec des résultats très significatifs: aujourd'hui, dans plusieurs communes, les réseaux aériens ont quasiment disparu.

/ NATURE ET LONGUEUR DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

>> BASSE TENSION



Il compte 529 km de conducteurs nus, répartis dans 90 % du territoire du Sigeif, dont il constitue la partie la plus ancienne et la plus vulnérable. Le réseau aérien torsadé s'étend, quant à lui, sur 727 km.

En 2020, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat ont permis de supprimer 1,8 km de lignes aériennes en conducteurs nus et 6,7 km en conducteurs torsadés. Alliant esthétique et robustesse, le réseau souterrain est, aujourd'hui, la technique de desserte électrique la plus sûre.

Le contrôle réalisé par le Sigeif a souligné la vétusté et l'obsolescence de quelques câbles dont la fabrication a cessé depuis un demi-siècle (1971). Il s'agit des câbles à ceinture, pour lesquels un programme de renouvellement est attendu. Les dernières informations transmises par Enedis ont permis d'en recenser une partie:



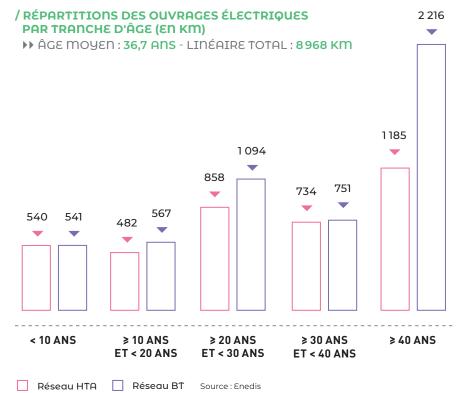
- >> câbles à ceinture cuivre : 92 km (2%) datant des années 1920 à 1971.
- >> câbles à ceinture aluminium : 129 km (3 %) datant des années 1946 à 1971.
- >> câbles à fil neutre périphérique : 149 km (4%) datant des années 1967 à 1980.

Restent néanmoins, 970 km de câbles à identifier, ce qui porte à 1340 km (soit plus d'un tiers du réseau souterrain BT) ce linéaire qui requiert une attention particulière.

▶ L'ÂGE DES RÉSEAUX

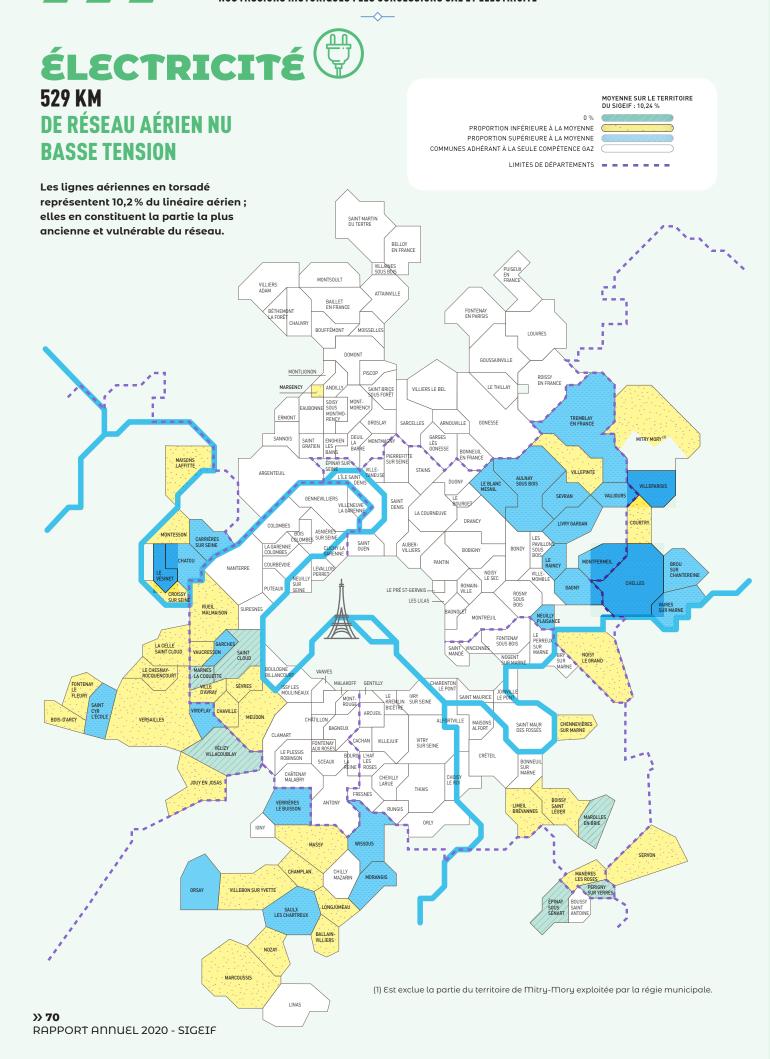
Issu du SIG * technique, l'âge moyen des ouvrages de distribution publique concédés s'établit à 36,7 ans – comme en 2019. En effet, les investissements ont permis de stabiliser le vieillissement des ouvrages. Le réseau basse tension reste le plus ancien (41,6 ans en moyenne), suivi par les postes de transformation HTA-BT (40,1 ans) et, enfin, le réseau HTA (30,1 ans).

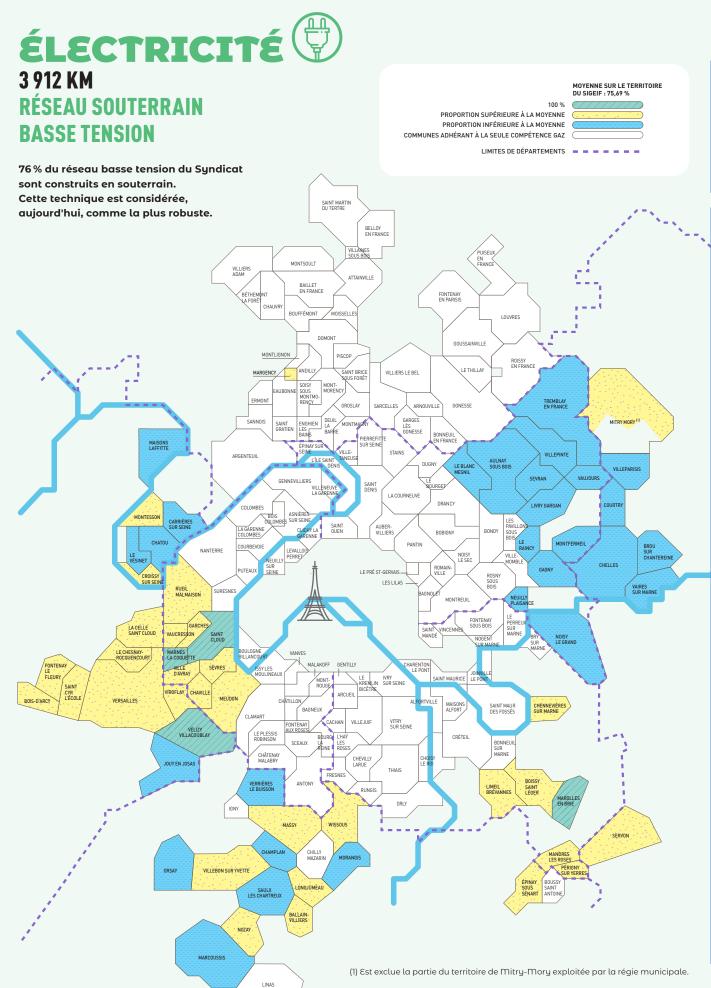
Sous la responsabilité exclusive du distributeur, le renouvellement des câbles les plus anciens, dits « papier-ceinture », se conjugue avec l'enfouissement des lignes aériennes, réalisé par le Syndicat. Si les actions entreprises par le concessionnaire sont visibles sur le réseau HTA, en revanche, sur le réseau BT des efforts sont encore nécessaires pour stabiliser, voire ralentir son vieillissement.

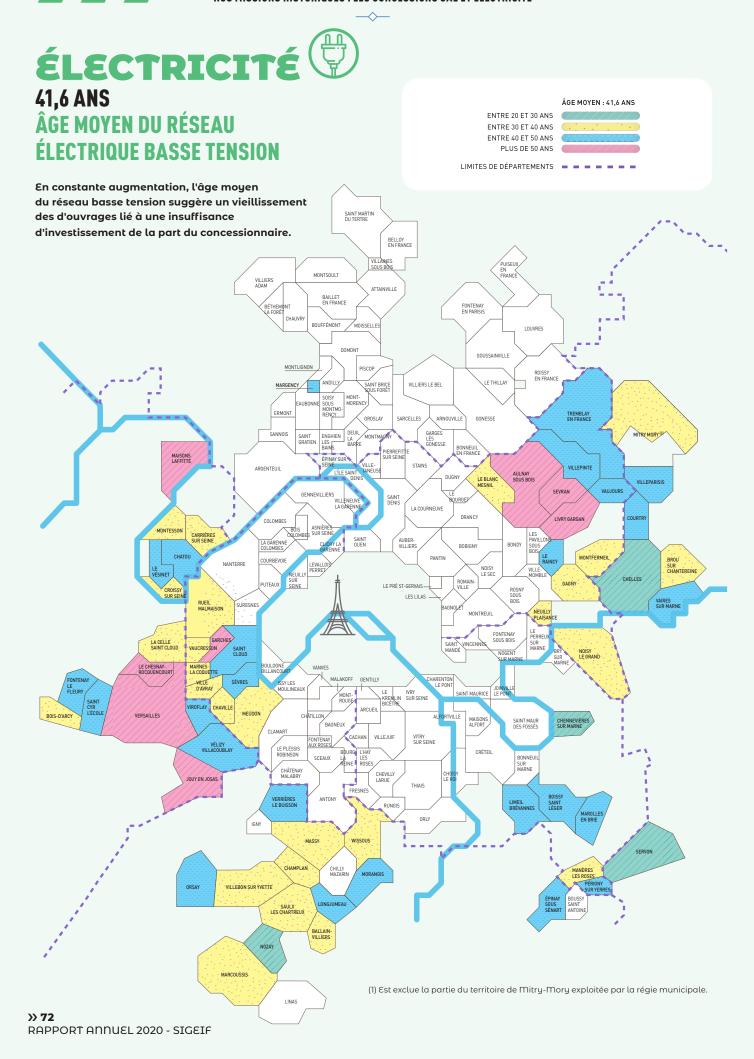




 $^{^{*}\,\}mathrm{SIG}$: système d'information géographique.

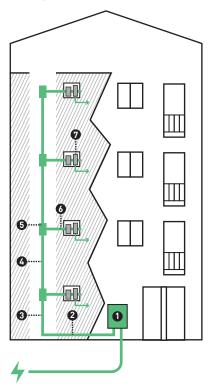






/ SCHÉMA D'UNE COLONNE MONTANTE

• 1	Coffret de coupure
• 2	Liaison entre l'organe de coupure et le premier distributeur
• 3	Gaine de la colonne
• 4	Colonne électrique
• 5	Distributeurs d'étage
• 6	Dérivation individuelle
• 7	Compteur d'électricité individuel



La loi Élan a permis d'intégrer les colonnes montantes dans le réseau public de distribution d'électricité, sauf opposition expresse de la part des copropriétaires.

_



► LE RENOUVELLEMENT DES COLONNES MONTANTES

Ouvrages électriques cheminant dans le domaine privé pour desservir les différents logements d'un immeuble, les colonnes montantes ont été pendant plusieurs années une importante source de contentieux relatifs au régime de propriété. La situation est aujourd'hui stabilisée grâce à l'article 176 de la loi Élan (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique): depuis le 24 novembre 2020, tous ces ouvrages ont été intégrés automatiquement au réseau public de distribution d'électricité, à l'exception de ceux qui ont fait l'objet d'une opposition expresse des copropriétaires. Le Pôle énergie Île-de-France (association des cinq grands syndicats d'énergie franciliens, dont fait partie le Sigeif) a largement contribué à cette évolution législative, qui sécurise l'entretien de ces ouvrages.

En complément et en application de l'article 153 de la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte, le gestionnaire de réseau (Enedis) procède progressivement à l'inventaire des branchements. Issu du rapprochement entre la liste des points de livraison situés à une adresse et la description cadastrale des bâtiments à cette adresse, l'inventaire a permis de dénombrer environ 39 518 colonnes montantes d'électricité sur le territoire de la concession.

Fin 2020, on dénombre sur le territoire du Sigeif 39518 colonnes montantes d'électricité.

► LE CONTRÔLE CONTINU DES PROJETS DE CONSTRUCTION

Le contrôle continu des projets de travaux réalisés sur le réseau concédé, sous la responsabilité du maître d'ouvrage (gestionnaire de réseau ou AODE), permet au Syndicat de disposer d'une information factuelle de l'évolution qualitative et quantitative de son patrimoine technique. Outre le respect des normes, ces opérations sur réseaux publics répondent à des prescriptions complémentaires, mentionnées dans le cahier des charges de la concession.

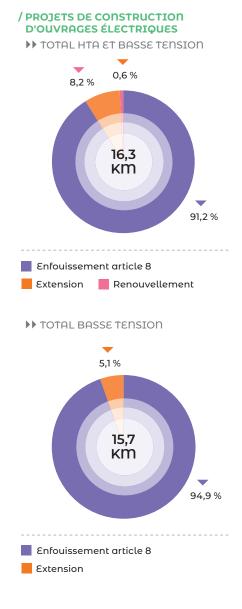
En 2020, le Syndicat a reçu 41 dossiers



de construction d'ouvrages électriques de distribution publique (contre 76 en 2019 et 84 en 2018). Neuf d'entre eux (22%) sont en relation avec les travaux réalisés par le concessionnaire et, pour les 32 restants, par l'autorité concédante. Avec un total de 16,3 km (12,7 km de moins qu'en 2019), les projets de construction (HTA et BT) répondent à la double exigence:

- De des travaux dits « imposés » au gestionnaire du réseau de distribution par les clients et les collectivités. Comme lors des exercices antérieurs, les travaux d'enfouissement des lignes aériennes basse tension, entrepris par le Sigeif, représentent la part la plus importante (95%) du linéaire total BT projeté et déclaré;
- >> des travaux de renforcement et de renouvellement dits « délibérés », c'est-à-dire entrepris à l'initiative du gestionnaire de réseau de distribution.

Engagée courant 2018, la dématérialisation des envois de projets par Enedis a entraîné une rupture de l'information dans le suivi des travaux. Comme en 2019, l'information délivrée en 2020 s'est avérée insuffisante, empêchant le Syndicat d'émettre un quelconque avis et de présenter un bilan de l'exercice. Cette situation fera donc l'objet d'un contrôle dédié courant 2021.



DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

La qualité de la fourniture s'apprécie à travers plusieurs indicateurs.

LA CONTINUITÉ DE LA FOURNITURE VUE DU CRITÈRE B : UN RÉSULTAT ENCOURAGEANT

Sur le territoire du Syndicat, la durée moyenne du temps de coupure d'un client raccordé au réseau BT (critère B) s'établit, en 2020, à 38,8 min (contre 69,8 min au niveau national et 38,9 min au niveau régional). Bien qu'il demeure encore loin de la valeur cible (25 min), le Sigeif estime que cette amélioration de près de 5 min par rapport à l'exercice précédent est encourageante. Hors interruptions dues au réseau de transport RTE (hors concession) et interruptions qualifiées « d'exceptionnelles », le résultat s'améliorerait nettement, à 34,6 min.

La part des incidents imputables au réseau HTA a fortement diminué (12,4 min, soit 32% en 2020, contre 17,8 min - 41 % - en 2019). Pour la première fois, les incidents liés au réseau BT (13,7 min, soit 35 %) sont plus importants. La part liée aux interruptions planifiées (travaux) s'améliore également par rapport à l'exercice passé (8,1 min, soit 21%, contre 10,7 min - 24% - en 2019). Enfin, les ouvrages structurants (postes sources et ouvrages hors concession) ont généré près de 12% de la durée moyenne d'interruption de la fourniture (4,6 min).

LES INTERRUPTIONS DE LA FOURNITURE LIÉES AUX RÉSEAUX HTA ET BT

Brèves (inférieures à 3 min) ou longues (supérieures ou égales à 3 min), les interruptions de la fourniture d'électricité affectent le bon fonctionnement du service public.

► LA QUALITÉ DE LA

CONFÉRENCES DÉPARTEMENTALES

Instituée par la loi NOME (article 21), la conférence départementale, placée sous l'égide des différents préfets des sept départements de la concession, concourt aux échanges et à la réflexion autour des programmes d'investissements réalisés et envisagés dans les réseaux publics de distribution d'électricité. Pour la neuvième année consécutive, le Sigeif a participé à l'ensemble des conférences départementales organisées sur son territoire. Elles se sont tenues dans les départements de Seine-et-Marne, des Yvelines et du Val-d'Oise, et ont mis en évidence les axes d'amélioration possibles reposant sur la poursuite du diagnostic et de la matéria-lisation des zones dites sensibles ou à risques (schéma directeur des investissements), l'antici-pation d'investissements nécessaires au maintien du réseau dans un état normal de service et la nécessaire transparence de l'origine des financements.

Soulignée lors du contrôle de l'exercice 2019, conduit en 2020 par le Sigeif (voir rapport de contrôle 2019, p. 65), l'usure naturelle du réseau reste la première cause des incidents, aussi bien en HTA (58%) qu'en BT (46%). Ces incidents s'observent en majorité dans le réseau souterrain, en raison de l'importance de son maillage, car il représente la quasi-totalité du linéaire HTA de la concession et plus des trois quarts de son équivalent en basse tension. Ce réseau s'avère, toutefois, moins sujet aux incidents que le réseau aérien: 6 incidents pour 100 km, contre 13 incidents pour 100 km avec le réseau aérien.



En octobre 2019, le Sigeif, Enedis et EDF Commerce ont signé un nouveau traité de concession d'une durée de trente ans.

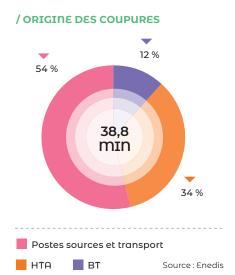
Ce contrat prend en considération les diverses compétences et missions du Sigeif, le confortant dans ses prérogatives de contrôle, lui conférant les moyens d'agir en faveur des investissements sur le réseau concédé, sans oublier sa légitimité d'acteur de la transition énergétique, notamment pour la production locale d'énergie, le stockage de l'électricité, la flexibilité, les réseaux intelligents (technologies de « smart grids ») et la mobilité.

L'autorité concédante et son concessionnaire ont convenu d'une gouvernance partagée : un schéma directeur des investissements dans les réseaux se décline en plans pluriannuels d'investissement (PPI) établis sur quatre années. Aux indicateurs « qualitatifs» est associé un ambitieux programme d'investissements comprenant des engagements technique et financier chiffrés, destinés à améliorer puis stabiliser, à un haut niveau, la robustesse des réseaux.

Ils visent notamment une durée moyenne de coupure voisine de 25 min par an. Le contrat entend également maintenir une relation clients de qualité au bénéfice de tous les usagers du service public.







Le schéma directeur conclu en 2019 avec Enedis prévoit un programme ambitieux de renouvellement des accessoires et des ouvrages aujourd'hui obsolètes, notamment les câbles dits «papier» ou « à ceinture » et les « boîtes » de transition, sensibles à l'élévation de la température.

COUPURES POUR TRAVAUX : UN IMPACT NOTABLE SUR LA QUALITÉ DE FOURNITURE

Le contrôle 2020 a mis en évidence l'impact disproportionné de la hausse d'activité sur le territoire du Sigeif en 2019, liée principalement à des chantiers de renouvellement et de raccordement.

La volumétrie des travaux sous

tension croît de 23%, celle des travaux sous coupure de 58%. Le concessionnaire a néanmoins limité notablement l'impact de ses chantiers (NiTi (1) moyen de 13711 min en 2019, contre 23525 min en 2018 et 15117 min en 2017). Eu égard à l'obsolescence de certains ouvrages et à la multiplication des interventions à venir pour améliorer, voire stabiliser la qualité de l'électricité distribuée, les travaux sous tension tendent à se généraliser.

LA TENUE DE LA TENSION ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

La tenue de la tension aux bornes aval du disjoncteur du client, frontière de la concession, et la disponibilité (capacité d'accueil) des ouvrages concédés (postes de transformation, réseaux HTA et BT) font l'objet d'un suivi particulier, garant du bon fonctionnement du réseau électrique.

La qualité de distribution dans la concession demeure excellente et uniformément répartie puisque la quasi-totalité (99,6%) des usagers bénéficie d'une tension d'alimentation respectant une variation inférieure ou égale à plus ou moins 10 %.

(1) NiTi : produit du nombre d'utilisateurs affectés par la coupure et de la durée de la coupure, cela traduit l'impact global de la coupure.



Fin 2019, 4385 points de livraison, répartis dans 44 communes, dont plus des trois-quarts étaient déjà identifiés lors des exercices précédents, ont cependant fait l'objet d'une attention particulière. Le compteur Linky fiabilise les historiques de consommation et le modèle statistique de charge utilisé pour la détermination de la puissance qui transite dans les réseaux. Sa généralisation identifie précisément les postes de distribution publique HTA/BT à surveiller et à traiter.

À nouveau, le contrôle a montré une forte hausse du nombre de postes en surcharge (dépassement de la capacité de transit) devant être surveillés et traités: 180, contre 122 en 2018 et 41 en 2017.

Aussi, la vigilance s'impose-t-elle, notamment au regard des derniers hivers considérés comme doux, même si le Sigeif et Enedis ont d'ores et déjà prévu le traitement de telles contraintes, dans le cadre d'un schéma directeur et du premier programme pluriannuel 2020-2023.

/ CRITÈRE B : DURÉE ANNUELLE DE COUPURE (PAR CLIENT BASSE TENSION, EN MIN)



ÉLECTRICITÉ 🖫

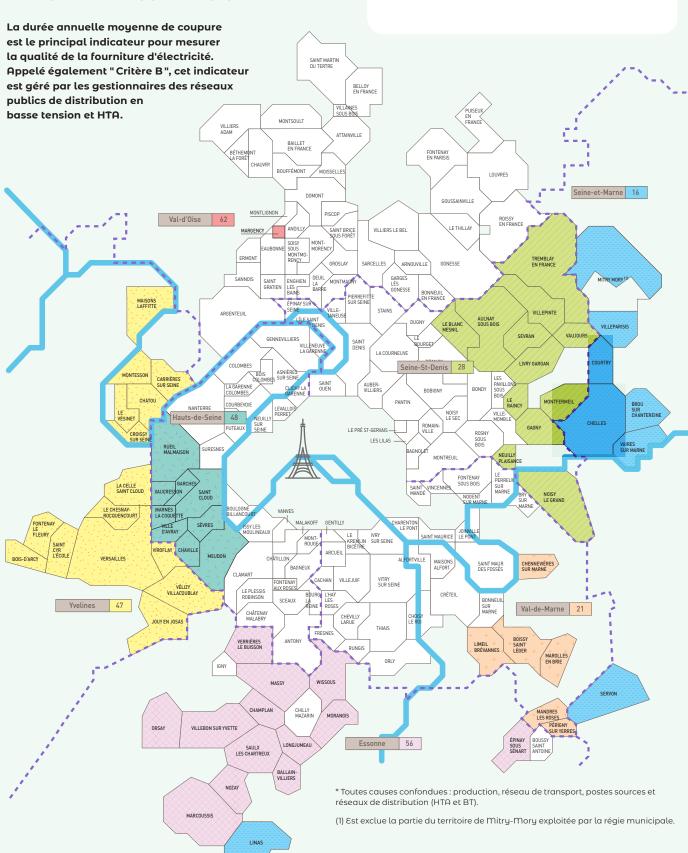
38,8 MIN

DE DURÉE MOYENNE* DE COUPURE PAR CLIENT BASSE TENSION

TEMPS MOYEN DE COUPURE (EN MIN) PAR DÉPARTEMENT Yvelines 47

COMMUNES ADHÉRANT À LA SEULE COMPÉTENCE GAZ

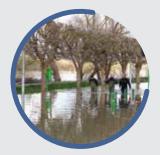
LIMITES DE DÉPARTEMENTS = = = = = = =





LE SIGEIF ENGAGÉ POUR LA PRÉVENTION DES CRUES

Le 20 avril 2016, le premier vice-président du Sigeif, Olivier Thomas, a signé une déclaration d'intention relative à la prévention de la crue des grands cours d'eau franciliens (Oise, Marne et Seine). À l'initiative de la préfecture d'Île-de-France et la préfecture de police, cette démarche, à laquelle se sont également associés les grands opérateurs de réseaux et une vingtaine d'autres collectivités et syndicats, engage ses signataires à améliorer le diagnostic de vulnérabilité des réseaux et à préparer la gestion de la crise en réalisant un plan de continuité de l'activité. Il s'agit d'un sujet crucial : le coût direct d'une crue majeure est évalué à 30 milliards d'euros. Le Sigeif et le gestionnaire de réseau ont identifié, selon les différents scénarios hydrographiques, les ouvrages « coupés, inondés » et les ouvrages « coupés, non inondés ».



+ Le réseau d'électricité face au risque de crue

La réduction du nombre de clients coupés non inondés est désormais intégrée au schéma directeur, ce qui générera des investissements importants sur les dix prochaines années.

+ Le réseau de gaz face au risque de crue

À la différence du réseau d'électricité, le réseau de gaz peut, dans certaines conditions, continuer à fonctionner sous l'eau, mais avec certains risques (introduction d'eau dans le réseau, suppression en aval des régulateurs du réseau moyenne pression, impossibilité d'accéder à des postes de distribution publique inondés).

DÉPLOIEMENT ET GÉNÉRALISATION DU COMPTEUR LINKY



Le remplacement de 35 millions de compteurs d'électricité par un nouvel outil de comptage communicant a débuté en décembre 2015 et devrait se conclure fin 2021. Avec un investissement estimé à 5,7 milliards d'euros, c'est l'un des plus grands chantiers industriels conduits en France.

Afin de répondre aux préoccupations initiales générées par le déploiement du compteur Linky, de nombreuses instances sont intervenues, notamment:

- >> la DGCL (Direction générale des collectivités locales), dans une note d'avril 2016,
- >> l'ANFR (Agence nationale des fréquences), avec plusieurs rapports techniques et de mesures depuis mai 2016,
- >> le CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable), dans un rapport d'avril 2017,

la Cour des comptes, dans un rapport de février 2018,

l'Académie des technologies, dans un avis du 12 juin 2019.

> Ces publications ont très largement confirmé une bonne maîtrise des aspects sanitaires et de protection des données individuelles

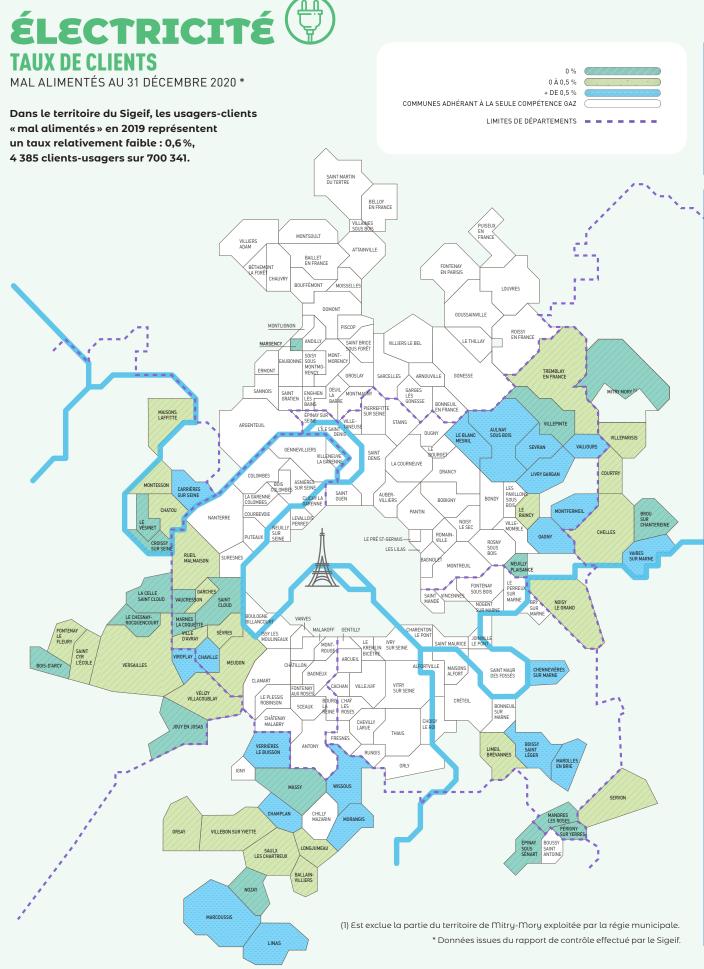
Plusieurs ont cependant souligné une approche davantage centrée sur la gestion du réseau qu'orientée vers les clients; les bénéfices annoncés, en ce qui concerne la maîtrise de la demande d'énergie, sont donc limités en l'état actuel.

+ Point de déploiement en Île-de-France (hors Paris)

Fin 2020, le nombre de compteurs Linky installés en Île-de-France avoisine 5 millions (contre 3,7 millions un an plus tôt).

Plus de 80 % des usagers de la concession du Sigeif en sont désormais équipés (580 000, contre 470 000 un an auparavant), et 55 communes sur les 63 actuellement concernées sont équipées à plus de 83 %. Le déploiement se poursuit donc à un rythme soutenu et, comme lors des années précédentes, se déroule conformément aux attentes :

- >> le taux de réclamations est voisin de 1 %, avec toujours comme cause principale les difficultés rencontrées après l'installation (absence d'eau chaude sanitaire et autres dysfonctionnements d'appareils électriques).
- ▶▶ aucun incident électrique majeur n'a été enregistré dans le territoire du Sigeif. ●





— LE CONTRÔLE ET LA SÉCURISATION DE LA PERCEPTION DE LA TCCEF —

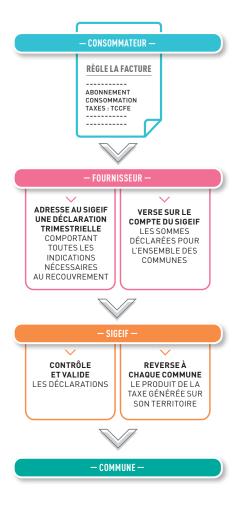
Le Sigeif contrôle, collecte la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et la reverse aux communes. Instaurée par la loi NOME du 7 décembre 2010 conformément au droit européen, cette taxe est assise sur les quantités d'électricité consommées. Le Sigeif propose aux communes adhérant à la compétence électricité de mutualiser la perception de cette taxe afin d'en sécuriser les recettes, grâce à un contrôle régulier et détaillé de l'activité des fournisseurs redevables. Ce contrôle se traduit par une fiabilité et un rendement accrus pour les 52 communes qui ont confié au Sigeif la gestion de la TCCFE.

En 2020, quelque 18,98 millions d'euros ont été collectés, contrôlés puis reversés aux communes, soit une baisse de 3,18 % par rapport à 2019. En effet, comme au niveau national, la consommation d'électricité sur le territoire du Sigeif a diminué de 5 % (lire p.48), essentiellement en raison de la pandémie de COVID-19 qui a entraîné une chute de l'activité industrielle et la fermeture de nombreux secteurs de l'économie. La baisse résulte aussi, mais dans une moindre mesure, de températures globalement plus douces que l'année précédente.

► AMÉLIORATION DU TRAITEMENT DE LA TCCFE

L'émergence de nouveaux fournisseurs d'électricité, avec parfois des fusions et acquisitions, a significativement modifié le marché français: trente-huit fournisseurs étaient recensés à la fin de l'année. Dans le cadre de son contrôle, le Sigeif a constaté quelques irrégularités et des retards de transmission de déclarations trimestrielles. Ces irrégularités sont liées principalement à la méconnaissance du processus déclaratif de la TCCFE mais aussi à des réorganisations internes, dans le cas des fusions-acquisitions.

PROCESSUS DE PERCEPTION MUTUALISÉE DE LA TCCFE



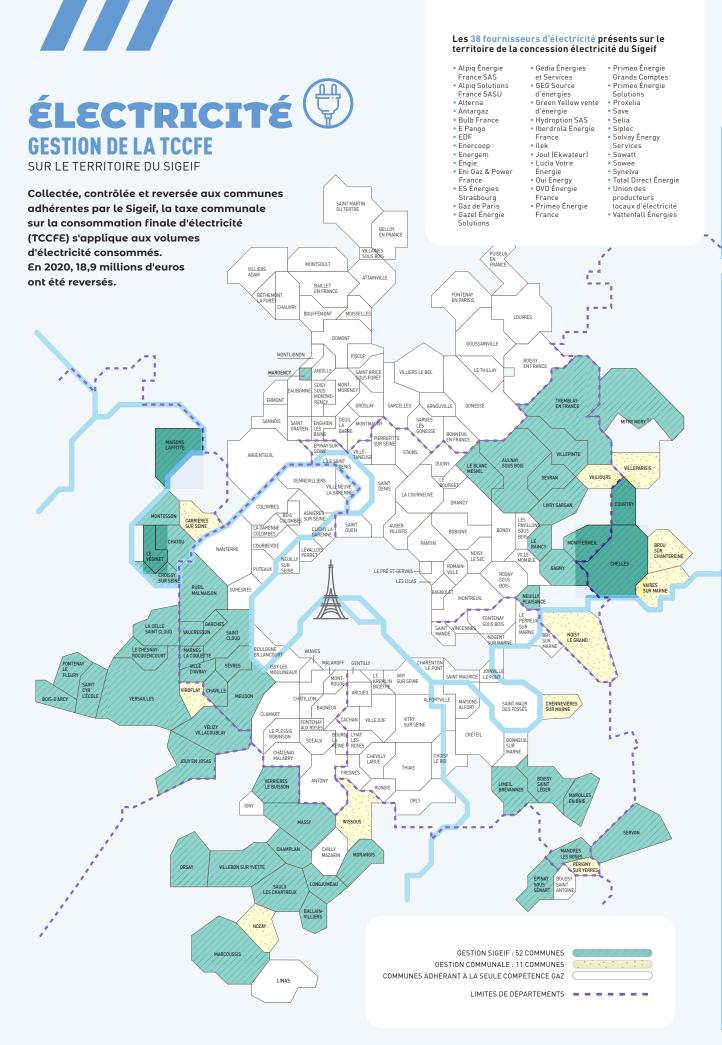
/ ÉVOLUTION DU MONTANT COLLECTÉ DE LA TCCFE

►► ENTRE 2019 ET 2020 (EN MILLIERS D'EUROS)



☐ TRIMESTRE1 ☐ TRIMESTRE2 ☐ TRIMESTRE3 ☐ TRIMESTRE4

La perception de la taxe par le Syndicat a nécessité plusieurs échanges et explications tout au long de l'exercice, justifiant ainsi le contrôle lié au recouvrement de cette recette. Par ailleurs, le Syndicat effectue un contrôle ponctuel chaque année : il récupère les données complémentaires aux déclarations trimestrielles et reconstitue les montants déclarés puis s'assure de leur cohérence, à partir des éléments récupérés auprès du gestionnaire du réseau de distribution.





En fonction du nombre de clients du fournisseur, le contrôle de cohérence peut être mené de manière exhaustive à partir des factures.

Des contrôles sur sites sont également entrepris. Ils permettent notamment d'évaluer les moyens mobilisés par les fournisseurs pour le bon accomplissement du processus de reversement de la TCCFE au Sigeif.

En 2020, deux contrôles ont été effectués. Un fournisseur s'est vu signifier une taxation d'office majorée de 40%. Hormis ce cas, aucune anomalie majeure n'a été relevée par le Sigeif dans le processus de reversement de la TCCFE.



— **LE CONTRÔLE**COMPTABLE ET FINANCIER —

Le Syndicat s'assure du maintien en état de fonctionnement des ouvrages de distribution de gaz et d'électricité. Pour veiller à l'équilibre des contrats et à la valeur nette comptable des ouvrages, l'origine des flux financiers consacrés au renouvellement, à l'extension et à la maintenance doit être clairement identifiée par le biais des amortissements et des provisions constituées. Ces éléments sont indispensables à l'autorité concédante pour éviter les risques liés à une mauvaise exécution du service public par les concessionnaires.

CONCESSION GAZ

Lors de précédentes missions de contrôle, le Sigeif a engagé des travaux d'évaluation des procédures appliquées par le concessionnaire pour suivre le patrimoine concédé, les financements engagés et leur récupération, ainsi que la rentabilité de la concession. Dans le même temps. GRDF a formalisé de nouveaux documents pour préciser les principes comptables retenus. Cette démarche a permis d'améliorer la compréhension du système d'information comptable et financier mis en œuvre par le concessionnaire. L'information transmise par GRDF à partir de l'exercice comptable 2015 a été profondément refondue, dans le cadre du dispositif dit « Nouvelles données pour une nouvelle donne». Certaines des évolutions du Crac (compte rendu d'activité de concession) peuvent être accueillies favorablement – du moins dans leur principe -, notamment en ce qui concerne:

>> l'établissement d'un compte de résultat avec pour ambition de créer un lien plus étroit avec l'activité propre de la concession. Cette évolution positive et ses conséquences concrètes restent à évaluer en détails;

/ RAPPORT DE CONTRÔLE GAZ



- >> la traçabilité des financements réciproques des différentes parties lors des investissements en concession;
- I'inventaire comme biens à l'inventaire comme biens de premier établissement ou non. La compréhension de ce nouveau modèle, particulièrement la comptabilité analytique, reste à approfondir. Les mécanismes de constitution du compte annuel de résultat d'exploitation ne sont pas traçables, à ce stade, et la «réconciliation » des résultats de la concession avec les résultats comptables de GRDF au niveau national n'est pas encore assurée.

/ VALEUR COMPTABLE DES PATRIMOINES CONCÉDÉS AU 31/12/2020 (EN K€)

	2020	2019	VARIATION (en %)
(a) CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ			
VALEUR NETTE RÉÉVALUÉE DES OUVRAGES *			
OUVRAGES EN CONCESSION	1 097 909	1 099 153	- 0,1 %
CANALISATIONS	578 123	581 580	- 0,6 %
BRANCHEMENTS	494 446	492 099	0,5 %
POSTES DE DÉTENTE	15 625	16 213	-3,6 %
AUTRES INSTALLATIONS TECHNIQUES	9 714	9 259	4,9 %
AUTRES BIENS (HORS CONCESSION)	175 727	166 014	- 5,5 %
INSTALLATIONS TECHNIQUES : POSTES DE DÉTENTE ET TÉLÉ-RELÈVE	10 199	11 588	- 12 %
AUTRES INSTALLATIONS (PROTECTION CATHODIQUE)	387	270	43,3 %
COMPTEURS (DONT GAZPAR)	87 033	80 844	7,7 %
PROJETS INFORMATIQUES	44104	27 069	62,9 %
AUTRES (AMÉNAGEMENTS, MOBILIER, MATÉRIELS DIVERS)	34 003	46 241	- 26,5 %
TOTAL SIGEIF	1 273 636,9	1 265 167	0,7 %

^{*} Depuis l'année 2015, les données économiques fournies par GRDF ont évolué. Le concessionnaire communique la valeur nette réévaluée des ouvrages et non leur valeur nette comptable. Dans le cadre du contrôle comptable et financier réalisé tous les ans par le Sigeif, il sera demandé au concessionnaire de communiquer la valeur des amortissements comptables réellement pratiqués au titre de la concession dans les comptes de GRDF, et la valeur nette comptable du patrimoine en concession.

	2020	2019	VARIATION (en %)
CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ			
OUVRAGES (RÉSEAUX, POSTES)			
VALEUR BRUTE	1 013 715	951 928	6,5 %
AMORTISSEMENT	474 175	451 379	5,1 %
VALEUR NETTE	539 540	500 548	7,8 %
TAUX D'AMORTISSEMENT [%] *	46,8 %	47,4 %	- 0,6 %
PROVISIONS CONSTITUÉES POUR RENOUVELLEMENT	194 905	198 124	- 1,6 %
VALEUR DE REMPLACEMENT	1 387 278	1 316 963	5,3 %
DONT COMPTEUR LINKY **			
VALEUR BRUTE	43 571	35 229	23,7 %
AMORTISSEMENT	5 196	3 246	60,1 %
VALEUR NETTE	38 375	31 983	20 %
VALEUR DE REMPLACEMENT	43 571	35 229	23,7 %

^{*} À l'image des années précédentes, l'évolution du taux d'amortissement suggère un vieillissement des ouvrages.

^{**} Au 31 décembre 2020, 581 817 compteurs Linky ont été posés dans 55 communes (équipées à plus de 83%), sur les 63 adhérentes.



De plus, certaines informations, essentielles pour garantir la traçabilité et l'analyse des données financières présentées par le concessionnaire, restent incomplets notamment:

- l'analyse des agrégats et la description des principes pour présenter le droit du concédant ainsi que la traçabilité des données;
- Poles informations pour la reconstitution des financements récupérés par le concessionnaire depuis l'origine du contrat;
- >> le montant disponible à la maille de la concession : la justification et l'impact de la provision pour renouvellement sur les comptes de la concession ne sont pas communiqués.



/ RAPPORT DE CONTRÔLE ÉLECTRICITÉ



CONCESSION ÉLECTRICITÉ

Présenté au concessionnaire en décembre 2020, avant d'être approuvé par le comité d'administration du Sigeif en février 2021, le rapport de contrôle de l'exercice 2019 a mis en évidence la bonne santé de la concession. Sa conclusion est proche de celle de l'exercice passé : le résultat net approche les 62 millions d'euros, malgré une baisse de 10%. Les recettes d'acheminement sont en légère hausse (plus de 246 millions) et la contribution à l'équilibre national s'établit à 40 millions d'euros.

Cependant, avec un taux d'amortissement du réseau concédé de plus de 47% et l'insuffisance d'informations sur les anticipations d'investissement de renouvellement, nécessaire à la conservation des ouvrages dans un état satisfaisant, le Syndicat s'interroge sur le maintien de la valeur d'usage du patrimoine qu'il a concédé. Cette interrogation est, par ailleurs, confortée par les

résultats en lien avec la continuité de la fourniture et pour lesquels la majorité des incidents repose sur une « usure naturelle » d'une des composantes du réseau.

Grâce au schéma directeur des investissements, prévu dans le nouveau contrat signé en 2019, le Sigeif incitera Enedis à mieux cibler le patrimoine à renouveler, tout en développant la réactivité du réseau.

DES PARAMÈTRES À MAÎTRISER

L'information financière relative au patrimoine en concession s'est enrichie au cours des derniers exercices. Il en est notamment ainsi de la description du patrimoine, avec justification de sa variation d'une année à l'autre.

L'importance du patrimoine non localisé et l'absence d'éléments permettant de justifier les informations produites à ce titre limitent cependant ces avancées. Des progrès restent également à accomplir quant à la justification du mode de détermination de la provision pour renouvellement et de son évolution d'une période à l'autre : détail des opérations de renouvellement réalisées et part de la provision affectée au droit du concédant, justification des montants repris car considérés comme sans objet...

Le Sigeif est insuffisamment informé de la méthodologie d'élaboration du compte de résultat de la concession et de la justification du droit du concédant.

De plus, le Syndicat a rappelé sa position sur plusieurs éléments clés du contrôle :

>> les provisions pour renouvellement (198 millions d'euros) sont prélevées dans les factures payées par les usagers et constituent, de fait, des financements affectés.



— **LES ENQUÊTES DE SATISFACTION** AUPRÈS DU CLIENT-USAGER —

Outre le contrôle de la gestion et le pilotage de la qualité, le Sigeif mesure également la satisfaction du client-usager. Le recueil et l'analyse des éléments relatifs à ses attentes sont d'autant plus nécessaires que l'ouverture à la concurrence a profondément modifié le paysage énergétique.

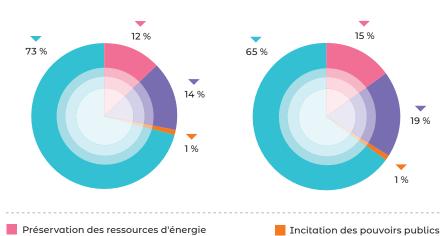
Quel que soit leur sort, affectation au renouvellement ou reprise, elles constituent des financements du concédant et doivent être identifiées comme tels. Les provisions liées au contrat de concession 1995-2019 sont reprises dans le nouveau contrat et seront ainsi amenées à contribuer aux investissements dans le réseau, jusqu'à épuisement des ressources ainsi constituées;

- >> la valorisation des éléments de patrimoine relatifs aux opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif doit être conforme aux coûts réels;
- ▶ les participations aux coûts de raccordement, versées par les tiers et les collectivités, constituent des financements du concédant. Quel que soit le traitement comptable et fiscal retenu par le concessionnaire, il appartient à ce dernier de mettre en place un suivi des montants concernés. Il en est de même pour les subventions d'équipement versées pour contribuer au financement des ouvrages en concession;
- >> la validation de la valeur du droit du concédant s'effectue au regard du manque de traçabilité des données qui le composent.

/ PRINCIPALES RAISONS POUR MAÎTRISER SA CONSOMMATION

▶ ENQUÊTE ÉLECTRICITÉ (1)





Source: Ifop

Tous les deux ans, le Sigeif conduit avec l'Ifop des enquêtes barométriques auprès de la population du territoire, sur la base de deux échantillons, en gaz et électricité.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

L'originalité de ces enquêtes d'opinion réside dans la distinction entre le comportement du citoyen et l'attitude du consommateur face à des questions comme la surveillance des réseaux, l'environnement, la mobilité propre, la qualité des services délivrés par les fournisseurs, les tarifs ou encore les effets positifs et négatifs de la libéralisation.

Les résultats permettent de dresser un panorama complet de l'évolution des esprits. Ils mettent en valeur des attentes légitimes, même si certaines peuvent paraître antinomiques, à l'image de celles portant tout à la fois sur des prix de l'énergie modérés et des augmentations d'investissements liés à la préservation de l'environnement et à la maîtrise de l'énergie.

Faire des économies

III Extrait des enquêtes réalisées par l'Ifop pour le compte du Sigeif, du 8 novembre au 5 décembre 2019, auprès d'un échantillon de 1000 personnes, pour chaque énergie, représentatif des clientsusagers de l'électricité et du gaz naturel sur le territoire du Sigeif.



LES AIDES AUX CLIENTS EN DIFFICULTÉ SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF

+ Des tarifs sociaux au chèque énergie

Les tarifs sociaux de l'électricité (TPN) et du gaz (TSS) ont pris fin le 31 décembre 2017 et ont été remplacés par le chèque énergie. Ce chèque est un outil de lutte contre la précarité énergétique, qui aide les bénéficiaires aux revenus les plus modestes à payer leur facture d'énergie, quel que soit leur moyen de chauffage (électricité, gaz naturel, GPL, bois, fioul...), ou certains travaux de rénovation énergétique du logement. En 2020, le montant moyen du chèque énergie était de 200 euros (contre 168 euros en 2019).

En 2020, sur le territoire du Sigeif, EDF Commerce a crédité le compte de 30 507 clients (contre 27 028 en 2019) d'un chèque énergie pour le règlement de leurs dépenses d'énergie électrique, progression de 12,9 %.

+ Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

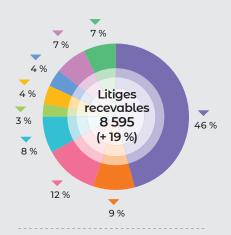
Le FSL est ouvert aux personnes en situation de difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone. Il est géré par les départements, qui définissent les modalités d'attribution des aides et les distribuent. En 2020, la contribution d'EDF Commerce au FSL sur le territoire de la concession du Sigeif s'est élevée à 375 023 euros (contre 381 244 en 2019).





LES RAPPORTS DES MÉDIATEURS

 Médiateur national de l'énergie, une autorité publique indépendante



- Contestation des niveaux de consommations facturés
- Paiement et règlement
- Facture Prix/Tarif
 - Pratiques commerciales
- Délais contractuels
- Qualité de la fourniture
- Raccordement réseaux
- Autres

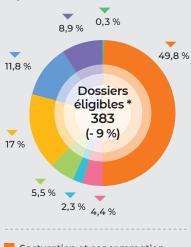
Source : rapport du médiateur national de l'énergie

Le médiateur national de l'énergie a pour missions d'informer les consommateurs sur leurs droits et de proposer des solutions amiables aux litiges avec les entreprises du secteur énergétique. 27 203 litiges ont été enregistrés en 2020, soit une hausse de 19 % par rapport à l'année précédente, après une hausse déjà de 35 % entre 2018 et 2019. Parmi ces litiges, 8 595 (contre 7 197 dossiers en 2019) ont été déclarés recevables. « Si une partie de cette hausse est inhérente à un marché de plus en plus ouvert, une autre partie est liée à des dysfonctionnements et des mauvaises pratiques de certains opérateurs », précise le médiateur.

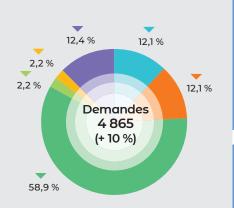
Que ce soit pour l'électricité ou pour le gaz, le principal litige porte sur la contestation du niveau des consommations facturées (46 %). Enfin, comme les années précéentes, les mauvaises pratiques de certains fournisseurs sont pointées du doigt par le médiateur; elles représentent 3 % des dossiers recevables et 8 % de l'ensemble des litiges.

+ Médiateurs du groupe Engie

Le nombre de sollicitations reçu en 2020 par le médiateur du groupe Engie a pour la deuxième année consécutive nettement diminué, atteignant 4 289 demandes de particuliers (-19% par rapport à 2019 et – 33 % par rapport à 2018). Le nombre de médiations a également baissé, avec 383 demandes éligibles en 2020 (421 en 2019, soit - 9 %). À ces demandes, s'ajoutent 280 (dont 30 éligibles) pour les professionnels. Comme en 2019, les médiations concernent majoritairement des problèmes de facturation ou de paiement, liés au niveau de consommation de gaz et d'électricité et intégrant également des problèmes de compteur. Les dossiers liés à l'énergie électrique sont, cette année encore, majoritaires.



- Facturation et consommation
- Distribution technique
- Suivi réclamation
- Offre énergie Paiement
- Equipement énergétique
- Contrat
- Accueil Conseil Accompagnement
- * En BtoC particuliers Source : rapport du médiateur Engie



- Exploitation du réseau qualité de fourniture
- Paiement
- Facturation et vie du contrat
- Relation clientèle et action commerciale
- Divers (autoconsommation, service)
- Prime énergie

Source : rapport du médiateur EDF

+ Médiateurs du groupe EDF

En 2020, la médiation d'EDF a été destinataire de 4 865 demandes de consommateurs particuliers, soit 10 % de plus qu'en 2019, la hausse étant principalement liée à la prime énergie. Parmi ces demandes, 1355 (+ 8 %), ont été jugées recevables. 59 % des saisines concernent la gestion des contrats (tarif, régularisation de la consommation suite estimation et fraude...). Viennent ensuite les litiges liés au dysfonctionnement du versement de la prime énergie qui, rappelons-le, ne relève pas du contrat de fourniture (13 %, progression multipliée par six), le paiement des factures (12 %) et à l'exploitation du réseau (12 %). S'agissant des consommateurs professionnels, le médiateur a reçu 711 demandes, contre 651 en 2019, dont 102 étaient recevables.



NOS ACTIONS CONCRÈTES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Le Sigeif accompagne les communes dans leur politique de transition énergétique. Il les aide à optimiser leur facture d'énergie, grâce à des outils de connaissance du patrimoine, son important groupement de commandes de gaz naturel et la valorisation financière des travaux d'efficacité énergétique (CEE). De plus, il procède à l'enfouissement des lignes électriques aériennes et participe à la modernisation de l'éclairage public. En parallèle, il investit dans la production locale d'énergies renouvelables et appuie des procédés innovants comme l'intracting ou la PAC géothermique.





— LES MARCHÉS 2019-2022 —

Le Sigeif est coordonnateur d'un groupement de commandes de fourniture de gaz, pour le compte de 475 entités publiques ou privées, regroupant 11 000 sites, soit une consommation de l'ordre de 3 TWh annuels, ce qui fait du Syndicat un des premiers acheteurs publics de gaz du marché français. En 2019, le Sigeif avait procédé au renouvellement des marchés de gaz pour une durée de trente mois, de juillet 2019 à décembre 2022.

Les marchés avaient été attribués à EDF et Engie.

>> 11 000 SITES

>> 3 TWH/AN, DONT:

PETITS SITES >> 550 GTWH

GRANDS SITES COMMUNAUX

>> 740 GWH

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

ET DE FORMATION

690 GWH

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

>> 320 GWH

BAILLEURS SOCIAUX >> 665 GWH

ites, ce cs de dé éée

475
ACHETEURS
PUBLICS

SUIVRE LES CONSOMMATIONS **DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ**

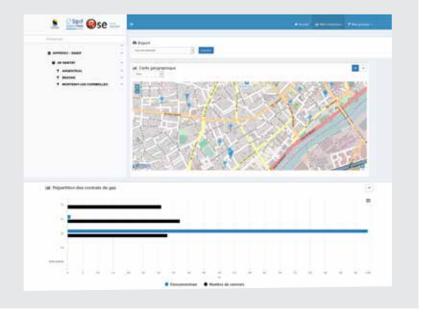
Les membres du groupement de commandes du Sigeif bénéficient gratuitement d'un logiciel en ligne de suivi et d'analyse des consommations, appelé OSE. Ce service permet un suivi global, technique et financier, des sites avec des bilans mensuels et annuels. OSE est également proposé aux membres du groupement de commandes

du Sipperec pour l'achat d'électricité. Consultable sur Internet, OSE est alimenté par chaque fournisseur d'énergie attributaire d'un ou de plusieurs lots. Il s'enrichit des données journalières de consommation fournies par GRDF. Ce travail se traduit aussi par une

Ce travail se traduit aussi par une connaissance fine du patrimoine et des besoins énergétiques des adhérents. L'outil évolue continuellement, pour suivre les besoins des membres, l'évolution des pratiques d'achat et les objectifs de rénovation.

DES MARCHÉS INNOVANTS

Reflet des évolutions du secteur gazier, les contrats attribués comportent plusieurs innovations. Pour protéger les membres du groupement, le Sigeif a rigoureusement exclu la répercussion d'un coût additionnel (« filet de sécurité ») des fournisseurs qui n'auraient pas souscrit des capacités de stockage suffisantes. Par ailleurs, pour éviter que le prix initial du gaz n'intègre une marge liée au risque pesant sur les fournisseurs qui verraient leurs obligations CEE alourdies, la clause de révision du prix prévoit de répercuter la seule variation des coefficients publiés par le ministre de l'Énergie fixant ces obligations.



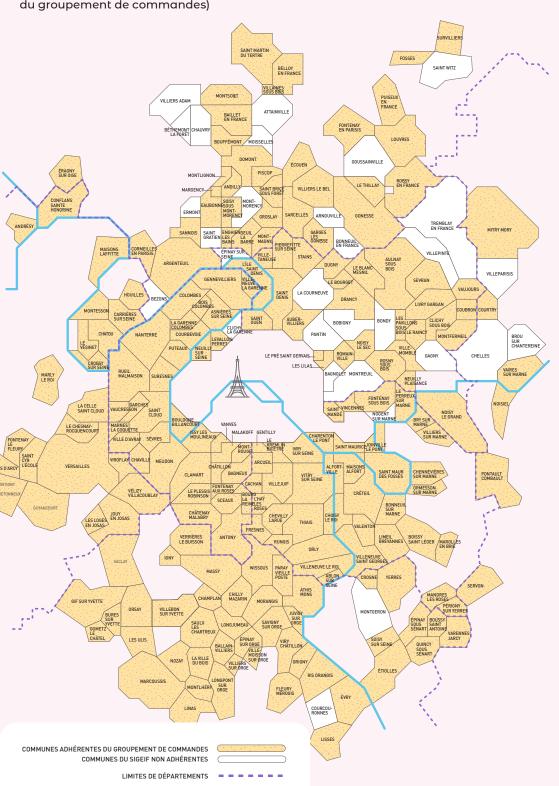
GROUPEMENT DE COMMANDES

COMMUNES ADHÉRENTES

AU 31/12/2020

(voir en p.140 la liste complète des membres du groupement de commandes)

Via son groupement de commandes, le Sigeif offre à 475 organismes publics ou privés d'Île-de-France (11000 points de livraison) la possibilité d'accéder, à des prix très concurrentiels, à la fourniture de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique. En quinze ans, les adhérents au groupement de commandes ont bénéficié de plus de 200 millions d'euros d'économies.



communes HORS CARTE:

SEINE-ET-MARNE

- · Bailly-Romainvilliers
- · Champs-sur-Marne
- · Chessu
- · Coupyrau
- · Gournay-sur-Marne
- · La Grande-Paroisse
- · Magny-le-Hongre
- · Moissy-Cramayel
- · Montry
- Nemours
- · Salins
- · Savigny-le-Temple
- ·Thomery · Torcy

YVELINES

- · Cernay-la-Ville
- · Maurepas
- · Orgeval
- · Plaisir
- · Villennes-sur-Seine

ESSONNE

- · Avrainville
- · Boissy-sous-Saint-Yon
- · Bondoufle
- · Bruyères-le-Châtel · Cheptainville
- ٠Égly
- · La Ferté-Alais
- · Fontenay-lès-Briis
- ·Itteville
- · Janville-sur-Juine
- ·Lardy
- ·Limours
- · Marolles-en-Hurepoix
- · Milly-la-Forêt
- · Morigny-Champigny
- · La Norville
- · Ollainville
- · Saint-Germainlès-Arpajon
- · Saint-Pierre-du-Perray
- · Saint-Yon Villabé

VAL-D'OISE

- · Cerqu
- · Tavernu
- Vauréal



Enfin, en vue d'offrir aux membres une visibilité de leur facture et une meilleure planification budgétaire, l'ensemble des lots a été traité selon un prix ferme. Établi chaque année, ce prix résulte d'une procédure d'achat fractionnée en une dizaine d'ordres d'achat (dite « multi-clics »), qui lisse le risque et évite d'être contraint d'acheter au plus mauvais moment. En 2020, neuf ordres d'achat pour les livraisons de 2021 (40% des volumes) et de 2022 (70% des volumes) ont ainsi été effectués.

LA CONNAISSANCE DU MARCHÉ, CLÉ D'UN ACHAT EFFICACE

Dans un domaine aussi évolutif que l'énergie, l'acheteur est tenu de s'informer en permanence de l'état du marché afin d'optimiser ses achats. Aussi le Sigeif organise-t-il régulièrement des sessions d'information pour les membres de son groupement et pilote des groupes de travail spécifiques. Y sont exposées et discutées les grandes évolutions des marchés (allotissement, processus d'achat, biométhane, etc.).

Une fois les marchés attribués, le Sigeif assure une présence permanente, destinée à observer leur mise en place et leur suivi (processus de changement de fournisseur, facturation, etc.).





Parallèlement, il intervient dans de nombreux colloques dédiés aux achats d'énergie, participe aux différents groupes de travail sur ce thème (Amorce, FNCCR, etc.) et entretient des contacts réguliers avec des acheteurs publics de dimension nationale, confrontés aux mêmes problématiques, comme la centrale d'achats Ugap, la direction des achats de l'État ou UniHA (acheteurs hospitaliers) et aussi des acheteurs privés multi-sites (grande distribution, hôtellerie...).

Le Sigeif assure une veille quotidienne des marchés gaziers et des évolutions réglementaires (réponse aux consultations de la CRE, études d'impact...). Il s'appuie également sur l'expertise du cabinet Eleneo pour définir sa stratégie, par un suivi en continu des marchés gaziers.

Le prix résulte d'une procédure d'achat fractionnée en une dizaine d'ordres d'achat, dite « multi-clics ».

Enfin, le travail de sourcing qu'il mène auprès des opérateurs du secteur gazier lui permet d'optimiser en permanence ses décisions, tout en suscitant la meilleure concurrence possible.

Les membres ont un accès continu à toutes les informations relatives au groupement de commandes : pièces de marchés, montants de leurs abonnements, prix du gaz, actualités, etc.), sur un site Internet dédié : www.achat-gaz.fr

LE BIOMÉTHANE ÉNERGIE VERTE EN PLEIN ESSOR

Dans la lignée de son précédent appel d'offres, le Sigeif a intégré dans son cahier des charges la possibilité, pour les membres du groupement, d'acheter du gaz renouvelable, pour « verdir » une partie de la fourniture de leurs sites.

Issu de la fermentation de déchets ménagers ou agricoles et des boues de stations d'épuration, le biométhane est un gaz «vert » similaire au gaz naturel (CH4). Pour l'obtenir, les déchets sont triés, brassés et introduits dans un méthaniseur. Ils sont ensuite mélangés et chauffés. En fermentant, les bactéries les transforment en biogaz. Après avoir été purifié, il est odorisé puis injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel.

Le biométhane peut aussi servir de carburant (on parle de bio-GNV), constituant une alternative particulièrement intéressante, d'un point de vue écologique (neutralité carbone) comme économique (économie circulaire).

Le bio-GNV intéresse de plus en plus les municipalités (bennes à ordures et autobus) et aussi les transporteurs routiers, fortement incités par leurs donneurs d'ordre (grande distribution...) à opter pour ce carburant. Aussi, les stations d'avitaillement portées par Sigeif Mobilités offrent la possibilité de faire le plein de gaz vert (lire p.112). Plus de 24000 véhicules fonctionnent au GNV étaient en circulation en novembre 2020, dont 5000 camions (+ 43% en un an), 4400 bus (+ 22% en un an) et 2000 bennes à ordures (+ 7 % en un an).

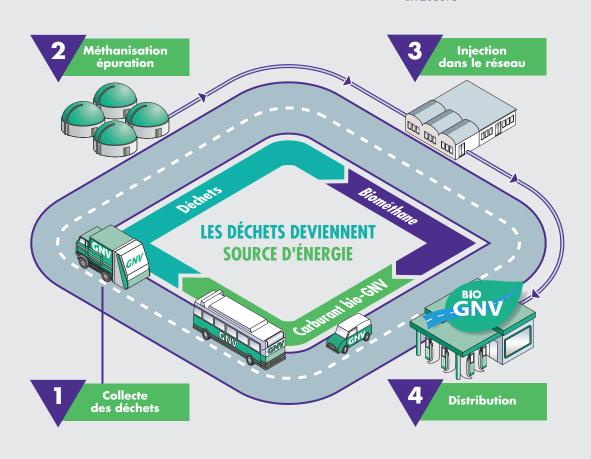
En France, fin 2020, 214 sites injectaient leur production de biométhane, contre 140 sites fin 2019 et 44 en 2017, pour une capacité maximale installée de 3 920 GWh par an.

Près de 72 % des capacités sont constitués d'installations agricoles, 12 % des centres de stockage des déchets et 11 % des stations d'épuration.

Près de 1 200 projets d'injection sont en cours de développement en France, principalement dans les régions du Grand-Est et des Hauts-de-France, l'Île-de-France se classant 8° des douze régions françaises. Le projet lancé par le Sigeif et le Syctom dans le port de Gennevilliers accroîtra significativement la production francilienne (lire p.116).

Si le Syndicat des énergies renouvelables (SER) estime le potentiel du gaz renouvelable à 30 % de la production totale en 2030, un scénario conjoint de l'Ademe, GRDF et GRTgaz envisage un gaz 100 % vert en 2050. ●

/ CIRCUIT DE PRODUCTION GNV





— **ENFOUISSEMENT DES LIGNES** ÉLECTRIQUES AÉRIENNES —

▶ SÉCURITÉ ET ESTHÉTIQUE

Depuis plus de vingt ans, le Sigeif coordonne et conduit des travaux d'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques. Il contribue ainsi à la modernisation et à la sécurisation des réseaux, délivrant le paysage urbain de lignes et branchements disgracieux.

En 2020, le Syndicat a procédé à quarante-cinq opérations d'enfouissement, finançant la part dédiée au réseau de distribution d'électricité, à hauteur de plus de 40% de leur montant hors taxes, déduction faite de la participation du concessionnaire. Liée aux initiatives communales, la participation du Syndicat s'élève à 1 015 725 euros, pour un investissement total de plus de 4,3 millions d'euros hors taxes.

/ TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

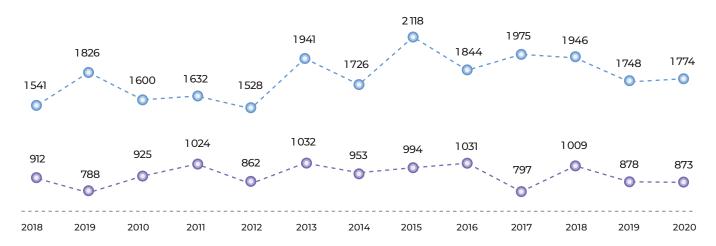
	MAÎTRISE D'OUVRAGE			
PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES OPÉRATION ENGAGÉES EN 2020				
nombre d'opérations	59			
NOMBRE DE COMMUNES	30			
INVESTISSEMENT (€ HT)	4 845 299			
PARTICIPATION D'ENEDIS (€)	2 093 125			
PARTICIPATION DU SIGEIF (€)	1 210 957			
PARTICIPATION DES COMMUNES OU AUTRES (€)	1 541 217			
TOTAL (€ HT)	4 845 299			
LONGUEUR DES LIGNES AÉRIENNES DÉPOSÉES (M)	16 217			
LONGUEUR DES CANALISATIONS CONSTRUITES (M)	15 739			
COÛT MOYEN D'ENFOUISSEMENT (€/M DÉPOSÉ)	299			

► LE PROGRAMME DE TRAVAUX 2020

Signée par le Sigeif et Enedis et approuvée par le Comité du 16 septembre 2019, à l'occasion du renouvellement du contrat de concession, la convention « article 8 » garantit le maintien des taux de participation du concessionnaire (40% ou 50%), le volume financier de son engagement (1,9 million d'euros) et la bonification de sa contribution, lorsque le programme d'enfouissement arrêté contribue à la suppression du réseau de distribution d'électricité en fil nu le plus fragile (responsable d'incidents récurrents). Elle détermine aussi les modalités de fonctionnement et de suivi des programmes de travaux.

/ INVESTISSEMENT* (ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE EN MILLIONS D'EUROS)

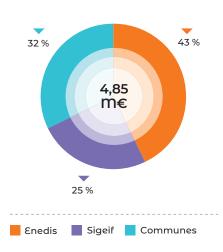
* Investissements mandatés par les collectivités en 2018.



- Part de la R2 affectée à l'éclairage public
- O Part de la R2 affectée à l'effacement des réseaux électriques

/ FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU BT

►► PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2020



UNE ENVELOPPE DE 4,85 MILLIONS D'EUROS

Adoptée par la commission de suivi du 6 octobre 2020, l'enveloppe budgétaire prévisionnelle est de 4845299 euros hors taxes, la participation du concessionnaire s'établissant à 2093125 euros. Le linéaire de lignes aériennes déposées est estimé à 16,2 km, soit un coût moyen de 299 euros le mètre linéaire, branchements des particuliers inclus. En 2020, cinquante-neuf nouvelles opérations ont été décidées, toutes sous maîtrise d'ouvrage complète du Sigeif. Un programme spécifique est mené à Versailles, avec quatre opérations, pour un coût total de 166 733 euros hors taxes.

Le Syndicat coordonne ses travaux avec ceux de ses communes adhérentes et établissements publics, répartis dans sept départements. En effet, les supports des lignes électriques aériennes accueillent généralement d'autres types de réseaux : éclairage public, avec ses lanternes, voire, plus proches du sol, des traverses horizontales supportant des câbles dédiés aux communications électroniques (lire encadré p.96).

L'effacement des lignes aériennes requiert donc une coordination avec l'ensemble des opérateurs en charge de ces ouvrages.

Pour mener de manière souple et réactive ses différents programmes d'enfouissement, le Sigeif s'est doté d'un ensemble d'accords-cadres à bons de commande (dont certains en groupement avec Enedis) de manière à faciliter la coordination des travaux.

Ces marchés sont en général conclus pour quatre ans, au terme de consultations publiques. Au titre du programme prévisionnel des opérations engagées en 2020, toutes les opérations d'enfouissement des lignes électriques font l'objet d'une coordination.

▶ 16,2 KM DE LIGNES AÉRIENNES ENFOUIES

Suivant la spécificité de chaque opération, le financement des travaux est réparti entre les différents maîtres d'ouvrage : commune, Sigeif, communauté d'agglomération et maîtres d'ouvrage privés, tels qu'Enedis ou les entreprises titulaires d'un contrat de partenariat public-privé (PPP).

Les opérations retenues totalisent 16,2 km de lignes aériennes multiréseaux, pour un investissement représentant environ 9,2 millions d'euros hors taxes, dont :

POUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE >> 4,35 MILLIONS POUR LES AUTRES RÉSEAUX.

LES ACCORDS CONCLUS ENTRE LE SIGEIF ET ENEDIS

+ 2020-2024

En accompagnement du nouveau contrat de concession signé en octobre 2019, le Sigeif et son concessionnaire ont reconduit leur partenariat de sécurisation et amélioration esthétique des ouvrages.

Applicable à partir du 1er janvier 2020, ce nouvel accord précise les dispositions prévues par les articles 8 et 4 de l'annexe 1 du

les dispositions prévues par les articles 8 et 4 de l'annexe 1 du contrat de concession. Lorsque le Sigeif assure la maîtrise d'ouvrage des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages concédés, il peut bénéficier d'une participation financière d'Enedis.
Le volume financier de l'engagement du concessionnaire (1,9 million d'euros hors taxes) et les deux taux de participation aux travaux (40% ou 50% à l'intérieur des « zones protégées », c'est-àdire les zones de protection du

patrimoine, les sites classés ou

inscrits) ont été reconduits. Il en va de même pour l'engagement particulier prévu dans la ville de Versailles (avec une enveloppe financière maximale annuelle également allouée par Enedis) ainsi que les modalités de fonctionnement et de suivi des programmes annuels de travaux. Les opérations du Sigeif contribuant à la sécurisation des ouvrages (enfouissement de certaines lianes aériennes en fils conducteurs nus à fort taux d'incidents) seront valorisées grâce à une participation financière complémentaire de 40%. Par ailleurs, la convention définit également les modalités d'instruction et d'exécution des programmes de travaux d'enfouissement. Enfin, le Sigeif souhaitait disposer d'un accord pérenne permettant notamment de prendre en compte les programmes pluriannuels de voirie dans cet accord. Aussi, la commission de suivi du cahier des charges serg-t-elle amenée à se prononcer sur la prorogation, pour une durée identique et aux mêmes conditions, de la convention, sans excéder la durée du contrat de concession.



TRAVAUX : GROUPEMENT DE COMMANDES SIGEIF-ENEDIS



Une convention constitutive de groupement de commandes pour la coordination des études et des travaux de renouvellement et d'enfouissement des réseaux électriques a été conclue le 17 octobre 2016, entre Enedis et le Sigeif.

En vertu de cette convention, lorsque des travaux se situent à l'intersection des emprises respectives du Syndicat et du gestionnaire de réseaux, une tranchée unique est réalisée par l'entreprise titulaire du marché groupé.

En complément, d'autres marchés ont été attribués: coordination, sécurité et protection de la santé (septembre 2017), travaux (juillet 2018) et maîtrise d'œuvre (juillet 2019).

DÉVELOPPEMENT ET QUALITÉ DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Sigeif contribue à la modernisation et à la sobriété énergétique de l'éclairage public, pour les soixante-trois collectivités adhérant à la compétence électricité.

En 2020, son concours s'est élevé à 1,77 million d'euros, délivrés à cinquante-sept communes.
Cette somme correspond à 13,6% du montant hors taxes des travaux mandatés en 2018, soit 13 millions d'euros, contre 9,8 millions durant l'exercice précédent.

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ

L'enfouissement des réseaux de communications électroniques tout comme l'utilisation des réseaux électriques sont des procédures encadrées par la loi.

+ Mutualisation des travaux

En cas d'enfouissement de réseaux aériens en présence d'appuis communs, tout opérateur de communications électroniques doit procéder au remplacement de la totalité de sa ligne aérienne, en utilisant la partie de la tranchée aménagée à cet effet par la collectivité ou le Syndicat.

L'opérateur doit prendre à sa charge le coût du câblage correspondant, assorti d'une participation de 20% du coût de la tranchée nécessaire à l'enfouissement de la ligne électrique et de la ligne de communications électroniques.

L'article L. 2224-35 du CGCT invite les parties – collectivité territoriale et opérateur – à établir une convention dans laquelle sont fixées les modalités de déploiement et d'occupation de l'ouvrage partagé, ainsi que les responsabilités, le régime de propriété et la participation financière de chacun.

Appuis communs pour le déploiement de la fibre optique

Un opérateur de réseau de communications électroniques peut utiliser des supports du réseau de distribution d'électricité comme «appuis communs».

Cette facilité est encadrée par l'article 3 du contrat de concession avec Enedis, conformément à l'article L. 45-9 du Code des postes et des communications électroniques.

Une convention, le plus souvent tripartite, est alors conclue entre le Sigeif, Enedis et l'opérateur. Celui-ci peut alors déployer la fibre optique en utilisant les supports du réseau électrique, sous réserve de ne pas porter atteinte au bon fonctionnement du service public concédé.

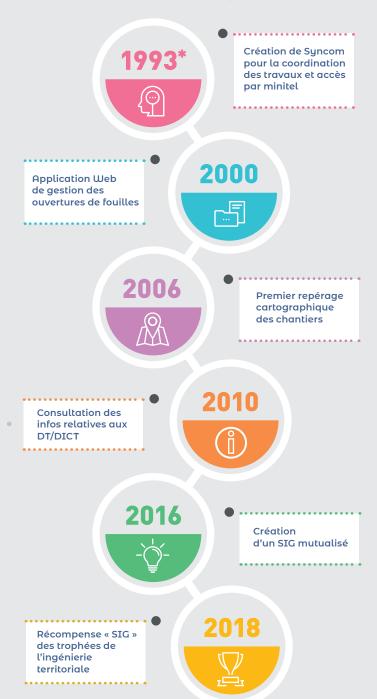
Ces règles évitent ainsi tout déploiement «sauvage» et garantissent la possibilité, pour le Syndicat, de déposer ses lignes aériennes. •



SYNCOM

POUR SUIVRE EN TEMPS RÉEL LES TRAVAUX DE VOIRIE

/ ÉVOLUTION DE l'OUTIL INFORMATIQUE



* Dès 1987, l'outil «coordination des travaux», intitulé Syncom et accessible par le Minitel, est lancé à l'initiative de Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, pour les communes membres du Syndicat. En 1993, les présidents du Sigeif, du Sedif et du Sipperec ont créé l'association Syncom pour étendre ce service aux territoires des trois syndicats.

Créée en 1993, à l'initiative conjointe du Sigeif, du Sedif et du Sipperec, l'association Syncom aide les collectivités d'Île-de-France à mieux gérer leurs chantiers de voirie et réseaux.

Depuis 2020, la présidence tournante est assurée par le représentant du Sigeif, Éric Schindler, délégué de la ville de Neuilly-sur-Seine.

Le site Internet de Syncom permet aux collectivités adhérentes de suivre en temps réel les travaux sur le domaine public, les déclarations de projet de travaux (DT) et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) émises sur leur territoire.

Ces informations proviennent des délégataires (Enedis, GRDF et Vedif, filiale de Veolia) et des syndicats intercommunaux membres de l'association, ainsi que de Protys, prestataire d'appui aux déclarations de travaux en ligne.

En 2020, environ 43 500 informations relatives aux chantiers ont été communiquées aux collectivités grâce au site Internet.

Par ailleurs, Syncom mutualise les fonds de plans topographiques de corps de rue entre collectivités et opérateurs de réseaux, ainsi que des données de caractérisation des enrobés (amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques) et des données « métiers » propres au domaine public (bornes incendie, mobilier urbain, végétation...). Mis en œuvre via une plateforme informatique spécifique, ce nouveau service génère des économies chez les maîtres d'ouvrage et les exploitants de réseaux adhérents de l'association.

Les membres représentant le Sigeif au sein du conseil d'administration sont :

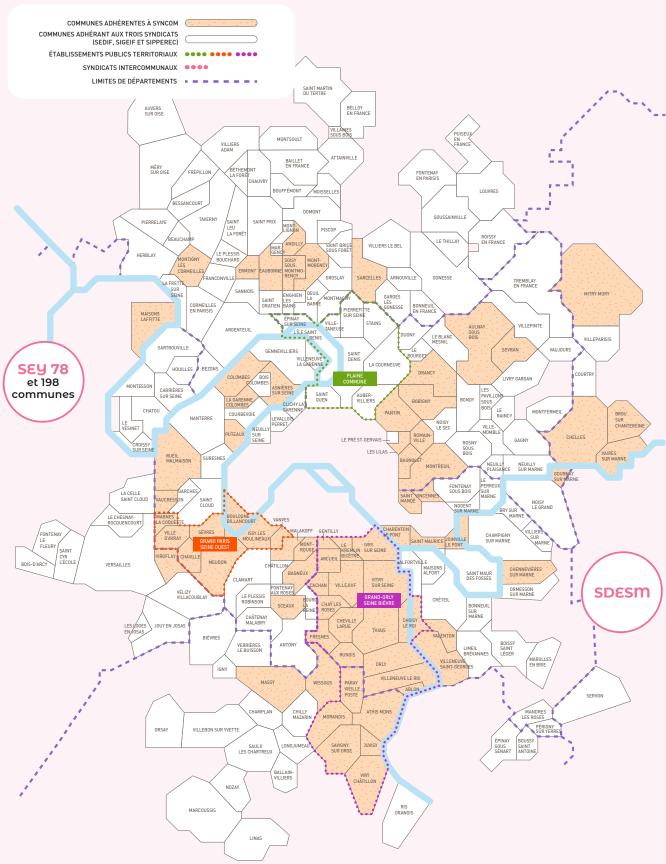
Éric SCHINDLER · Neuilly-sur-Seine Walid BEN M'HENNI · Noisy-le-Grand Tél. 01 44 13 92 44 contact@syncom.fr www.syncom.fr





Syncom Et son territoire Au 31 décembre 2020

Au total, deux-cent-soixante-treize collectivités ont bénéficié des services de l'association en 2020, par une adhésion directe ou celle de l'établissement public territorial (Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune ou Grand-Orly Seine), Sdesm (77), ou syndicat intercommunal (Sey 78) auquel elles sont rattachées.



— ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE —

Comme l'énergie se maîtrise là où elle se consomme, le Sigeif aide ses adhérents à mettre en œuvre leur politique énergétique locale. «Brique élémentaire» du système, la commune joue un rôle primordial parce qu'elle agit à la fois sur son propre patrimoine et dans son territoire, notamment avec l'appui des établissements auxquels elle est rattachée, en particulier – et de plus en plus – avec les EPCI à fiscalité propre.

MIEUX CONNAÎTRE SON PATRIMOINE

Pour devenir exemplaires en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, les collectivités doivent d'abord connaître la consommation de leur patrimoine bâti. Elles peuvent ensuite l'améliorer en identifiant les postes de consommation, en les comparant à des référentiels existants et en définissant des axes de progrès (optimisation tarifaire, tableau de bord, travaux spécifiques...). À cet effet, les collectivités membres du groupement de commandes de gaz ont accès à un outil dédié au suivi énergétique, nommé OSE, commun au Sigeif et au Sipperec.

► ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS SES PROJETS

Une fois les axes de progrès identifiés, les collectivités ont souvent besoin d'un accompagnement technique individualisé pour réaliser leurs actions d'efficacité énergétique. À ce titre, notamment pour les bâtiments et via les prestations du groupement de commandes, le Sigeif met à leur disposition des outils d'aide à la décision, tout en apportant conseils et aides financières.

L'accompagnement technique du Sigeif comprend également des projets innovants et techniquement pointus, comme en témoigne celui de la récupération de chaleur d'un puits d'eau potable à Orsay.

EXPÉRIMENTER ET INNOVER

De fait, les adhérents ont tout intérêt à innover en combinant les meilleures techniques disponibles, pour anticiper les tendances futures et inciter leurs partenaires à suivre leur exemple. Dans un secteur de l'énergie en constante mutation, tester des solutions nouvelles est à la fois une nécessité et une source d'opportunités. En cas de succès, ces solutions pourront être transposées dans d'autres contextes et territoires, au bénéfice de tous.

/ PROCESSUS D'ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

▶ PCAET





LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a fixé à la France d'ambitieux objectifs énergétiques. Entre autres prescriptions, la loi a imposé à tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20000 habitants de réaliser un PCAET (plan climat-air-énergie territorial).

Depuis décembre 2015, le Sigeif a mis en place une commission consultative paritaire (CCP), issue de cette même loi, qui lui donne la possibilité d'élaborer les PCAET et de conduire des actions d'efficacité énergétique pour le compte des EPCI franciliens. Le Syndicat ne se substitue pas aux EPCI pour réaliser leur PCAET mais les accompagne dans l'élaboration de ce document, ainsi que dans son suivi et la mise en œuvre de leurs actions. À cet effet, le Sigeif a attribué au bureau d'études Inddigo un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ouvert aux EPCI qu'il accompagne dans leur démarche.

Trois territoires, représentant une population de près de 300 000 habitants, se sont engagés dans cette démarche avec le Sigeif grâce à une convention d'accompagnement spécifique :

 la communauté de communes Carnelle Pays de France (C3PF) (95);

- la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (77);
- la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) (95).

En 2019, la dynamique des PCAET s'était amplifiée, grâce à la clôture de la phase diagnostic, préalable à la définition des stratégies et plans d'actions de chaque territoire. Qui plus est, Paris Vallée de la Marne avait engagé la démarche « Cit'ergie », grâce au marché de services d'efficacité énergétique.

En 2020, les plans d'actions des trois EPCI ont été validés. Et les projets de PCAET (C3PF et CCVO3F) ont été transmis aux instances consultatives pour avis (État, Conseil régional et Mission régionale de l'autorité environnementale).

Le Sigeif reste mobilisé pour accompagner les EPCI qui entendent finaliser leur PCAET et mettre en œuvre les programmes d'actions qui en découlent.

► FINANCER SES OPÉRATIONS

Aujourd'hui soumises à de fortes contraintes budgétaires, les collectivités font face à des obligations d'efficacité énergétique croissantes. Pour les aider à lancer les travaux nécessaires, dont la rentabilité se concrétise parfois à long terme, il importe de mobiliser des financements complémentaires qui peuvent conforter un projet et parfois déclencher une prise de décision.

MONTER EN COMPÉTENCES ET VALORISER L'EXPÉRIENCE

Dans un cadre législatif et réglementaire sécurisé, l'efficacité énergétique s'impose désormais dans tous les secteurs. Néanmoins, les économies d'énergie sont «cachées» : elles ne se voient pas physiquement. Aussi importe-t-il de proposer aux élus et techniciens une sensibilisation régulière et actualisée du secteur énergétique, assortie de formations dans ces domaines techniques de plus en plus exigeants. Le Sigeif accompagne ses adhérents et contribue à leur montée en compétences, notamment en les aidant à s'inspirer des initiatives pertinentes d'autres collectivités. Le Syndicat est ainsi devenu un espace d'échanges avec partage d'expériences, valorisation de pratiques efficaces et analyse des points de vigilance, dans une logique de co-construction et d'amélioration continue de l'action publique.

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

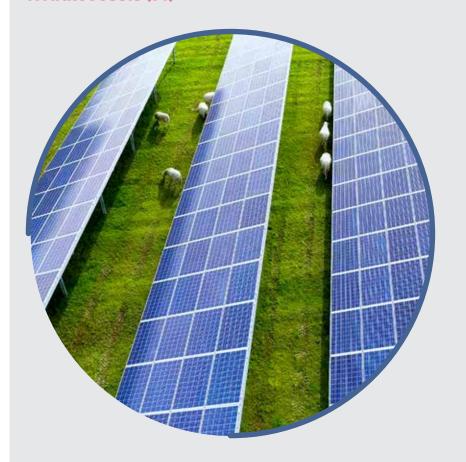
Le Sigeif réunit régulièrement les élus membres de commissions thématiques (voir la composition des commissions du Sigeif en p.38-39). Celle consacrée aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique s'est réunie à l'automne 2020 à l'occasion de la nouvelle mandature. Les élus ont examiné les propositions d'actualisation et de renforcement des subventions à la transition énergétique, inscrites dans le plan d'aide exceptionnel de 4 millions d'euros 2021-2022, adopté par le Sigeif (voir p.35).

Ils ont pris connaissance de la nouvelle démarche territoriale appelée COT (contrat d'objectif territorial) pour développer les ENR thermiques sur leur territoire, en partenariat avec l'ADEME.

Enfin, les autres activités ENR et efficacité éneraétique du Sigeif ont été détaillées : fermes solaires photovoltaïques, dispositif solaire photovoltaïque en toitures/ombrières, projet de biométhanisation porté par le Syctom et le Sigeif, CEP auprès des communes, Certificats d'économies d'énergie, expérimentations de solutions innovantes, groupement de commandes gaz et efficacité énergétique, outil de suivi énergétique, appel à manifestation d'intérêt «intracting».



LA PLUS GRANDE FERME PHOTOVOLTAÏQUE D'ÎLE-DE-FRANCE À MARCOUSSIS (91)



Le Sigeif développe avec la ville de Marcoussis et Engie Green un projet emblématique de ferme photovoltaïque. Unique en Île-de-France, cet équipement se situe sur un terrain en friche de 46 hectares, propriété de la ville.

Après un arrêt du chantier en raison de la crise sanitaire due au Covid, les travaux de génie civil ont repris à la fin de l'été 2020. La mise en service est programmée pour fin août 2021.

Avec 58 000 panneaux montés sur structures fixes, et une puissance de 20,3 MWc, la ferme solaire de Marcoussis augmentera de 20 % le volume d'électricité verte produite en Île-de-France. La production attendue est de 22 000 MWh par an, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 10 000 habitants.

+ Un projet exemplaire

Un accompagnement agropastoral est prévu : le terrain hébergera en effet un des plus grands élevages ovins de la région, avec quelque deux cents têtes. Lauréat, en mars 2019, de l'appel d'offres national de la Commission de régulation de l'énergie (CRE 4.5), ce projet est exemplaire pour l'Île-de-France, qui absorbe en effet 16 % de la consommation électrique française et importe 95 % de l'électricité qu'elle consomme. La ferme solaire de Marcoussis répond également aux ambitions de la stratégie énergieclimat, adoptée par la Région Île-de-France en 2018, visant à un triplement de la part des énergies renouvelables dans sa consommation énergétique, à l'horizon 2030.

+ Campagne de financement participatif

Afin de permettre à la population locale de participer pleinement à ce projet de transition énergétique, deux campagnes de financement participatif* seront lancées en mars 2021 auprès de la population du territoire et des départements limitrophes.

* ndlr:

Vif succès pour ce financement qui a permis de collecter 1395 000 euros en moins de six semaines. 424 souscripteurs ont participé, les citoyens du département de l'Essonne ont été les plus nombreux, soit 44,9 % des contributeurs, suivis de ceux des Hauts-de-Seine et des Yvelines : une belle adhésion locale du territoire.





DES FINANCEMENTS DÉDIÉS AUX COMMUNES

La crise sanitaire de 2020 a singulièrement affecté les communes, avec de nouvelles charges financières, par nature imprévues. Pour les aider à soutenir l'économie locale, le Sigeif a décidé à l'automne 2020 de lancer un plan d'aide exceptionnel, doté de 4 millions d'euros (2021-2022). Il comprend un volet transition énergétique (efficacité énergétique, ENR et mobilités durables), doté d'un million d'euros en 2021.

FOURNIR DES OUTILS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Complétant l'achat mutualisé de gaz, le groupement de commandes coordonné par le Sigeif propose divers outils pour améliorer le patrimoine bâti, cible essentielle et prioritaire de l'efficacité énergétique. Les adhérents ont ainsi accès à deux lots d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, confiés à la société Inddigo:

- **>> Le premier lot, «patrimoine bâti existant »**, permet de réaliser un état des lieux complet, complété par la stratégie d'amélioration énergétique la plus pertinente.
- De deuxième, «patrimoine neuf ou en rénovation lourde», garantit la prise en compte de la performance énergétique, de la programmation du bâtiment jusqu'à sa réception et au-delà. Inddigo assure également des sessions de formation technique de haut niveau, gratuites et réservées aux membres du groupement.

/ PRESTATIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SIGEIF (MARCHÉ 2017-2021)

Lot patrimoine existant



- ▶▶ Aide à la passation de marché d'exploitation
- Diagnostic d'exploitation
- >> Suivi d'exploitation
- Mission préparatoire à l'équilibrage des réseaux hydrauliques



- >> Pré-diagnostic énergétique
- >> Audit énergétique
- **>>** Thermographie
- >> PPIF: Programmation pluriannuelle d'investissement et de financement
- >> Dispositif Intracting (avenant 2016)



>> Accompagnement à chaque étape d'une opération de rénovation



- ▶ Évaluation des moyens d'aération
- >> Campagne de mesure de polluants



►► Accompagnement labellisation Cit'ergie (avenant 2019)

Lot patrimoine neuf ou en rénovation lourde



- Assistance pour la mise en place de la modélisation des informations du bâtiment (BIM) et d'une maquette numérique
- >> Assistance à la programmation
- ▶▶ Assistance au choix du projet
- >> Étude de faisabilité d'approvisionnement en énergie



- Accompagnement aux phases de la conception (PRO, APS, APD)
- >> Simulations thermiques dynamiques (STD)



- >> Formation des acteurs du chantier
- >> Visites sur chantier
- ▶ Mesure de la perméabilité à l'air
- Thermographie

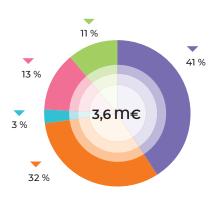


- >> Suivi du fonctionnement post-réception
- Contrôle des performances atteintes par le protocole de mesure IPMVP

S'y ajoutent, à la demande de membres du groupement, des prestations concernant la certification Cit'ergie et l'accompagnement à la mise en place du financement innovant, dit *Intracting*. Par l'effet de volume, ces prestations de qualité sont proposées à un prix attractif, en passant par une procédure d'achat simple et rapide à bons de commande (voir schéma ci-contre). D'une durée initiale de deux ans (2017-2019), ce marché a été reconduit jusqu'en août 2021.

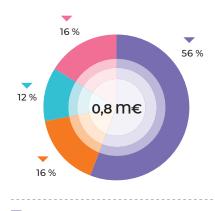
/ RÉPARTITION DES PRESTATIONS COMMANDÉES DEPUIS 2017

▶▶ PATRIMOINE EXISTANT











Au total, les adhérents au groupement ont commandé pour 4,37 millions d'euros hors taxes depuis 2017. Les prestations du lot patrimoine existant représentent la part la plus importante (82% du chiffre d'affaires).

Le marché s'est enrichi d'autres

et l'assistance à la réalisation de

en place de la modélisation des

du contrôle des performances

atteintes par le protocole

international IPMVP (2).

prestations, comme l'équilibrage de

réseaux hydrauliques, la conception

travaux de rénovation d'équipements

de l'air intérieur, l'assistance à la mise

techniques, la mesure de la qualité

informations du bâtiment (BIM) et

⁽¹⁾ Protocole international de mesure et de vérification de la performance énergétique.



LE SIGEIF, PARTENAIRE DE LA PLATEFORME IDF SMART SERVICES AUPRÈS DE LA RÉGION

La Région Île-de-France a créé une plateforme de services numériques pour tous les Franciliens: IDF Smart services. Elle a pour ambition de «simplifier la vie quotidienne de tous les Franciliens et faire de la région un des grands pôles mondiaux d'attractivité pour y vivre, y travailler et y investir».

+ Un concentrateur de données

Figurant parmi les premiers partenaires de cette plateforme, le Sigeif participe à la construction de services innovants, basés sur un concentrateur de données comme le «double» numérique de bâtiments en 3D.



Parmi les premiers services proposés en matière énergétique, IDF Smart services propose un outil de «potentiel solaire». Il permet d'évaluer la capacité d'accueil d'installations solaires photovoltaïques des toitures des différents bâtiments franciliens. Pour mener de tels projets, les collectivités adhérentes peuvent demander au Sigeif un accompagnement personnalisé.

Courant 2021, le Syndicat s'engagera également dans le service «roulez branchez», dans le cadre de la mobilité électrique et de la labellisation du réseau de recharge qu'il déploie et exploite pour le compte des communes.

Déjà mis en œuvre à l'étranger (Stuttgart...), ce mécanisme a été repris en France, à l'université de Cergy-Pontoise, qui a bénéficié d'un premier financement de 960 000 euros de la Banque des territoires

L'INTRACTING, FINANCEMENT INNOVANT DES TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

En partenariat avec la Banque des territoires et la Caisse des dépôts, le Sigeif promeut un mécanisme innovant de financement des travaux d'économies d'énergie : l'intracting.

Le modèle de l'intracting repose sur l'efficacité de travaux de performance énergétique. Ces travaux sont financés grâce à un fonds dédié, lequel est alimenté par la réduction des consommations et dépenses d'énergie. Les gains alimentent le fonds dans un cercle vertueux : travaux, économies, gains, travaux...

SOUTIEN DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Le Sigeif a organisé plusieurs réunions d'information pour présenter l'intracting aux élus et aux agents des collectivités et a renouvelé son appel à manifestation d'intérêt auprès de communes adhérentes qui souhaiteraient être accompagnées dans la mise en place de ce mécanisme, avec le soutien de la Banque des territoires.

Le Sigeif évalue la possibilité de fédérer plusieurs communes pour la gestion du fonds et la réalisation des travaux.



Fin 2019, plusieurs candidatures ont été reçues et examinées par la commission efficacité énergétique du Sigeif. L'accompagnement de ces initiatives a repris fin 2020, après l'installation des nouvelles équipes municipales.

De plus, le Sigeif évalue la possibilité de fédérer plusieurs communes pour la gestion du fonds et la réalisation des travaux. Cette piste d'intracting mutualisé est maintenant relayée dans un groupe de travail animé par la FNCCR.

OFFRE SOLAIRE ET LANCEMENT DES PROJETS PILOTES

Inscrit dans la stratégie énergie-climat de la Région Île-de-France, le Sigeif contribue au développement du solaire photovoltaïque : centrales au sol (comme à Marcoussis, lire p.101), mais aussi installations de panneaux sur les bâtiments ou en ombrières de parking.

Au printemps 2019, une campagne de recensement du potentiel en toitures avait permis d'identifier plus de cinq cents bâtiments. Trois d'entre eux ont été rapidement choisis comme projets pilotes - construits et exploités par le Sigeif.

Cette première sélection a concouru à un appel à projets de la Région Île-de-France, à l'issue duquel le Sigeif a obtenu une première subvention de près de 153 000 euros.

Deux chantiers ont été conduits à l'automne 2020; le troisième est prévu début 2021, pour une mise en service immédiate.

Parallèlement, d'autres projets ont été identifiés. Également soutenus par la Région Île-de-France, ils ont été lauréats du budget participatif voté par les Franciliens, pour un montant cumulé de 995 000 euros.

- VALORISER LES CEE : LE DISPOSITIF COMMUN SIGFIF-SIPPERFC —

Le Sigeif et le Sipperec pilotent une solution commune de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE). Les CEE sont un outil utile et particulièrement vertueux pour mener des actions générant des économies significatives dans la facture, tout au long de la vie des équipements installés. L'objectif de la quatrième période nationale des CEE (2018-2021) est de 2133 TWh cumac.

Le dispositif commun aux deux syndicats permet de faire converger l'intérêt de plus de 200 collectivités adhérentes. Il assure ainsi, par la mutualisation des certificats, une meilleure visibilité aux bénéficiaires et une rémunération intéressante sur le marché. Il s'adresse à tous les acteurs éligibles aux CEE en Île-de-France, particulièrement les collectivités adhérentes au Sigeif et/ou au Sipperec.

UN DISPOSITIF CLÉS EN MAIN

Afin de permettre un dépôt direct des CEE dans le registre national Emmy, les dossiers sont constitués avec l'aide d'un bureau d'études prestataire, le cabinet Rozo, Ce dernier est en relation avec les bénéficiaires, notamment grâce à

> collectivités concernées par les CEE récupèrent 80% de la valorisation financière, le solde assurant les frais de gestion du dispositif, en particulier l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

une plateforme web dédiée au

Le dépôt des CEE est une opération complexe. Aussi, pour sécuriser la valorisation de leurs certificats, les bénéficiaires ont-ils tout intérêt à déclarer, le plus en amont possible, leurs opérations d'efficacité énergétique et à rassembler les pièces justificatives nécessaires.

Dès qu'un regroupement d'opérations valorisables de plusieurs collectivités atteint 50 GWh cumac, le dossier est déposé pour validation au pôle national des CEE (PNCEE). Les certificats sont ensuite vendus au meilleur prix, au terme d'un accord passé avec la société EDE, l'acheteur sélectionné par le Sigeif et le Sipperec. Cet accord garantit à la fois un prix plancher, en cas de chute des prix, et des offres à prix de marché lors de fortes demandes.

En 2020, environ 180 GWh cumac, dont 42.5 GWh cumac «précarité». ont ainsi été déposés.

Depuis 2015, plus de 1000 GWh cumac ont été valorisés et, au total, 3.35 millions d'euros ont été reversés aux communes.





PROJET DE RÉCUPÉRATION DE CHALEUR SUR UN PUITS D'EAU POTABLE À ORSAY

En 2020, la commune d'Orsay a confirmé sa volonté de mener à bien le projet de récupération de chaleur de son puits d'eau potable.



Lancé en 2016, avec l'appui du Syndicat, ce projet a permis d'évaluer le potentiel géothermique d'un forage d'eau potable au niveau de la nappe de l'Albien, à 600 m de profondeur, nappe qui alimente 40% de la population communale en eau potable. L'eau en jaillit à une température stable de 28°C environ. Une étude de faisabilité a confirmé le potentiel géothermique du projet et l'intérêt pour la commune d'utiliser ce gisement pour alimenter en chaleur son centre nautique. Les calories du forage seraient ainsi valorisées, par l'installation d'une pompe à chaleur géothermique.

Avec l'appui du Sigeif, deux dossiers de demande d'aide ont été déposés auprès de la Région Île-de-France, de l'ADEME (Fonds chaleur) et du département de l'Essonne (appel à projets du Fonds innovation pour la transition énergétique – FITEC). Lauréat de cet appel à projets, le projet a obtenu une subvention de 150 000 euros, versée par le conseil départemental. En complément, le Sigeif a également retenu le principe d'une subvention, en décembre 2020. Aussi les travaux pourront-ils démarrer en 2021.

▶ PRÉCARITE ÉNERGÉTIQUE

Parallèlement, des CEE, dédiés à la lutte contre la précarité énergétique, s'articulent autour de programmes nationaux, comme le service local d'intervention et de maîtrise de l'énergie (Slime), animé par le Cler (réseau pour la transition énergétique). Il recouvre aussi des CEE bonifiés lorsque les travaux d'efficacité énergétique sont effectués dans des logements occupés par des ménages en précarité énergétique, visant en particulier par les bailleurs sociaux adhérant au dispositif commun.

► COUP DE POUCE « CHAUFFAGE TERTIAIRE »

Ces dernières années, le nombre des adhérents a augmenté, démontrant l'attractivité du modèle proposé. Il témoigne aussi d'un marché des CEE à nouveau dynamique, conséquence d'un niveau d'obligations significativement renforcé pour les fournisseurs d'énergie et les distributeurs de carburant. Depuis la fin de l'année 2020, le Sigeif et le Sipperec accompagnent le dispositif «Coup de pouce chauffage tertiaire», qui promeut le remplacement d'équipements de chauffage non performants et permet la bonification des CEE. Cette aide peut également s'inscrire dans le partenariat parallèlement institué avec GRDF, centré sur la conversion des chaufferies fioul vers le gaz.

— **VEILLE** TECHNOLOGIQUE —

▶ VEILLE ET EXPERTISE

Le Sigeif opère une veille permanente dans le domaine des technologies émergentes et mène des expérimentations pour acquérir une expertise neutre et indépendante, dont il fait profiter ses adhérents, à travers des retours d'expérience réguliers. Ainsi, le Sigeif et GRDF ont expérimenté conjointement l'utilisation d'une pompe à chaleur (PAC) gaz à absorption, dans une crèche de Tremblay-en-France, pendant deux saisons de chauffe. Avec des besoins en chauffage couverts à 80%, entraînant une diminution de la facture de aaz naturel de l'ordre de 50%, par rapport à l'ancienne chaudière, les résultats se sont avérés probants. Aussi le Sigeif et GRDF proposent-ils désormais aux collectivités un soutien financier pour l'installation de pompes à chaleur gaz à absorption.

Depuis décembre 2020, dans le cadre de son plan d'aide exceptionnel, le Sigeif accompagne les collectivités qui souhaitent installer cet équipement et prend en charge jusqu'à 50% de son coût, plafonné à 20000 euros.



CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Le Sigeif propose à ses communes adhérentes de moins de 10 000 habitants un accompagnement technique de conseil en énergie partagé (CEP). Ce dispositif permet d'aider gracieusement les petites communes à mettre en place une politique énergétique maîtrisée de leur patrimoine communal, grâce aux compétences d'un technicien spécialisé.

Aujourd'hui, une trentaine de communes ont adopté le dispositif CEP du Sigeif. Deux conseillers en énergie mènent cette mission auprès de ces communes. Le premier se consacre aux vingt-deux communes éligibles du Val-d'Oise, le second aux vingt communes des autres départements d'Île-de-France.

En 2020, une commune des Yvelines et une commune d'Essonne sont devenues éligibles au dispositif de conseil en énergie partagé du Sigeif, tandis qu'une commune du Val-d'Oise, déjà adhérente, a renouvelé son adhésion.

/ ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES D'UNE COLLECTIVITÉ ADHÉRENTE AU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (EN KWH)



Réduire les consommations énergétiques du patrimoine

En 2020, plusieurs communes ont bénéficié de la réalisation du bilan énergie patrimonial ou d'une mise à jour de celui-ci. Sur cette base, des préconisations et des pistes d'améliorations ont été proposées pour réduire les consommations et les dépenses énergétiques du patrimoine (bâtiments, éclairage public et véhicules) des communes bénéficiaires.

S'ajoutent à ces bilans des campagnes de mesure des températures de chauffage menées dans certains bâtiments identifiés comme énergivores.

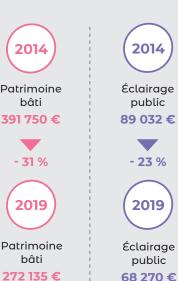
Prolongeant leurs missions, les conseillers ont accompagné plusieurs communes dans d'autres démarches, en lien avec l'énergie : aide à la recherche de subventions pour des travaux de rénovation énergétique (DSIL, AAP, Région IDF...), réalisation

+ Rencontre annuelle des communes CEP

Le Sigeif a organisé deux réunions intercommunales dédiées à l'entrée en vigueur du décret éco-énergie tertiaire. La première était ouverte aux communes accompagnées par un CEP dans le Val-d'Oise (fin octobre), et l'autre aux communes CEP des autres départements (début novembre).

Ces rencontres annuelles entre communes d'un même territoire favorisent les échanges et les partages d'expérience entre élus et responsables des services techniques des communes bénéficiaires.

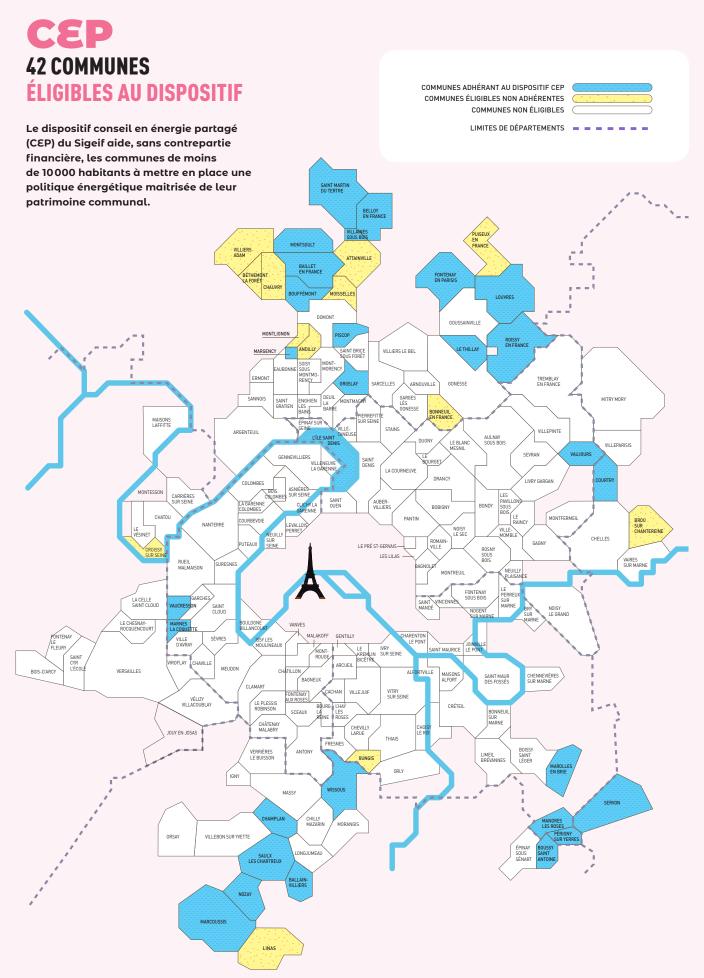
Enfin, à l'occasion de la commission consultative paritaire (CCP) de fin 2020, le Sigeif a proposé aux EPCI d'expérimenter un accompagnement de conseil en énergie à destination des intercommunalités.



de pré-études d'opportunité photovoltaïque, aide à la rédaction de CCTP pour de nouveaux marchés de maintenance et d'exploitation de chauffage et d'éclairage public...

Un accompagnement spécifique dans le choix du matériel éligible aux certificats d'économies d'énergie (CEE) a également permis à plusieurs communes de valoriser leurs travaux de rénovation énergétique par ces CEE, notamment le remplacement de menuiseries et de chaudières, ou encore la rénovation du parc de l'éclairage public.









LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DURABLES SUR NOTRE TERRITOIRE



Avec sa Sem Sigeif Mobilités, le Sigeif construit des stations d'avitaillement au gaz naturel véhicules (GNV) en Île-de-France. Par son implication dans la méthanisation, il impulse une dynamique soutenue d'approvisionnement et de vente de bio-GNV, carburant vertueux, dans ses stations. Pour diversifier l'accès à la mobilité propre, il développe aussi un réseau public d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).





— LE GNV/BIO-GNV, **UNE DES MOBILITÉS PROPRES EN ÎLE-DE-FRANCE**



LA QUALITÉ DE L'AIR, UN ENJEU CAPITAL DE SANTÉ PUBLIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

En Île-de-France, la qualité de l'air est devenue un enjeu primordial de santé publique. L'ambitieux « plan climat » prévoit la fin de la vente de véhicules essence et diesel pour 2040.

La mairie de Paris souhaite anticiper cette obligation, en interdisant le diesel intra-muros dès 2024 et les véhicules à essence en 2030. Cette échéance conduit les acteurs publics à proposer rapidement des solutions alternatives.

RÉDUIRE DE 40 % LES ÉMISSIONS DE CO, EN 2030

Le cadre législatif détermine leur action, dont celle du Sigeif. La loi de Transition énergétique pour la croissance verte (2015) fixe une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 et une part des énergies renouvelables à plus de 30 % de la consommation finale d'énergie, à cette même échéance. La loi d'Orientation des mobilités du 24 décembre 2019 (dite loi LOM) entend atteindre l'objectif d'une neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050, en interdisant notamment les ventes de voitures à énergies fossiles carbonées (essence ou diesel) d'ici 2040 et en imposant des zones à faibles émissions - mobilité (ZFE-m). La mobilité gaz naturel véhicule (GNV) et bio-GNV (biométhane utilisé comme carburant) est ici une alternative vertueuse, économiquement viable et adaptée aux besoins des acteurs. En effet, le recours au GNV permet de réduire de 50 % les émissions d'oxyde d'azote dans l'atmosphère, par rapport au diesel, et de 95% les

>> 2% AUTOCARS

>> 35 % VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS

>> 11 % VÉHICULES LÉGERS

>> 7 % AUTRES (VÉHICULES SPÉCIALISÉS)

>> 16 % BUS

▶▶ 8 % BENNES À ORDURES

>> 21% POIDS LOURD

émissions de particules fines, par rapport au seuil de la norme Euro VI*. Les véhicules roulant au GNV émettent 20 % de CO₂ en moins que les véhicules à essence, et 90 % pour ceux utilisant du bio-GNV. Ces véhicules offrent une grande autonomie: 400 km pour les poids lourds et jusqu'à 1000 km en bicarburation pour les véhicules légers. Enfin, à la pompe, le coût du GNV est moins élevé que celui de l'essence et du gazole.

^{*} Norme Euro VI (quand elle s'applique aux véhicules légers, elle s'écrit Euro 6), en vigueur depuis 2014. Valeur limite, en grammes par kWh (g/kWh), des oxydes d'azote (Nox): 0,4; monoxyde de carbone (CO): 1,5; hydrocarbures (HC): 0,13; particules: 0,01.

LE TRANSPORT ROUTIER ASSURE LE DÉVELOPPEMENT DU GNV EN ÎLE-DE-FRANCE

Le GNV est le premier carburant alternatif au monde. Le parc mondial de véhicules au GNV atteint aujourd'hui plus de 26 millions de véhicules. En Europe, des pays comme l'Italie ou l'Allemagne ont un parc très important. En France, à la fin novembre, 24233 véhicules roulaient au GNV, contre 20 575 en 2019, principalement des utilitaires, des poids lourds et des bus. À l'horizon 2050, selon l'Ademe, le parc automobile se répartira à peu près équitablement entre véhicules hybrides, véhicules électriques et véhicules au gaz.

DU GNV AU BIO-GNV, L'AVENIR DE LA FILIÈRE

Prolongement renouvelable du GNV, le biométhane carburant (bio-GNV) peut être produit localement à partir de déchets organiques issus de l'industrie alimentaire, de la restauration collective, d'exploitations agricoles, d'ordures ménagères ou de boues de stations de traitement des eaux usées. Une fois épuré, le biométhane est injecté dans le réseau de distribution.



Le ministre aux Transports, Jean-Baptiste Djebbari, en visite sur la station GNV Sigeif Mobilités dans le port de Gennevilliers (92).

Il se mélange parfaitement au gaz naturel, car sa composition est identique. Progressivement, le GNV intégrera donc une part croissante d'énergie renouvelable, sans adaptation technique des véhicules et des stations d'avitaillement (lire encadré Sigeif Mobilités, p.115).

À l'horizon 2050, selon l'Ademe, le parc automobile se répartira à peu près équitablement entre véhicules hybrides, véhicules électriques et véhicules au gaz.

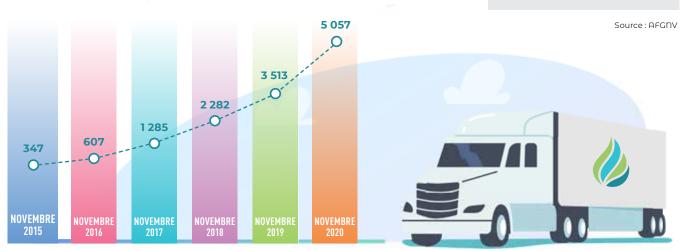
DÉDUCTION FISCALEPOUR LES POIDS LOURDS AU GNV

Fruit d'une initiative parlementaire de Jean-Jacques Guillet, les poids lourds qui roulent au GNV et au bio-GNV bénéficient d'un amortissement fiscal supplémentaire lors de leur acquisition. Cette mesure s'adresse aux entreprises soumises au régime réel d'imposition. Les collectivités territoriales en sont donc exclues.

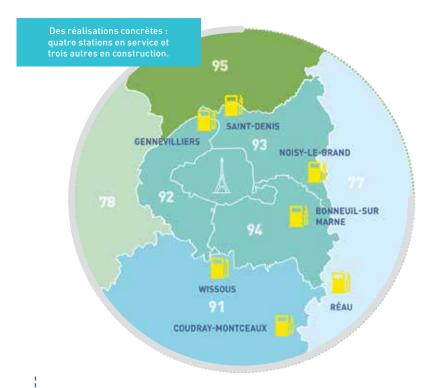


En pratique, la déduction extra-comptable s'appliquera au minimum jusqu'au 31 décembre 2024 pour les véhicules utilitaires (camions, autocars et autobus) dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur ou égal à 2,6 tonnes. Cette aide compense le coût d'achat plus élevé des modèles GNV, par rapport, aux diesels, elle permet de déduire fiscalement un montant supérieur au prix d'achat des véhicules.

/ ÉVOLUTION DU PARC DE POIDS LOURDS GNV EN FRANCE (FIN NOVEMBRE 2020)







LES REPRÉSENTANTS DU SIGEIF

AU SEIN DE LA SEM SIGEIF MOBILITÉS

+ CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Jacques Guillet, président Chaville

Éric Schindler, Neuilly-sur-Seine

Pierre Chevalier, Ville-d'Avray

Laurent Monnet, Saint-Denis

Jean-Pierre Valentin, Carrières-sur-Seine

+ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Richard Della Mussia, Chennevières-sur-Marne

L'AMBITION DE SIGEIF MOBILITÉS : CRÉER UNE DIZAINE DE STATIONS EN MOINS DE CINQ ANS

Par leurs performances économiques et leurs vertus écologiques, GNV et bio-GNV séduisent aujourd'hui de nombreux transporteurs routiers. Malheureusement, en France, le développement de cette mobilité reste encore limité en raison de la faiblesse de l'offre de stations d'avitaillement. C'est pourquoi le Sigeif a pris l'initiative de créer, via sa Sem Sigeif Mobilités, un réseau de stations publiques.

La première station publique d'avitaillement de GNV et bio-GNV a vu le jour en novembre 2016, dans le port autonome de Bonneuil-sur-Marne (94). D'une superficie de 4000 m², elle dispose de quatre pistes et est ouverte à tous les véhicules de particuliers, d'entreprises ou de collectivités. Son exploitation a été confiée à a société Endesa, d'abord par le Sigeif, dans le cadre d'une délégation de service public, puis, à l'issue de cette dernière, par la Sem Sigeif Mobilités.



SIGEIF MOBILITÉS, L'ACTEUR DE LA MOBILITÉ PROPRE MULTI-ÉNERGIES

Avec sa Sem Sigeif Mobilités, le Sigeif entend déployer d'ici à 2022 un réseau d'une dizaine de stations publiques de distribution de GNV et de bio-GNV en Île-de-France. Ce réseau offrira une alternative crédible au diesel, facilitant la conversion des flottes d'entreprises ou d'organismes publics. Il s'insérera dans la politique des communes concernées par les obligations des zones à faible émission - mobilité (ZFE-m).

La Banque des Territoires (Caisse des dépôts) accompagne ce projet d'envergure, soutenu aussi par la Région Île-de-France et de grands syndicats techniques franciliens, tels que le Syctom, le Siaap, le Siom de la Vallée de Chevreuse, et GRTgaz développement (filiale de GRTgaz), premier gestionnaire de réseau de transport de gaz en France.



+ Des réalisations concrètes

Quatre stations sont d'ores et déjà en service. Deux sont exploitées par Total, à Gennevilliers (92) et Noisy-le-Grand (93), et deux autres par Endesa, à Bonneuil-sur-Marne (94) et Wissous (91). Trois autres sont en construction et seront mises en service en 2021 et 2022. Endesa exploitera celle de Saint-Denis (93), Engie Solutions celle de Réau (77), tandis que Coudray-Montceaux (91) accueillera une station confiée à Gaz'up, société dont la Sem Sigeif Mobilités est actionnaire à 30 %.

+ Du gaz renouvelable produit localement

Sigeif Mobilités incite les exploitants de ses stations à distribuer du bio-GNV. Une politique concluante : la demande en gaz renouvelable croît régulièrement, la proportion de gaz renouvelable dans leur offre étant passée de 10 %, lors des premières consultations, à 100 %, avec Engie Solutions, le futur exploitant de la station de Réau. S'inscrivant dans l'économie circulaire, à Gennevilliers, le bio-GNV sera pour partie issu du

biométhane injecté par une unité de méthanisation de bio-déchets portée par le Sigeif et le Syctom.

Opérationnelle début 2025, elle sera située à proximité immédiate, dans le port de Gennevilliers. Ce sera aussi le cas pour la station de Réau qui se fournira en bio-GNV issu des unités de méthanisation locales.

Société exploitant les stations de Saint-Denis, de Wissous et de Bonneuil-sur-Marne, Endesa a acheté la totalité du biométhane issu de l'usine de dépollution des eaux usées du Siaap, à Valenton. Elle sera ainsi en capacité d'alimenter ces trois stations en gaz renouvelable local.

+ Une subvention de 5.7 millions d'euros de la Commission européenne

Pour appuyer sa stratégie de mobilité durable, Sigeif Mobilités s'est associée à Fraikin et Tab Transports pour porter le projet « Olympic Energy » de décarbonation du transport routier sur les grands axes européens. Ce projet a été retenu par la Commission européenne qui lui a attribué une subvention de 5,7 millions d'euros, facilitant la construction de huit stations d'avitaillement en gaz naturel et biogaz et l'acquisition de 330 camions gaz par ses deux partenaires.





Chaque année, les 8 stations de Sigeif **Mobilités permettent:** d'éviter la consommation de 13 900 000 litres de gazole, soit 2 815 allersretours Paris-Pékin et de réduire les émissions de 9 300 tonnes de CO₃.



+ Mobilités électrique et hydrogène

Dans un souci d'adaptation et d'anticipation des attentes des usagers franciliens, Sigeif Mobilités a modifié ses statuts en 2019 pour devenir un acteur multi-énergies : la SEM porte désormais les mobilités électrique et hydrogène en complément du GNV et du bio-GNV.

Sigeif Mobilités a déjà mis en service deux bornes de recharge électrique rapide (50 kW AC et 120 kW DC) à Bonneuil-sur-Marne. Parallèlement, une réflexion est engagée pour proposer la distribution d'hydrogène vert dans la station de Réau.

Le conseil d'administration de Sigeif Mobilités a par ailleurs pris la décision d'entrer (à hauteur de 10 %) dans le capital de la société Last Mhyle SAS qui construira un réseau de seize stations de recharge en hydrogène en Île-de-France.



LE SIGEIF ET LE SYCTOM CRÉENT UNE UNITÉ DE « BIOMÉTHANISATION » DANS LE PORT DE GENNEVILLIERS

Avec le lancement de la procédure de sélection d'un concessionnaire, le projet « biométhanisation » de Gennevilliers est entré dans une phase décisive.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



En janvier 2017, le Sigeif, le Syctom et GRDF ont signé une convention avec les villes de Paris et de Gennevilliers, Haropa-Ports de Paris, la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France, le Groupement national de la restauration et Périfem pour créer une vaste unité de production de biogaz, par valorisation des déchets organiques de la région capitale. Une étude d'implantation a ensuite fait la preuve de la pertinence de ce projet. Outre un environnement industriel

Outre un environnement industriel qui favorise l'acceptabilité du projet, le port de Gennevilliers a un accès direct à la Seine, par laquelle les digestats seront évacués vers des zones plus éloignées, en vue de leur valorisation agronomique.

Obligation de valorisation des déchets en 2025

Une telle unité de production de biogaz répond à l'exigence, inscrite dans la loi Grenelle II, de collecte sélective et de valorisation des déchets pour les gros producteurs ou détenteurs de déchets organiques (restaurants de grande taille, cantines, grande distribution...). Les seuils déterminant l'obligation de valorisation sont, aujourd'hui, de dix tonnes par an; ils seront régulièrement abaissés dans les années à venir.

De fait, la généralisation de cette obligation à tous les producteurs est attendue avant 2025. À cette date, chaque ménage devra avoir à sa disposition une solution pour valoriser ses bio-déchets, et ne pourra plus se contenter de les jeter dans les ordures ménagères résiduelles.

Ainsi, ce projet remplit une triple vocation: permettre aux professionnels de respecter leurs obligations légales et, par la nature et les volumes de bio-déchets traités, alimenter en biométhane le réseau de distribution de gaz francilien, augmenter la part de bio-GNV disponible dans les stations d'avitaillement de la Sem Sigeif Mobilités (lire p.115).

+ Une large concertation avec les collectivités locales

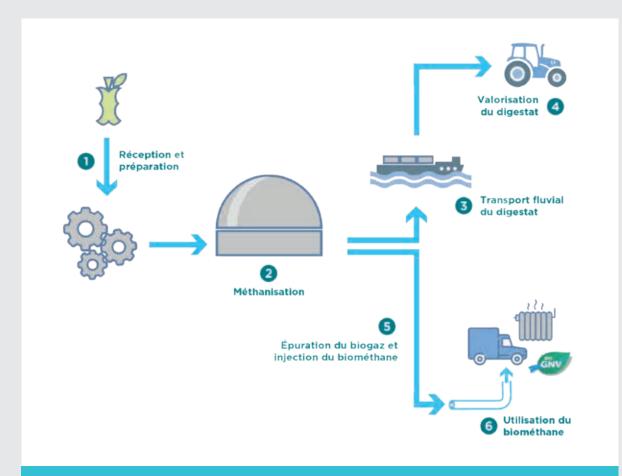
En 2019, le Sigeif et le Syctom ont sélectionné plusieurs prestataires pour les accompagner dans la réalisation du projet. La concertation est ici essentielle. Aussi, diverses opérations ont-elles été menées avec les collectivités concernées : forum des associations et comités de quartier de la ville de Gennevilliers, présentation aux élus et services techniques des villes de Gennevilliers et d'Épinay-sur-Seine, des EPT Boucle Nord de Seine, Plaine Commune, etc.

Après avoir consulté leurs commissions consultatives des services publics locaux et leurs comités techniques, les Comités d'administration du Sigeif et du Syctom ont décidé de lancer le projet, grâce à une délégation de service public, sous l'égide d'un groupement d'autorités concédantes unissant les deux syndicats, dont la coordination a été confiée au Syctom.

+ 2020, année de lancement de la délégation de service public

En dépit des contraintes liées au confinement, la procédure de délégation de service public, dans sa forme concessive, a pu être lancée en 2020. Plusieurs candidats ont été admis à concourir ; la remise ainsi que l'analyse des offres et les négociations sont attendues en 2021, pour une sélection du concessionnaire début 2022. À l'issue des procédures administratives, le chantier sera lancé pour permettre à l'usine de méthanisation d'entrer en exploitation industrielle en 2025. Une date qui coïncide avec la généralisation de l'obligation de collecte et de valorisation à tous les producteurs.

/ SCHÉMA DU PROCESSUS DE BIOMÉTHANISATION



Le projet de « biométhanisation » conduit par le Sigeif et le Syctom permettra de traiter de 37 000 à 50 000 tonnes de déchets issus, notamment, des ménages et des collectivités. 27 000 MWh/an de biométhane seront produits et injectés dans le réseau de distribution public de gaz.

- 1 Les déchets alimentaires sont réceptionnés et les éventuels emballages sont retirés. S'ensuit une étape d'hygiénisation à haute température.
- 2 Les déchets alimentaires sont introduits dans un digesteur où ils sont décomposés par les bactéries.
- 3 Le digestat est transporté par voie d'eau.
- 4 Le digestat, résidu de la méthanisation, peut être utilisé comme fertilisant sur des terres agricoles.
- 5 Le biogaz généré par la méthanisation est épuré (extraction des traces d'eau, du dioxyde de carbone et d'autres gaz présents en très faible quantité) et devient du biométhane.
- Il est ensuite injecté dans le réseau de distribution public de gaz naturel, propriété publique et géré par GRDF, sous le contrôle des syndicats d'énergie.
- 6 Mélangé au gaz naturel, le biométhane épuré peut assurer les différents usages habituels (production de chaleur des bâtiments, cuisson, carburant pour les véhicules fonctionnant au gaz...).



— 1er RÉSEAU PUBLIC **DE BORNES ÉLECTRIQUES** -

LA FRANCE PREVOIT 5,3 MILLIONS DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN 2028

2020 a sans doute été l'année de bascule du marché des véhicules électriques (VE) et hybrides rechargeables (VHR). Si les confinements ont nettement freiné le commerce automobile, cette restriction a été sélective : en effet, les ventes de VE et VHR ont été respectivement multipliées par trois et quatre, pour représenter 10% du marché automobile tricolore. Avec de nouveaux investissements publics dans les infrastructures, la mobilité électrique devrait donc continuer de croître.

En 2020, le parc français s'est accru de 194730 véhicules électriques et hybrides rechargeables, soit 125264 de plus qu'à la même période en 2019 (baromètre AVERE-France). Au total, 470 295 modèles électrifiés rechargeables ont été mis en circulation depuis 2010, un chiffre encore faible dans un parc de 32 millions de voitures, mais aussi au regard des objectifs de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 et de la programmation pluriannuelle de l'énergie sur laquelle s'adosse la stratégie de développement de la mobilité propre : multiplication

Au total, 470295 modèles électrifiés rechargeables ont été mis en circulation depuis 2010.

BORNE 24 KW EN COURANT CONTINU: L'INNOVATION AU SERVICE DES USAGERS

Toujours dans l'objectif de placer le bon service de recharge au bon endroit, le Sigeif met en place de nouvelles bornes, délivrant jusqu'à 24 kW en courant continu, plutôt qu'uniquement des bornes classiques d'une puissance de 22 kW en courant alternatif – un important saut technologique au service des usagers. Plusieurs bornes de ce type sont installées et seront mises en service courant 2021, notamment à Viroflay, Boulogne-Billancourt, Enghienles-Bains, Saint-Cloud... ●



par cinq des ventes d'ici 2022, le parc totalisant 1 400 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables en 2023, puis 5,3 millions en 2028. De tels objectifs supposent une nette accélération de l'équipement des ménages, en complément des flottes publiques, d'entreprises ou partagées. C'est pourquoi les immatriculations de décembre 2020 sont un signal très positif : durant ce dernier mois de l'année, les véhicules électriques et hybrides ont établi un nouveau record en s'octroyant 16,2% de parts de marché.

> 7 MILLIONS DE POINTS DE RECHARGE DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS D'ICI À 2030

En quelques années, le secteur a engrangé de considérables progrès techniques, notamment dans les batteries, garantes d'une meilleure autonomie. Mais les véhicules électriques ont encore besoin d'un soutien public pour lever deux obstacles: le coût d'achat élevé et la crainte de la panne, faute d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Le premier obstacle est, en partie et pour l'instant, levé par une prime à l'achat permettant de compenser

le coût de la batterie dans la plupart des modèles, à l'exception des berlines de luxe, caractérisées par une autonomie de plus de 500 km. S'agissant des IRVE, la loi Transition énergétique (2015) fixe comme objectif « l'installation, d'ici à 2030, d'au moins sept millions de points de charge installés sur les places de stationnement des ensembles d'habitations, d'autres types de bâtiments, ou sur des places de stationnement accessibles au public ou des emplacements réservés aux professionnels ».

Les objectifs, plus récents encore, de la loi d'orientation des mobilités visent le ratio d'une borne publique pour dix véhicules électriques (norme européenne). À cet égard, environ 100 000 bornes publiques supplémentaires sont à installer d'ici 2022.



le Sigeif entend rééquilibrer l'implantation des IRVE.
Il prend intégralement en charge leur déploiement, des investissements initiaux jusqu'à l'exploitation et la maintenance.

LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU LARGE DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

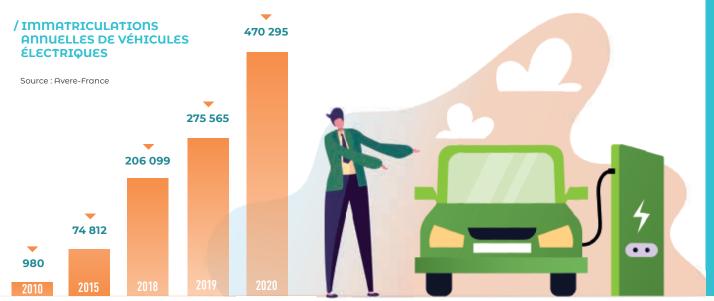
Conformément à sa mission historique d'accompagnement des communes adhérentes, le Sigeif s'est attaché à créer une offre attractive d'électromobilité, notamment pour répondre au «vide» créé par la fin du service Autolib'.

Après des échanges et réflexions avec les collectivités et acteurs du secteur, le Sigeif décide de proposer un service « clés en main » pour l'installation, l'entretien et l'exploitation d'IRVE, assorti d'un schéma d'implantation stratégique cohérent avec les bornes ex-Autolib', adapté à toutes les communes et aux besoins des utilisateurs.

En novembre 2020, il y avait 4561 points de recharge accessibles au public en Île-de-France. En 2022, il devrait y en avoir environ 12 000, soit trois fois plus. Une nette accélération est donc attendue. D'autant plus que le maillage actuel est largement concentré dans la capitale : près de la moitié des bornes sont localisées à Paris.

À cet effet, le Sigeif prend intégralement en charge le déploiement des IRVE, des investissements initiaux jusqu'à l'exploitation et la maintenance. Pour en bénéficier, les collectivités transfèrent la compétence IRVE au Syndicat, par simple délibération de leur assemblée.

Le projet est construit avec les communes, les usagers et Enedis. Ce dispositif est innovant à plusieurs titres: groupement de commandes avec Enedis, grille tarifaire sans discrimination, large panel de bornes adaptées à tous usages...







>> 71 033

VÉHICULES ÉLECTRIQUES
EN SEPTEMBRE 2020
EN ÎLE-DE-FRANCE

>> 100 000

VÉHICULES ÉLECTRIQUES
PROJETÉS EN 2022
EN ÎLE-DE-FRANCE

>> 4478

POINTS DE RECHARGE
À FIN OCTOBRE 2020,
EN ÎLE-DE-FRANCE

/ PUISSANCES DE RECHARGE DES BORNES









/ GRILLE TARIFAIRE

FLASI	Sigeif		
BORNES I ÉLECTRIC LE SIGEIF SA GRILL	NE:		
La grille harilaire du nin- Espail a del adoptire à l' de 23 pin. Elle ara le le de 23 pin. Elle ara le le des présuments de la des présuments de la des titule attents d'unage avez les molaretients, qui Las transce de mise an untirisables par le gre		ti if administration allation of if Schanges this Electropia, associations, or apportunities creations (INE).	
Construient paracheur Egyd pror directopper le 181 commune, a 182 h p foar ni inneren à 182 h p la grille proposite sen so 827 68974E salle hat en	makilisi dia trigua sur sist usus mulirika putsi ur in Spotinus agaru- ni kuma tarifinatan ki	in territorio de san que, prin en charge	DÉTRILS SUR EMPRICATION DE LA GRELLE TARRE
province suspense of mana- EET & DATE SHEET, where we employ the for Sheet sheet of PTRE DEEL PRINT AND TO the Company of the Company of the Sheet Sheet Sheet Sheet Sheet Sheet Sheet Sheet She	ggiopa sur inuria turri inu juana diatemieral mila amengagne in manrik i tena inu ma	menda/non atomobili	* Seal de relativation de ris- à repute remailer de la terre de la compa d'armente per rémaire attannée per rémaire
	IMCOLUMN	SEPTEMBRE 2020	Temperature at a
THE REAL PROPERTY.	Accord named planted	348 (h	Planting to discretion paint 10 min, formally facts, paint on formal Page 11 min.
	IIW	ASSESSMENT	
=6m	Briss SheridaW	790 G/s unit \$12 G/sein	Aur som internation implementation of the con-
	Date Constant	18 GA 18 S30 Shele	Management of the Control of the Con

Cette initiative suscite déjà un vif intérêt: fin décembre 2020, 51 communes avaient transféré leur compétence au Syndicat, et des discussions sont engagées avec de nombreuses autres villes et territoires pour 2021. Après une première borne mise en service le 23 octobre 2019 à La Celle-Saint-Cloud, le réseau de bornes du Sigeif s'est rapidement développé dans un contexte difficile lié à la crise sanitaire, pour atteindre 140 points de recharge en exploitation fin 2020; près de 700 sont attendus fin 2021.

LE SOUTIEN DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE PARTENAIRE DU PROJET

La Région Île-de-France soutient significativement le déploiement d'IRVE en Île-de-France, par la labellisation des bornes et un accompagnement financier des maîtres d'ouvrage, pour les études stratégiques d'implantation et les plans d'action associés.
Cet engagement a été confirmé par les instances régionales en novembre 2019; depuis lors, le Sigeif bénéficie du soutien sans faille de la Région. En liaison avec cette dernière, le Sigeif élabore un

schéma directeur d'implantation

des recharges électriques.

RECHARGE: TROIS PALIERS DE PUISSANCE

+ normale

Jusqu'à 7 kVA, plusieurs heures de recharge.

+ ACCÉLÉRÉE

Jusqu'à 24 kVA, une à deux heures de recharge.

+ RAPIDE

50 kVA et plus, quelques dizaines de minutes de recharge.

Dans ce cadre, il a formulé deux préconisations :

- >> En définissant précisément le lieu d'implantation et le calendrier de déploiement, la mixité de bornes s'impose, avec une majorité de bornes normales (7 kW), complétée par des bornes accélérées et rapides (22 à 50 kW).
- Pour les collectivités, la problématique des IRVE sur voie publique doit être abordée à partir de l'investissement initial mais aussi de leur entretien et leur exploitation, le modèle économique restant encore à construire.

ÉLECTRICITÉ 🛡

MAISONS LAFFITTE

MONTESSON

LA CELLE SAINT CLOUD

ORSAY

LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

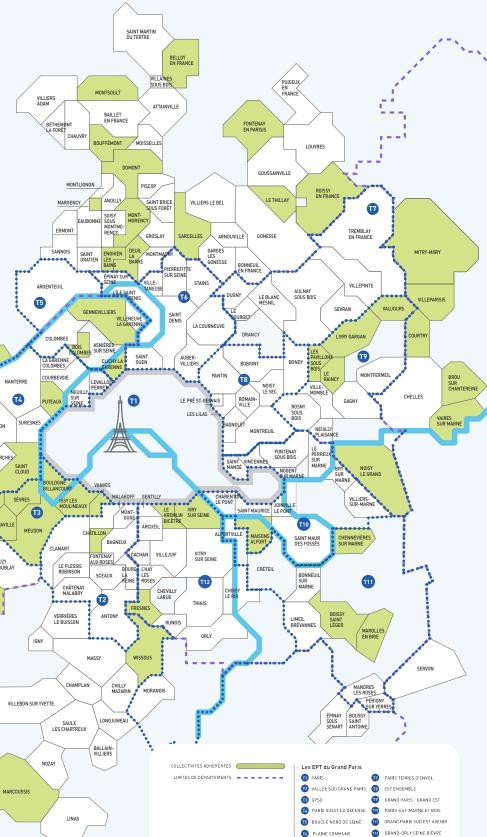
VERSAILLES

51 COMMUNES



AU 31 DÉCEMBRE 2020

Lancé fin octobre 2019, le réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) du Sigeif, compte, à fin décembre 2020, 140 points de recharge, près de 700 sont attendus fin 2021. Le service clés en main proposé aux communes ayant délégué leur compétence est pris en charge à 100 % par le Syndicat, avec le soutien financier de la Région Île-de-France.





DUN SERVICE CLÉS EN MAIN POUR AIDER LES COMMUNES À IMPLANTER DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE COHÉRENTES

Qu'elle ait recours à une batterie ou à l'hydrogène, la mobilité électrique est appelée à se développer. Optant pour une stratégie raisonnée, à l'écoute du marché et des utilisateurs, le Sigeif opère un déploiement progressif des infrastructures, tenant compte de la rapidité des évolutions techniques et de la multiplicité des acteurs.



Par son expérience de la maîtrise d'ouvrage de travaux sur les réseaux électriques, son expertise de la mobilité propre et son vaste territoire, le Sigeif développe légitimement un maillage cohérent de bornes de recharge, en liaison avec les différentes collectivités concernées.

ÉTUDE DE LA VALEUR TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE DE LA FLEXIBILITÉ

À l'automne 2020, le Sigeif et Enedis ont décidé de participer à une expérimentation portée par la société Eqinov financée par la Région Île-de-France, dans le cadre d'un projet plus large nommé In'vestco.



Il s'agit de tester la flexibilité des consommations au service de l'équilibre production-demande d'électricité, en lien avec la mobilité électrique. La flexibilité de consommation et de production d'électricité des véhicules sera étudiée et donnera lieu à une estimation de sa valeur économique.

Pour cette étude, le Sigeif mettra à disposition d'Eqinov les données issues de ses IRVE.

L'approche tiendra compte des contraintes d'utilisation des IRVE: besoin des consommateurs, coût d'approvisionnement en électricité, contrainte de puissance de sollicitation sur le site, etc.

Les résultats de l'étude seront restitués au Sigeif et à Enedis.

C'est pourquoi il a proposé aux collectivités intéressées de lui transférerla compétence relative aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). À leur demande, le Sigeif est habilité à déployer, comme maître d'ouvrage, un service

«clés en main», dédié à la création, l'entretien et l'exploitation d'IRVE en voie publique. Ce service inclut une réflexion stratégique préalable, grâce à des schémas d'implantation.

Le financement du programme est assumé à 100% par le Sigeif, qui se charge également de solliciter les aides financières d'autres partenaires. Le Sigeif a consolidé son expertise grâce à différentes études menées avec des bureaux d'études reconnus (Carbone 4, Solstyce, Inddigo).

Il a, par ailleurs, effectué un large travail de référencement incluant les acteurs directs de la mobilité et aussi les professionnels (VTC, constructeurs automobiles, etc...), sans oublier les particuliers, représentés par les associations d'usagers.

Dès fin 2019, le Syndicat était ainsi prêt à lancer un appel d'offres européen en vue d'offrir aux communes ce service.

Innovation majeure, un groupement de commandes entre le Sigeif et Enedis a été créé, pour coordonner les opérations des deux maîtres d'ouvrage. Dans ce cadre, le Sigeif agit pour déployer et exploiter les IRVE et Enedis pour leur raccordement. Au printemps 2020, un responsable unique, via un groupement réunissant Izivia, filiale à 100 % d'EDF, et BIR, entreprise spécialisée dans les travaux d'installation de réseaux souterrains, a été désigné. Il est désormais chargé de construire les bornes de recharge, optimiser les délais et la qualité des chantiers. Le Sigeif informe régulièrement les communes des avancées du projet et organise des groupes de travail afin d'échanger sur des sujets techniques ou pratiques, comme la grille tarifaire.





ANNEXES



- > Membres du Comité d'administration
- > Recueil des actes administratifs
- > Longueurs des réseaux de gaz et d'électricité et énergies acheminées
- > Membres du groupement de commandes d'achat de gaz



— MEMBRES DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES DU SIGEIF AU 31 DÉCEMBRE 2020 —

Alfortville

Julien Boudin Catherine de Rasilly

▶ Andillu

Cyril Debel Philippe Feugère

Maryse Lemmet

Lynda El Mezoued

Antoine Pelhuche François Loscheider

Argenteuil

Jean-François Ploteau Tania De Azevedo

▶ Arnouville

Alain Durand Christophe Piegza

Asnières-sur-Seine

Thomas Doublic Frédéric Sitbon

▶Attainville

Didier Cubeau **Yves Citerne**

▶Qubervilliers

Michel Hadji-Gavril Pierre Sack

Aulnay-sous-Bois

Fouad El Kouradi Daouda Sanogo

Baaneux

Agnès Balseca Farid Housni

Bagnolet

Édouard Denouel Jean-Claude Oliva

▶Baillet-en-France

Christiane Aknouche Vincent Bryche

Ballainvilliers (1)

Mohamed Boughalem Marie-Claude Fargeot

Belloy-en-France

Jean-Marie Bontemps Aline Caron

▶Béthemont-la-Forêt

Didier Dagonet Sophie Papon

Le Blanc-Mesnil

Jean-Philippe Ranquet Jacky Viltart

▶ Bobigny Véronique Balhadère Frédéric Fioletti

Bois-Colombes Sylvie Mariaud

Jérémie Ribeyre

▶ Bois-d'Arcy

Jérémy Demassiet Christian Robieux

Boissy-Saint-Léger

Évelyne Baumont Thierry Vasse

Smaïla Camara Alison Poncet

▶Bonneuil-en-France

Claude Bonnet Bernard Bregeat

▶Bonneuil-sur-Marne

Marouane Kadi Mehdi Mebeida

Bouffémont

Pascal Tessé Joëlle Potier

▶Boulogne-Billancourt

Béatrice Belliard Alain Mathioudakis

Bourg-la-Reine Tristan Legendre

Cédric Nicolas

Le Bourget

Denis Desrumaux Abderrazak Fadili

▶Boussu-Saint-Antoine

Nathalie Falgueyrac Christine Cotte

Brou-sur-Chantereine Frantz Edmond

Franck Fialho

Bru-sur-Marne Pierre Leclerc

Sandrine Villemin

David Petiot Thomas Kekenbosch

Carrières-sur-Seine

Jean-Pierre Valentin Florent Daniel

La Celle-Saint-Cloud

Richard Lejeune Jean-Christian Schnel

Champlan (1)

Arthur Yoro Antonio Alves Monteiro

Charenton-le-Pont

Marie-Hélène Maane Aurélia Girard

Châtenay-Malabry

Marc Feugère Philippe Amram

▶Châtillon

Jean-Pierre Ferré Marine Cavillon

Chatou

Vincent Grzeczkowicz Emmanuel Loevenbruck

Chauvry Jacques Delaune Olivier Robinot

▶Chaville

Jean-Jacques Guillet Pierre Dubarry de la Salle

Jacques Philippon Christian Couturier

Chennevières-sur-

Richard Della-Mussia Didier Tremoureux

Le Chesnay-Rocquencourt

Claude Jorio Simon Bonne

Chevilly-Larue Laurent Taupin

Philippe Komorowski

Chilly-Mazarin

Jean-Claude Deliancourt Armando Sousa

Choisu-le-Roi El Arbi Chirrane

Frédéric Druart

Clamart

Pierre Crespi **Uves Sérié**

▶Clichu-la-Garenne Sébastien Renault

Adrien Deudon

Colombes Nagète Maatougui

Perrine Tricard

Courbevoie Éric Cesari

Stéphanie Soares

La Courneuve

Bacar Soilihi Dalila Aoudia

Abdelouabe Chentouf Dominique Davion

Jean-François Dufeu Alain Dukan

Croissy-sur-Seine

Thierry Bonnet Hanane Bengualou

Deuil-la-Barre

Béatrice Bringer Alain Chabanel

Domont

Jérôme Stemplewski Éric Ponchard

Drancu

Jean-Luc Millard Odette Mendes

Dominique Gaulon Paola Melica

▶Eaubonne

Quentin Dufour Sylvaine Boussuard-Le Cren Pascal Lesselingue

▶Enghien-les-Bains

Georges Joly Samuel Elong Ndame

▶Épinay-sous-Sénart Emmanuel Gauvry

Khellaf Benidjer **▶**Épinay-sur-Seine

Denis Redon

Ramej Kassamaly

▶EPT Grand Paris Seine Ouest

Florence de Pampelonne Tiphaine Bonnier

Ermont Didier Ledeur

Jean-François Bay

Fontenay-aux-Roses Despina Bekiari

Arnaud Bouclier Fontengu-en-Parisis Tack Auzannet

Jean-Yves Trottier Fontenay-le-Fleury

Alain Sanson Bruno Gaultier

▶ Fontenay-sous-Bois Philippe Cornelis

Yoann Rispal Fresnes

Marie Chavanon Marie Leclerc-Bruant

Michel Martinet Valérie Silbermann

Garches

Béatrice Bodin Thierry Mari

La Garenne-Colombes

Philippe Juvin Jean-François Dransart

Garges-Lès-Gonesse

Ramzi Zinaoui Panhavuth Hu

Gennevilliers Laurent Noël Isabelle Massard

Gentilly

Sébastien Leroux Nadine Herrati Gonesse

Patrice Richard

Jean-Baptiste Barfety Goussainville Pierre Recco

Michaël Cavalieri Célia Jousserand

Sonia Yembou

L'Haÿ-les-Roses

Daniel Aubert

Denis Privé Olivier Jouhannet

L'Île-Saint-Denis Séverine Delbosq

Stephen Lecourt Issy-les-Moulineaux

Arthur Khandjian Tiphaine Bonnier

▶Ivry-sur-Seine Clément Pecqueux

Nawel Hallaf Isambert

Joinville-le-Pont Laurent Ottavi Corinne Fiorentino

Jouy-en-Josas

Jean-François Poursin François Breioux Le Kremlin-Bicêtre

Catherine Fourcade Geneviève Étienne

N evallois-Perret Sophie Deschiens

Isabelle Coville Les Lilas

Christophe Paquis Sander Cisinski

Limeil-Brévannes

Manuel Albuquerque Kamel Nebbache

Patrice Langlois Dominique David

Livry-Gargan

Longjumeau (1)

Jean-Claude Lafargue Henri Carratala

Stéphane Delagneau Bernard Xavier

Louvres Eddy Thoreau

Liliane Bouy ▶ Maisons-Alfort

Michel Herbillon Thierry Barnoyer • Maisons-Laffitte

Claude Kopelianskis **Yann Quenot**

▶ malakoff

Dominique Trichet-Allaire Martin Vernant

Mandres-les-Roses Yves Thoreau Philippe Boyadjian

► Marcoussis (1) Olivier Thomas Sonia Bourdelot

▶ Margency Florence Ville-Vallée Bernard Glenat

▶ Marnes-la-Coquette Jacques D'Allemagne

Liam Perrier

▶ Marolles-en-Brie

François Elie Pauline Bohnert-Bisquert

▶ Massy (1) Hakim Soltani Elisabeth Phlippoteau

Antoine Dupin

Christophe Scheuer **▶**mitry-mory

Guy Daragon Benoit Penes **▶** moisselles

Guy Chemama Annie Clemot

▶ Montesson Pascal Giraud Catherine Montagnes

▶ Montfermeil Malgorzata Dudek Alain Schumacher

▶ Montlignon Alain Tsorba Frédérick Beauvais

▶ Montmagny Mireille Benattar Marie-Noëlle Floterrer

Montmorency Jean-Pierre Daux Émilie Angelo

▶ Montreuil Dominique Attia Yann Leroy

▶ Montrouge Gwénola Rabier

Thomas Briet **▶**Montsoult

Joël Grisey Jean-Paul Arnau

► Morangis (2) Robert Ally Quynh Ngo

▶Nanterre Clémence Lacot Imed Azzouz

▶Neuilly-Plaisance Mouhamet Touré

Serge Vallée **▶**Neuilly-sur-Seine

Éric Schindler

Marc Warnod

▶Nogent-sur-Marne Christophe Ippolito

Sébastien Eychenne **▶**Noisy-le-Grand

Walid Ben M'Henni Antoine Pirolli

▶Noisy-le-Sec **Baptiste Gerbier** Jean-Luc Le Coroller

▶Nozay (1) Christian Fournès Catherine Marlière **Orlu**

Frank-Éric Baum Jean-François Chazottes

Orsay (1) Pierre Chazan Philippe Escande

Pantin Christine Lehembre Serge Ferretti

Les-Pavillonssous-Bois Serge Carbonnelle

Thérèse Houet Périgny-sur-Yerres

Gérard Brun Gilles Trouvé

Le Perreux-sur-Marne Éric Couture Marie Branes

▶Pierrefitte-sur-Seine Dominique Carré Franck Petrose

Piscop Dominique Tintillier Elias Sempere

Le Plessis-Robinson Bernard Foisy Benoit Blot

N e Prè Saint-Gervais Jean-Abel Pecault Clauthilde Choffrut

Puiseux-en-France Jean-Jacques Perchat Georges Birba

Puteaux Joëlle Ceccaldi-Raynaud Bernard Gahnassia

Jean-Michel Genestier Didier Belot

▶Roissy-en-France Pierre Cottin François Carrette

Romainville Marc Elfassy

Lennie Nicollet Rosny-sous-Bois

Patricia Vavassori Khadija Chajid

▶Rueil-Malmaison Philippe Langlois D'Estaintot Michelle Garry

Rungis Patrick Leroy

Antoine Morelli

Saint-Brice-sous-Forêt Isaac Barchichat Pierre Lapert

Saint-Cloud Éric Berdoati Olivier Berthet

▶Saint-Cyr-l'École Isidro Dantas Jessica Bullier

Saint-Denis Laurent Monnet Antoine Mokrane

Saint-Gratien Claude Briquet Patricia Louise

Saint-Mandé Tiffany Culang Frédéric Bianchi

Saint-Martindu-Tertr Thierry Pichery Christian Roy

▶Saint-Maur-Philippe Cipriano Henri Petteni

Saint-Maurice Robert Archambault Michel Budakci

Saint-Ouen-sur-Seine Sabrina Decanton Florent Sevin

Sannois Claude Williot François Fabre

Sarcelles Saïd Rahmani Anissat Djounaid

Saulx-les-Chartreux Dominique Delort Christian Auger

Sceaux Numa Isnard Théophile Tounu

Servon Marcel Villaça Joël Bigot

Sevran Najat Mabchour Ludovic Jacquart

Jean-Pierre Fortin Frank-Éric Morel

Soisy-sous-Montmorency François About Michel Verna

▶Stains Abdelhak Ali Khodja Abdelkarim Zeggar

Amirouche Laïdi Jean-Marc Lembert

Sébastien Curlier-Andrade Alexandre Caussianac

Le Thillay Armand Peire

Daniel Charpentier

Tremblau-en-France

Mohamed Ghodbane Michel Bodart

Vaires-sur-Marne Francois Broché Jean-Luc Cochez

Vanves Bernard Gauducheau Rami Daoudi

Vaucresson Laurent Preel Catherine Bloch

Vauiours Dominique Bailly El Ouahhab Arbaoui **▶**Vélizy-Villacoublay Pascal Thévenot Pierre Testu

▶Verrières-le-Buisson Jean-Louis Delort Christine Lagorce

▶Versailles **Martine Schmit** François Darchis

Le Vésinet Bernard Mandagran Patrick Vidal

Villaines-sous-Bois François Volovik Philippe Dupe

Ville-d'Avray Pierre Chevalier Benoit Houlon

▶Villebon-sur-Yvette (1) Jacques Fantou Monique Bert

▶Villejuif Natalie Gandais Kevin Parra-Ramirez

Villemomble Alain Fitamant Guy Rolland

Villeneuve-la-Garenne Frédéric Rarchaert Mohamed Amaghar

▶Villeparisis Gabriel Greze Stéphane Pavillon

▶Villepinte Robert Beaudeau Jacques Pourpoint

Villetaneuse Hassanatou Bah Majide Ammad

▶Villiers-Adam Christian Capman Chrystelle Lelong

▶Villiers-le-Bel Daniel Auguste Pierre Lalisse

Vincennes Mathieu Beaufrère Alexis Micon

▶Viroflau Jane-Marie Hermann Jean-Michel Issakidis

▶Vitru-sur-Seine Sandra Bahri Ludovic Lecomte

▶Wissous (1) Jean-Luc Touly Régis Champ

(1) La CA Paris-Saclay représente les communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Wissous, au sein du Comité d'administration du Sigeif pour la compétence électricité.

(2) L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre représente la commune de Morangis au sein du Comité d'administration pour les deux compétences.

\rightarrow

— RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 —

AFFAIRES GÉNÉRALES

Comité d'administration du 10 février 2020

- ►► Budget primitif de l'exercice 2020.
- ▶ Concession Sigeif électricité : approbation du rapport de contrôle 2019 portant sur l'exercice 2018.
- >> Garantie de l'emprunt contracté par la SEM Sigeif Mobilités pour le financement de la station de Saint-Denis.
- >> Convention de restitution de terrain entre Enedis, le Sigeif et la commune de Chaville.
- ▶▶ Avenant n° 25 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz : adhésion pour la compétence gaz de la commune de Linas (91) et fusion des communes du Chesnay et de Rocquencourt.
- >> Ferme solaire de Marcoussis : avenant au contrat de cession et au pacte d'associés.
- >> Frais d'inscription des élus du Syndicat participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels adhère le Syndicat.
- ▶▶ Programmes de coopération décentralisée: Liban (association Energis Libani); Burkina Faso (association Mot'Eau Pompe); arménie (association Fonds Arménien de France) et Madagascar (avenant à la convention avec l'association EAST).



Comité d'administration du 22 juin 2020

(organisé en téléconférence)

- ▶► Modalités d'identification des participants, d'enregistrement et conservation des débats et de scrutin.
- >> Comptes de gestion de l'exercice 2019, présenté par le comptable du Syndicat.
- >> Comptes administratifs de l'exercice 2019.
- >> Tarification du service d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
- De Convention de mandat de collecte entre le Sigeif et Izivia, titulaire du marché de fourniture, pose, raccordement, exploitation, maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.



- >> Prise de participation minoritaire de la Sem Sigeif Mobilités au capital de la société qui portera le projet «Last Mile».
- ▶ Approbation du projet de ferme solaire à Luzarches (95), avec la société Total Quadran.

Comité d'administration du 14 septembre 2020

- Délégations accordées au Bureau syndical.
- Délégations accordées au président.
- >> Indemnités de fonction du président et des vice-présidents.
- **>>** Remboursement forfaitaire de frais engagés par les membres du Comité d'administration.
- >> Commission d'appel d'offres et commission de délégation de service public : dépôt des listes.
- Dominations des associations locales représentatives au sein de la commission consultative des services publics locaux.

Comité d'administration du 12 octobre 2020

- ▶ Budget supplémentaire de l'exercice 2020.
- >> Versement aux communes adhérentes à la compétence électricité de la redevance dite « d'investissement » R2 2020.
- >> Garantie de l'emprunt contracté par la Sem Sigeif Mobilités pour le financement de la station de Saint-Denis.

- ▶► Sigeif-Syctom: convention de réservation du terrain Haropa dans le Port de Gennevilliers pour le projet de création d'une unité de méthanisation de biodéchets.
- ▶▶ Adhésion de la commune de Bièvres (91), au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz, et de distribution de l'électricité, ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
- ►► Action d'urgence à caractère humanitaire en faveur du Liban.
- ▶▶ Ferme solaire de Marcoussis : adhésion au contrat Intercréanciers et nantissement du compte titres financiers.

Comité d'administration du 14 décembre 2020

(organisé en téléconférence)

- ►► Modalités d'identification des participants, d'enregistrement et conservation des débats et de scrutin
- ►► Orientations budgétaires pour l'exercice 2021.
- ►► Rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz portant sur l'exercice 2018.
- >> Sem Sigeif Mobilités : rapport des administrateurs du Sigeif.
- >> Sem Sigeif Mobilités: convention de mise à disposition de moyens.
- Dispositif de subventions pour les membres du Sigeif.
- >> Convention de partenariat sur les certificats d'économies d'énergie (CEE) entre le Sigeif et le Sipperec.

- >> Convention de restitution de terrain entre la commune de Rueil-Malmaison, Enedis et le Sigeif.
- ▶ Restitution à la commune d'Alfortville de quatre portions de canalisations de gaz hors service situées rue Paul-Vaillant-Couturier et rue de Seine.
- ▶▶ Délégation accordée au président, en application de l'article L 5211-10 du CGCT.
- ▶ Programme de coopération décentralisée en Casamance (Sénégal) – Fondation Énergies pour le Monde.
- Règlement intérieur du Comité d'administration.
- >> Tarification du service d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
- ▶▶ Adhésion à la Fédération française des associations d'utilisateurs de véhicules électriques (FFAUVE).



- ▶▶ Adhésion de la commune d'Ormesson-sur-Marne (94), au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et de l'électricité.
- ▶▶ Établissement public territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » – Application, à compter du 1er décembre 2020, du mécanisme de représentation – substitution pour la partie concernée de son territoire

GESTION DU PERSONNEL

Comité d'administration du 10 février 2020

- ▶ Frais d'inscription et de mission des fonctionnaires syndicaux participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels le Syndicat adhère.
- Modifications apportées au tableau des effectifs concernant :
 - > la création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint, à compter du ler novembre 2020,
 - > le grade de référence relatif à l'emploi de chargé de mission communication et relations presse.

Comité d'administration du 22 juin 2020

(organisé en téléconférence)

- Prime d'intéressement à la performance collective.
- Modification apportée au tableau des effectifs concernant la création, à compter du 1^{er} juillet 2020, de deux emplois d'adjoints administratifs.



Comité d'administration du 12 octobre 2020

- ►► Modifications apportées au tableau des effectifs, à compter du ler janvier 2021, concernant :
 - > la création d'un emploi non permanent de chargé de mission administration et finances,
 - > la modification de l'emploi de directeur administratif et financier,
 - > la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise principal et la création d'un emploi de technicien patrimoine et redevance, à compter du ler décembre 2020.
 - > la modification de deux emplois de deux techniciens en énergie partagés,
 - > la modification d'un emploi de chauffeur VL, à compter du l^{er} mars 2021.

ÉLECTIONS

Comité d'administration du 14 septembre 2020

- ► Élection du président du Syndicat.
- ▶▶ Élection des vice-présidents du Syndicat.



- → Élection des autres membres du Bureau du Syndicat.
- >> Représentants du Sigeif à la commission d'appel d'offres.
- Preprésentants du Sigeif à la commission de délégation de service public.
- Preprésentants du Sigeif à la commission de coopération décentralisée.
- Preprésentants du Sigeif à la commission permanente de suivi du cahier des charges gaz.
- ▶▶ Représentants du Sigeif à la commission permanente de suivi du cahier des charges électricité.
- >> Représentants du Sigeif à la commission « énergies renouvelables et efficacité énergétique ».
- Proprésentants du Sigeif à la commission « transports et mobilité durable ».

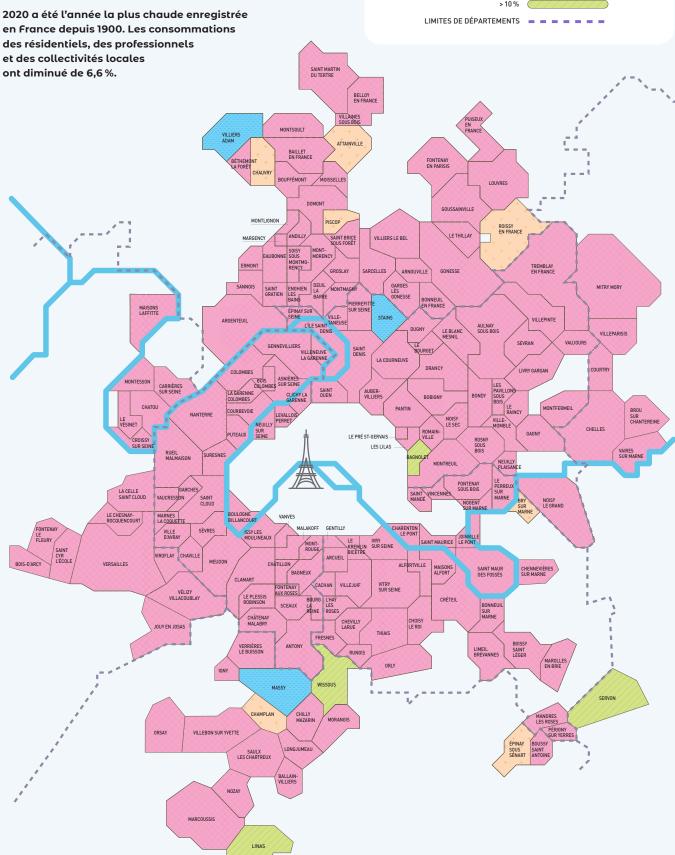
- ▶ Institution de la commission « prospective et innovation » et élection des représentants du Sigeif.
- >> Représentants du Sigeif à la commission consultative des services publics locaux.
- >> Représentants du Sigeif à la commission consultative paritaire.
- >> Représentants du Sigeif à l'assocation Syncom.
- Proprésentants du Sigeif au Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS).
- ►► Représentants du Sigeif à la Sem Île-de-France Énergies.
- >> Représentants du Sigeif au conseil d'administration de la Sem Sigeif Mobilités.
- >> Représentants du Sigeif à l'assemblée générale des actionnaires de la Sem Sigeif Mobilités.
- ▶▶ Représentants du Sigeif à l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR).
- >> Représentants du Sigeif à la commission consultative sur l'énergie de la Métropole du Grand Paris.
- >> Représentants du Sigeif au Pôle énergie d'Île-de-France.





des résidentiels, des professionnels et des collectivités locales ont diminué de 6,6 %.



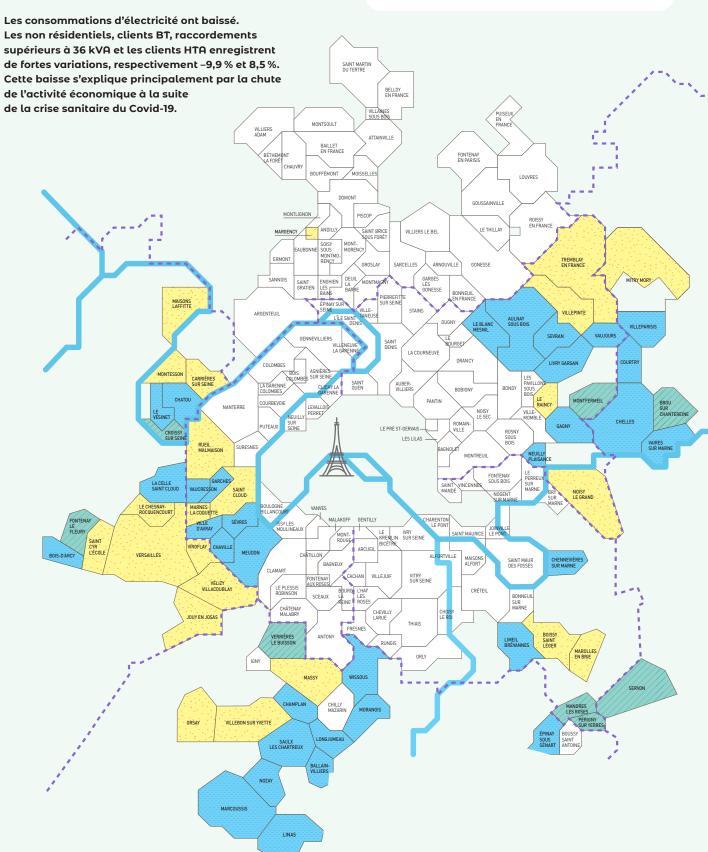


ÉLECTRICITÉ ÉVOLUTION DE L'ÉNERGIE ACHEMINÉE

ENTRE 2019 ET 2020

(TOUS TARIFS CONFONDUS)





— ÉLECTRICITÉ —

Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif

				ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)						
				CIT			(CIT GO			
	POPULATION AU 31.12.2020	DES	LONGUEUR CANALISATIONS (EN M)	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	DONT OFFRES DE MARCHÉ**	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	DONT OFFRES DE MARCHÉ **	
		2020	2019							
(SEINE-ET-MARNE					l	•				
BROU-SUR-CHANTEREINE	4 449	24 430	24 593	2 288	12	6,8	2 251	11,7	6,2	
CHELLES	55 441	347 792	346 584	25 624	196,8	127,7	25 425	200	123,9	
COURTRY	6 707	57 596	56 252	2 851	22,2	10,3	2 802	22,6	10	
MITRY-MORY ***	8 246	138 758	137 651	3 727	120	109,1	3 731	127,3	115,6	
SERVON	3 321	68 295	64 897	1 762	23,7	16,6	1685	23,2	15,5	
VAIRES-SUR-MARNE	13 513	71 158	72 300	6 406	39,8	23,6	6 222	41,7	24,1	
VILLEPARISIS	26 566	140 278	140 061	12 198	87,6	51,3	12 134	91,1	50,9	
TOTAL	118 243	848 305	842 338	54 856	502	345,5	54 250	517,5	346,2	
(†) YVELINES								•	,	
BOIS-D'ARCY	15 366	86 715	83 737	7 614	67,3	49,3	7 209	69,1	49,2	
CARRIÈRES-SUR-SEINE	15 206	113 238	113 444	6 924	47,1	24,3	6 899	51,3	26,4	
LA CELLE-SAINT-CLOUD	21 237	129 158	128 617	10 127	48,7	25	10 121	49,7	24,5	
CHATOU	30 850	180 216	179 655	15 725	89,2	47,7	15 673	91,6	47,1	
LE CHESNAY- ROCQUENCOURT	31 947	159 662	159 019	18 205	130,7	89,6	18 242	139,2	94,1	
CROISSY-SUR-SEINE	9 933	80 194	80 128	5 619	65,9	45,4	5 558	64,9	43	
FONTENAY-LE-FLEURY	13 637	61 034	59 014	7 026	30,9	15,8	6 926	29,4	13,4	
JOUY-EN-JOSAS	8 292	71 942	71 871	3 413	48,9	35,2	3 378	56,6	42,6	
MAISONS-LAFITTE	24 124	146 742	147 163	13 279	83,4	47,6	13 232	90,2	51,6	
MONTESSON	15 290	111 575	109 871	7 070	62,7	37,2	6 915	67,3	39,3	
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	19 654	120 499	119 865	10 621	87,5	64,4	10 371	98,3	72,6	
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	22 836	174 938	175 021	11 632	298,8	271,9	11 631	322,2	293,4	
VERSAILLES	87 253	448 325	448 894	49 543	320,3	211,2	49 645	342,4	220,8	
LE VÉSINET	16 421	127 783	126 914	8 599	56,6	29,9	8 511	57,7	29,1	
VIROFLAY	16 747	76 488	76 184	8 755	46,7	24,8	8 646	49,9	27,7	
TOTAL	348 793	2 088 509	2 079 399	184 152	1 484,5	1 019,3	182 957	1 579,9	1 074,6	
ξ ESSONNE										
BALLAINVILLIERS	4 617	56 783	56 543	2 099	22,1	14,9	2 040	22,6	14,8	
CHAMPLAN	2 776	49 865	49 878	1 3 3 2	30,2	24,7	1 327	30,8	24,9	
ÉPINAY-SOUS-SÉNART	12 363	61 387	61 406	4 922	25,1	16,2	4 921	25,3	15,8	
LONGJUMEAU	21 106	124 535	124 168	10 646	78,7	50,8	10 615	82	51	
MARCOUSSIS	8 328	108 245	107 308	4 010	68,2	50,2	3 915	70,9	51,8	
MASSY	50 985	336 090	333 898	26 553	278,3	225,2	26 162	296,4	238,1	
MORANGIS (EPT GOSB)	13 530	113 372	112 671	6 600	73,5	51,5	6 571	75,1	51,4	
NOZAY	4 650	41 335	41 065	2 083	14,4	6,2	2 044	14,5	6,1	
ORSAY	16 179	152 946	153 248	8 832	131,1	100,2	8 734	140,3	106,7	
SAULX-LES-CHARTREUX	6 294	56 075	55 789	3 139	30	16,8	3 099	30,6	16	
VERRIÈRES-LE-BUISSON	15 301	117 547	117 606	7 417	66,4	34,3	7 385	65,9	31	
VILLEBON-SUR-YVETTE	10 711	129 100	126 481	5 638	86,8	67,5	5 628	93,4	72	
WISSOUS	7 371	92 546	92 275	3 905	81,1	66,8	3 877	84,4	68,9	
					-					
TOTAL	1/4 211	1 439 825	1 432 334	87 176	985,8	725,4	86 318	1 032,1	748,5	



Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif (suite)

				ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)						
				CIT	2020		(CIT GO	2019		
	POPULATION		LONGUEUR	NOMBRE	ÉNERGIE	DONT	NOMBRE DE	ÉNERGIE	DONT	
	AU 31.12.2020	DES	CANALISATIONS (EN M)	DE CLIENTS	TOTALE ACHEMINÉE*	OFFRES DE MARCHÉ **	CLIENTS	TOTALE ACHEMINÉE*	OFFRES DE MARCHÉ **	
		2020	2019							
HAUTS-DE-SEINE										
CHAVILLE	21 012	85 770	85 183	11 108	54,7	29,3	11 030	57,4	29,4	
GARCHES	18 197	108 672	108 445	10 038	60,7	32,5	9 804	63,8	33,9	
MARNES-LA-COQUETTE	1854	20 101	20 101	854	10,1	7,1	854	10,9	7,9	
MEUDON	46 430	234 634	233 249	25 259	165,9	112,6	24 723	173,7	116,4	
RUEIL-MALMAISON	79 455	478 022	480 876	42 561	380,7	257,7	42 213	413,4	280,5	
SAINT-CLOUD	30 636	174 785	173 708	16 936	146,7	101,2	16 787	160,9	112	
SÈVRES	23 638	111 280	110 777	12 186	85,9	54,7	12 079	87,2	52,7	
VAUCRESSON	8 985	74 076	73 878	4 597	31,5	17,7	4 581	32,5	17,9	
VILLE-D'AVRAY	11 345	50 768	51 004	6 221	29	14,3	6 213	29,9	14,3	
TOTAL	241 552	1 338 108	1 337 222	129 760	965,1	627,2	128 284	1 029,6	665,1	
SEINE-SAINT-DENIS		·								
AULNAY-SOUS-BOIS	86 683	462 599	440 446	34344	295,6	212,8	34 203	309,5	221,1	
LE BLANC-MESNIL	57 317	246 216	244 056	23 166	173,5	119,1	22 828	174,6	116,3	
GAGNY	39 816	177 513	177 844	17 832	95	48,3	17 803	95,1	45,2	
LIVRY-GARGAN	45 221	213 231	211 986	21 955	128,9	72,2	21 322	130,6	69,9	
MONTFERMEIL	27 325	142 266	141 324	10 727	79,8	46,5	10 593	77,3	41,6	
NEUILLY-PLAISANCE	21 043	133 560	133 701	10 602	66,9	36,3	10 492	69,6	36,7	
NOISY-LE-GRAND	68 511	403 711	401 097	34 052	356,6	261	32 986	389,1	285,3	
LE RAINCY	14 903	78 183	77 918	8 453	49,7	27	8 439	53	28,3	
SEVRAN	51 396	209 025	207 798	19 895	119,1	71,3	19 858	120,4	69,2	
TREMBLAY-EN-FRANCE	36 389	364 472	361 079	16 314	207,3	160,1	16 172	231,1	178,7	
VAUJOURS	7 090	51 074	49 926	3 432	72,2	62	3 278	75,5	64,5	
VILLEPINTE	37 362	229 413	228 794	14 734	152,5	110,7	14 570	169,9	124,5	
TOTAL	493 056	2 711 265	2 675 970	215 506	1 796,9	1 227,4	212 544	1 895,8	1 281,4	
₩ VAL-DE-MARNE										
BOISSY-SAINT-LÉGER	16 541	89 476	86 982	8 023	53,8	33,7	7 925	57,1	35,1	
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	18 257	145 494	144 793	9 586	80,0	53,5	9 441	82,6	54,4	
LIMEIL-BRÉVANNES	27 796	145 975	145 148	11 944	88,5	53,9	11 895	91,2	53,2	
MANDRES-LES-ROSES	4 814	52 147	51 680	2 168	21,3	10,8	2 130	21,1	9,7	
MAROLLES-EN-BRIE	4 944	59 628	59 538	2 087	28,6	11,9	2 097	30,6	12	
PÉRIGNY-SUR-YERRES	2 696	29 773	29 556	1 171	12,3	6,7	1 159	11,9	5,7	
TOTAL	75 048	522 493	517 697	34 979	284,6	170,4	34 647	294,5	170	
VAL-D'OISE	♥ VAL-D'OISE									
MARGENCY	2 909	18 693	18 188	1 374	9,1	3,8	1 341	10	4,4	
TOTAL	2 909	18 693	18 188	1 374	9,1	3,8	1 341	10	4,4	
TOTAL	1 453 812	8 967 198	8 903 146	707 803	6 028,1	4 118,9	700 341	6 359,5	4 290,3	

^{*}Le total regroupe l'énergie acheminée pour tous les types de clients : les clients BT ≤ 36 kVA, les clients BT ≥ 36 kVA et les clients HTA (industriels) d'Enedis, et les clients ayant souscrit une offre de marché auprès du fournisseur de leur choix.
** Valeurs calculées par les services du Sigeif.
*** Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale de cette commune.

— GAZ —

Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif

				ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)				
					20	2019		
	POPULATION AU 31.12.2020	DES	LONGUEUR Canalisations (En M)	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	
		2020	2019					
SEINE-ET-MARNE								
BROU-SUR-CHANTEREINE	4 449	10 627	10 627	962	24,2	958	26,1	
CHELLES	55 441	146 844	146 814	12 817	243,4	12 874	258,5	
COURTRY	6 707	19 850	19 146	1 125	21	1 113	22,4	
MITRY-MORY	20 436	71 882	71 847	5 137	155,3	5 135	168,9	
SERVON	3 321	21 226	21 213	863	48	807	42	
VAIRES-SUR-MARNE	13 513	33 997	34 065	3 296	63,3	3 311	68	
VILLEPARISIS	26 566	58 473	58 521	5 159	92,3	5 136	97,5	
TOTAL	130 433	362 900	362 233	29 359	647,5	29 334	683,4	
(a) yvelines		,				'		
BOIS-D'ARCY	15 366	38 427	38 427	3 679	80,9	3 523	84,2	
CARRIÈRES-SUR-SEINE	15 206	33 181	32 987	3 282	52	3 314	54,1	
LA CELLE-SAINT-CLOUD	21 237	59 202	59 228	4 970	138,7	5 042	143,8	
CHATOU	30 850	67 788	67 772	6 939	143	7 021	153,4	
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	31 947	57 117	57 113	6 587	126,8	6 713	138,4	
CROISSY-SUR-SEINE	9 933	33 571	33 487	2 563	78,9	2 558	82,6	
FONTENAY-LE-FLEURY	13 637	23 839	23 685	2 564	98,6	2 655	101,2	
JOUY-EN-JOSAS	8 292	23 251	23 220	1 377	56,2	1 390	62,9	
MAISONS-LAFITTE	24 124	66 792	66 721	5 288	146,9	5 308	155,4	
MONTESSON	15 290	42 128	41 543	3 284	68,7	3 300	74,9	
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	19 654	42 054	42 032	3 993	89,6	4 025	97	
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	22 836	45 823	46 080	3 746	78,2	3 912	84,1	
VERSAILLES	87 253	151 141	151 223	19 981	501,6	20 306	546,4	
LEVÉSINET	16 421	67 252	67 400	4 036	126,9	4 064	134,3	
VIROFLAY	16 747	35 998	35 859	4 259	92,4	4 270	99,3	
TOTAL	348 793	787 563	786 777	76 548	1 879,5	77 401	2 012	
⊗ ESSONNE								
BALLAINVILLIERS	4 617	18 807	18 423	936	24,4	942	26,2	
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	7 840	19 645	19 590	1 481	42,9	1 514	46,9	
CHAMPLAN	2 776	14 076	14 076	564	34,2	565	40,9	
CHILLY-MAZARIN	19 992	41 529	41 528	3 558	125	3 581	135,8	
ÉPINAY-SOUS-SÉNART	12 363	20 415	20 416	3 158	34,7	3 194	44,3	
IGNY	10 077	35 954	35 954	2 711	52	2 718	56,1	
LINAS	6 864		non	1073		non	non	
		23 561	ADHÉRENT		22	ADHÉRENT	ADHÉRENT	
LONGJUMEAU	21 106	47 090	47 097	5 074	108,9	5 145	118,8	
MARCOUSSIS	8 328	31 195	31 195	1 638	68	1 639	75,4	
MASSY	50 985	71 754	70 962	9 060	140	9 234	140,1	
MORANGIS (EPT GOSB)	13 530	42 298	42 298	2 711	72	2 716	78,1	
NOZAY	4 650	18 814	18 794	1 127	29,7	1 133	32,1	
ORSAY	16 179	57 508	57 502	3 374	134,8	3 378	150,7	
SAULX-LES-CHARTREUX	6 294	21 244	21 194	856	20	860	21,4	
VERRIÈRES-LE-BUISSON	15 301	47 675	47 652	3 109	75,3	3 092	81,1	
VILLEBON-SUR-YVETTE								
	10 711	37 857	37 210	1806	66,3	1 814	71,2	
WISSOUS	7 371	29 269	29 241	1 316	53,9	1330	47	
TOTAL	218 984	578 691	553 132	43 552	1104,3	42 855	1 166,1	



Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif (suite)

				ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)				
			1	202	20	2019		
	POPULATION AU 31.12.2020	DES	LONGUEUR CANALISATIONS (EN M)	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	
		2020	2019					
(A) HAUTS-DE-SEINE								
ANTONY	63 674	131 701	131 662	13 805	284,8	13 837	305,1	
ASNIÈRES-SUR-SEINE	86 605	91 307	91 337	17 982	340,3	18 185	360,7	
BAGNEUX	40 946	52 050	52 114	11 377	171,5	11 536	185,1	
BOIS-COLOMBES	28 706	40 655	40 610	7 008	135,9	7 132	146,3	
BOULOGNE-BILLANCOURT	122 577	89 154	89 689	18 492	498,8	19 039	534,7	
BOURG-LA-REINE	21 120	34 077	34 073	4 425	102,7	4 421	107,8	
CHÂTENAY-MALABRY	34 527	60 668	60 908	8 481	179,3	8 538	196,8	
CHÂTILLON	37 303	45 622	45 603	7 145	165,4	7 242	182,6	
CHAVILLE	21 012	37 219	37 368	4 497	122,2	4 550	128,5	
CLAMART	53 429	106 819	106 945	15 341	307,7	15 308	324,4	
CLICHY	62 743	39 277	39 147	9 723	101,8	9 989	109,3	
COLOMBES	86 633	125 745	125 829	21 051	416,7	21 292	437,2	
COURBEVOIE	82 856	59 046	59 030	10 956	366,3	11 254	386,2	
FONTENAY-AUX-ROSES	25 578	40 704	40 687	5 597	150,6	5 681	161,3	
GARCHES	18 197	41 037	41 390	3 643	139,2	3 688	148,1	
LA GARENNE-COLOMBES	29 675	34 641	34 637	5 615	108,5	5 611	116,4	
GENNEVILLIERS	47 921	82 958	83 310	13 415	283,8	13 524	329,2	
ISSY-LES-MOULINEAUX	68 980	64 502	64 059	10 191	189,5	10 296	204,9	
LEVALLOIS-PERRET	66 390	35 693	35 725	8 646	123,8	8 872	135,4	
MALAKOFF	30 911	44 371	44 304	7 816	143,4	7 963	153,3	
MARNES-LA-COQUETTE	1854	9 777	9 817	514	18,3	514	19,6	
MEUDON	46 430	79 868	79 978	10 499	191,1	10 719	201,6	
MONTROUGE	48 965	43 215	43 585	9 591	191,4	9 827	207,5	
NANTERRE	97 453	127 198	127 196	21 222	558,5	21 393	607,3	
NEUILLY-SUR-SEINE	60 930	59 236	59 220	10 522	432,1	10 853	459,1	
LE PLESSIS-ROBINSON	29 819	42 920	42 947	5 532	143	5 687	162,6	
PUTEAUX	45 118	31 953	32 050	7 087	150,5	7 258	160,9	
RUEIL-MALMAISON	79 455	146 176	145 834	17 039	409,8	17 249	441,4	
SAINT-CLOUD	30 636	58 289	58 549	5 200	203,6	5 283	223	
SCEAUX	19 975	43 206	43 191	4 320	124,9	4 401	133	
SÈVRES	23 638	47 378	47 456	5 100	133,4	5 188	140,9	
SURESNES	49 257	55 552	55 480	9 535	160,9	9 653	174,9	
VANVES	27 744	26 956	27 162	5 169	110,7	5 300	118,5	
VAUCRESSON	8 985	30 811	30 811	1885	72,1	1906	76,4	
VILLE-D'AVRAY	11 345	21 827	21 833	2 046	82,8	2 097	90	
VILLENEUVE-LA-GARENNE	24 112	32 887	32 821	6 319	133,5	6 433	142,2	
SEINE-SAINT-DENIS	1 635 499	2 114 495	2 116 357	326 786	7 448,9	331 719	8 012,2	
AUBERVILLIERS	87 762	84 521	84 221	16 078	333,4	16 297	352,5	
AULNAY-SOUS-BOIS	86 683	173 504	173 585	21 342	477	21 507	517,1	
BAGNOLET	35 546	39 618	39 421	8 208	178,8	8 330	149	
	57 317			14 686				
LE BLANC-MESNIL		111 850	111 819		208,7	14 710	228,3	
BOBIGNY	54 436	74 288	74 243	11 047	180,6	11 185	197,5	
BONDY	54 207	82 512	82 636	13 625	213,3	13 800	227,2	
LE BOURGET	16 183	25 767	25 707	2 952	69,8	2 985	74,5	
LA COURNEUVE	44 073	56 164	56 362	7 081	205,9	7 182	224,7	

				ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)					
				202	20	2019			
	POPULATION AU 31.12.2020	DES	LONGUEUR CANALISATIONS (EN M)	NOMBRE De Clients	ÉNERGIE Totale Acheminée*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*		
		2020	2019						
SEINE-SAINT-DENIS (SUIT	E)								
DRANCY	72 391	124 884	124 725	17 702	294,1	18 068	315,6		
DUGNY	10 798	18 179	18 166	2 662	66,2	2 668	72,9		
ÉPINAY-SUR-SEINE	54 928	72 252	72 169	12 897	226,1	13 103	242		
GAGNY	39 816	97 667	97 648	10 640	182,8	10 753	196,7		
L'ÎLE-SAINT-DENIS	8 052	9 926	9 926	1 717	28,6	1 733	31,1		
LES LILAS	23 533	24 392	24 366	4 906	93,1	4 998	97,1		
LIVRY-GARGAN	45 221	100 988	100 565	10 216	197,2	10 174	210,7		
MONTFERMEIL	27 325	63 400	63 379	5 461	119,1	5 555	126		
MONTREUIL	110 465	142 931	143 252	24 920	478,6	25 180	513,1		
NEUILLY-PLAISANCE	21 043	46 051	46 091	4 711	94,9	4 712	100,8		
NOISY-LE-GRAND	68 511	112 309	111 954	11 184	241,6	10 973	255,6		
NOISY-LE-SEC	44 353	68 384	68 768	11 909	206,6	12 036	215,3		
PANTIN	59 237	56 275	56 435	12 920	276,2	13 132	303		
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	24 057	51 189	51 017	5 640	109,9	5 682	117,3		
PIERREFITTE-SUR-SEINE	30 874	48 110	48 106	5 914	99,8	5 978	108,2		
LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	17 557	15 510	15 625	3 770	62,6	3 786	66,2		
LE RAINCY	14 903	36 597	36 599	3 820	86,8	3 869	90,5		
ROMAINVILLE	28 615	44 288	44 436	6 882	151,2	6 825	151,5		
ROSNY-SOUS-BOIS	46 220	69 492	69 736	9 444	168	9 576	180,6		
SAINT-DENIS	112 982	120 744	120 831	16 364	262,9	16 680	274		
SAINT-OUEN	50 797	56 577	56 735	10 571	211,5	10 754	225		
SEVRAN	51 396	78 763	78 784	9 522	177,1	9 623	180,5		
STAINS	38 743	67 636	67 705	8 823	213,3	8 976	211,2		
TREMBLAY-EN-FRANCE	36 389	104 433	104 043	6 664	139,8	6 699	151,3		
VAUJOURS	7 090	17 844	17 547	1 186	26,9	1143	28,5		
VILLEMOMBLE	30 187	68 490	68 520	7 908	161,5	7 972	172,2		
VILLEPINTE	37 362	79 208	79 370	6 190	115,8	6 180	135,3		
VILLETANEUSE	13 633	22 345	22 342	3 162	62,5	3 174	69,4		
TOTAL	1 562 685	2 467 087	2 466 834	332 724	6 422,1	335 998	6 812,4		
(VAL-DE-MARNE									
ALFORTVILLE	44 446	52 192	52 211	9 536	147,1	9 521	165,5		
ARCUEIL	21 845	40 270	40 361	5 77 2	85,1	5 839	94,3		
BOISSY-SAINT-LÉGER	16 541	37 763	37 543	3 282	83,9	3 311	88,2		
BONNEUIL-SUR-MARNE	18 117	41 198	41 133	4 106	106,2	4 193	119		
BRY-SUR-MARNE	17 115	42 445	42 472	3 343	90,5	3 372	107,1		
CACHAN	31 248	46 244	46 215	6 860	112	6 947	126,1		
CHARENTON-LE-PONT	30 255	25 943	27 226	5 177	108,7	5 286	115,9		
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	18 257	48 307	47 953	4 010	132,9	3 852	139,6		
CHEVILLY-LARUE	19 930	32 043	32 253	3 560	52,8	3 707	57,3		
CHOISY-LE-ROI	46 366	61 950	62 044	9 155	140,7	9 348	152,1		
CRÉTEIL	92 737	115 749	116 272	15 398	393,8	15 722	434		
FONTENAY-SOUS-BOIS	52 685	78 327	78 423	10 936	203,5	11 056	214,3		



Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif (suite)

				ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)				
					20	2019		
	POPULATION AU 31.12.2020	DES	LONGUEUR CANALISATIONS (EN M)	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE Totale Acheminée*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	
		2020	2019					
(SUITE)								
FRESNES	28 342	43 081	43 006	5 097	150,7	5 229	159,8	
GENTILLY	18 685	23 504	23 525	5 291	50,8	5 342	54,6	
L'HAŸ-LES-ROSES	31 589	60 767	60 723	7 252	95	7 383	107,3	
IVRY-SUR-SEINE	63 562	74 140	74 001	12 918	345,3	13 190	364,8	
JOINVILLE-LE-PONT	19 673	39 012	39 162	4 398	92,2	4 440	98	
LE KREMLIN-BICÊTRE	24 969	24 393	24 347	5 190	97,2	5 246	103,5	
LIMEIL-BRÉVANNES	27 796	44 539	43 789	3 802	90,1	3 866	95,4	
MAISONS-ALFORT	56 188	85 136	84 845	13 138	180,8	13 373	193,8	
MANDRES-LES-ROSES	4 814	19 029	19 033	722	21,2	719	21,8	
MAROLLES-EN-BRIE	4 944	12 262	12 262	253	8,2	252	9,1	
NOGENT-SUR-MARNE	33 146	50 353	50 355	6 500	163,1	6 563	170,2	
ORLY	24 030	45 935	45 850	4 649	85,3	4 757	92,2	
PÉRIGNY	2 696	7 513	7 513	381	7,7	382	8,4	
LE PERREUX-SUR-MARNE	34 097	75 483	75 679	8 259	158,9	8 243	168,5	
RUNGIS	5 772	28 104	27 964	1 233	57,3	1 197	65,5	
SAINT-MANDÉ	22 446	20 519	20 547	4 503	108,7	4 617	114,9	
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	76 214	198 556	198 550	19 648	424,7	19 749	454,6	
SAINT-MAURICE	14 116	14 152	13 878	1 875	51	1 911	55,9	
THIAIS	30 028	53 890	53 890	5 7 97	107,1	5 835	119,5	
VILLEJUIF	55 212	80 218	80 079	14 593	233,8	14 787	243,7	
VINCENNES	50 083	41 560	41 824	9 815	195,4	10 047	210,1	
VITRY-SUR-SEINE	95 105	139 093	139 111	21 444	267,2	21 689	286,8	
TOTAL	1 133 049	1 803 670	1804 039	237 893	4 649	240 971	5 011,8	
⊗ VAL-D'OISE								
ANDILLY	2 635	10 768	10 768	553	16	550	17,6	
ARGENTEUIL	110 766	197 321	197 968	25 134	413,1	25 302	457,6	
ARNOUVILLE	14 409	40 589	40 466	3 231	58,7	3 241	62,4	
ATTAINVILLE	1 701	10 032	10 032	247	6	249	10,9	
BAILLET-EN-FRANCE	1943	14 147	13 695	494	13,2	494	14,4	
BELLOY-EN-FRANCE	2 220	11 511	11 447	432	8,7	437	9,5	
BÉTHEMONT-LA-FORÊT	415	2 738	2 688	91	2	91	2,2	
BONNEUIL-EN-FRANCE	1103	5 044	4 833	202	6,9	209	7,8	
BOUFFÉMONT	6 509	17 967	17 981	1 022	26,4	1 033	28	
CHAUVRY	303	1590	1557	79	1,6	80	1,9	
DEUIL-LA-BARRE	22 346	49 252	49 287	4 643	90,8	4 694	95,1	
DOMONT	15 611	47 992	47 257	4 077	74,7	4 081	81,7	
EAUBONNE	25 454	69 115	69 034	7 000	150,2	7 051	159,8	

				ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)				
				20	20	201	19	
	POPULATION AU 31.12.2020	DES	LONGUEUR Canalisations (En M)	NOMBRE De Clients	ÉNERGIE Totale Acheminée*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	
		2020	2019					
(SUITE)								
ENGHIEN-LES-BAINS	11 439	23 953	23 980	2 929	73,5	2 978	80,6	
ERMONT	29 314	61 556	61 436	7 189	167,3	7 260	177,2	
FONTENAY-EN-PARISIS	2 004	7 556	7 447	257	5,6	214	5,8	
GARGES-LÈS-GONESSE	43 051	57 572	57 371	9 785	187,8	9 960	195	
GONESSE	26 139	68 773	68 288	6 126	124,7	6 185	141,4	
GOUSSAINVILLE	30 784	85 456	85 352	6 868	119,6	6 934	127,3	
GROSLAY	8 597	24 635	24 624	1947	29,9	1 952	31,6	
LOUVRES	10 557	30 092	29 854	2 353	45,3	2 257	48,1	
MARGENCY	2 909	9 905	9 903	499	16,6	500	17,3	
MOISSELLES	1 311	6 663	6 663	294	13	292	15,1	
MONTLIGNON	3 038	13 798	13 797	734	15,5	737	15,9	
MONTMAGNY	14 209	28 225	28 225	2 402	49,4	2 423	52,1	
MONTMORENCY	21 897	64 560	64 400	5 183	130,5	5 241	139,5	
MONTSOULT	3 593	15 272	15 272	931	21,7	933	22,6	
PISCOP	739	5 081	5 081	133	3,2	134	4,1	
PUISEUX-EN-FRANCE	3 575	14 324	14 077	1 027	16,3	1 018	17,2	
ROISSY-EN-FRANCE	2 884	17 985	17 603	445	64,8	435	76,8	
SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	14 953	27 128	26 833	2 122	52,4	2 150	57,1	
SAINT-GRATIEN	21 060	41 118	40 981	5 395	100,2	5 436	105,2	
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	2 761	7 368	7 368	417	9,2	420	9,6	
SANNOIS	26 821	54 449	54 292	5 147	90,4	5 166	96,7	
SARCELLES	59 063	83 551	83 607	14 337	134	14 434	143,1	
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	18 406	50 194	50 061	4 554	95,5	4 575	101,8	
LE THILLAY	4 555	17 218	17 326	792	19,1	795	20,9	
VILLAINES-SOUS-BOIS	789	3 541	3 541	162	3,1	163	3,4	
VILLIERS-ADAM	872	5 944	5 944	191	4	191	4	
VILLIERS-LE-BEL	28 157	44 770	44 770	6 371	83,7	6 448	93,4	
TOTAL	598 892	1348 757	1 345 109	135 795	2 544,8	136 743	2 751,7	
TOTAL	5 628 335	9 463 164	9 434 481	1 182 657	24 696,1	1 195 021	26 449,6	

^{*} Le total regroupe tous les types de clients. T1 : usage cuisine. T2 : chauffage domestique, écoles. T3 : PME-PMI, piscines, groupes scolaires. T4 : industriels. TP : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution.



— GROUPEMENT DE COMMANDES

MARCHÉ 2019-2022 - LISTE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

BAILLEURS SOCIAUX (28)

AB Habitat

Alfi

Antin Résidences

Coopérer pour Habiter

Essonne Habitat

IDF Habitat

Logial-OPH

MC Habitat-Office public

de l'habitat

Meaux Habitat

Opaly

OPH d'Aubervilliers

OPH de Bobigny

OPH de Bondy Habitat

OPH de Drancy

OPH Montreuillois

OPH de Puteaux

OPH de Romainville

OPH Seine-Ouest Habitat

OPH 77 Seine-et-Marne

SAIEM du Fond des Groux

Sceaux Bourg-la-Reine Habitat

Sem La Garenne-Colombes

Val Parisis Habitat

Valophis-Sarépa

Valophis Habitat-OPH

Val-de-Marne

Valophis La Chaumière IDF

CCAS (19)

Chilly-Mazarin

Créteil

Eaubonne

Épinay-sur-Orge

Levallois-Perret

Les Lilas

Mandres-les-Roses

Nogent-sur-Marne

Orsay

Pontault-Combault

Rosny-sous-Bois

Saint-Maur-des-Fossés

Savigny-sur-Orge

Sceaux

Versailles

Le Vésinet

Ville-d'Avray

Vitry-sur-Seine

Viry-Châtillon

CAISSE DES ÉCOLES (1)

Paris 15e

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT (62)

Aimé Césaire, Villejuif Albert Camus, Le Plessis-Trévise Albert Cron. Le Kremlin-Bicêtre Albert Schweitzer. Créteil

Blaise Cendrars, Boissy-Saint-Léger Camille Pissarro, La Varenne-Saint-

Hilaire

Clément Guyard, Créteil Daniel Féry, Limeil-Brévannes Danielle Casanova, Vitry-sur-Seine Delattre, Le Perreux-sur-Marne

Dorval, Orly

Du Fort, Sucy-en-Brie

Du Parc, Sucy-en-Brie

Dulcie September, Arcueil

Edmond Nocard, Saint-Maurice Elsa Triolet, Champigny-sur-Marne

Émile Zola, Choisy-le-Roi Fernande Flagon, Valenton

Francine Fromond, Fresnes François Rabelais, Saint-Maur-

des-Fossés

François Rabelais, Vitry-sur-Seine Françoise Giroud, Vincennes

Georges Politzer, Ivry-sur-Seine Gustave Monod, Vitry-sur-Seine

Guy Môquet, Villejuif

Henri Barbusse, Alfortville Henri Cahn, Bry-sur-Marne

Janusz Korczak, Limeil-Brévannes

Jean Charcot, Fresnes

Jean Lurçat, Villejuif

Jean Moulin, La Queue-en-Brie

Jean Perrin, Le Kremlin-Bicêtre Jean Perrin, Vitry-sur-Seine

Jules Ferry, Joinville-le-Pont

Jules Ferry, Villeneuve-le-Roi

Jules Vallès, Vitry-sur-Seine

La Cerisaie, Charenton-le-Pont La Guinette. Villecresnes

Lakanal, Vitry-sur-Seine

Le Parc, Saint-Maur-des-Fossés Les Prunais, Villiers-sur-Marne

Louis Blanc, La Varenne-

Saint-Hilaire

Lucie Aubrac, Champignysur-Marne

Molière, Chennevières-sur-Marne

Molière, Ivry-sur-Seine

Pasteur, Créteil

Paul Bert, Cachan

Paul Klee, Thiais

Paul Langevin, Alfortville

Pierre Brossolette, Le Perreux-

sur-Marne

Pierre de Ronsard, Saint-Maur-

des-Fossés

Pierre et Marie Curie, Villiers-sur-

Marne

Plaisance, Créteil

Rol-Tanguy, Champigny-sur-Marne Roland Garros, Villeneuve-Saint-

Georges

Saint-Exupéry, Ormesson-sur-

Marne

Simone de Beauvoir, Créteil

Simone Veil. Mandres-les-Roses Victor Duruy, Fontenay-sous-Bois

Victor Hugo, Créteil

Watteau, Nogent-sur-Marne

Willy Ronis, Champigny-sur-Marne

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX, COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATIONS ET **DE COMMUNES (20)**

CA Cergy-Pontoise

CA Paris-Saclay

CA de Saint-Quentin-en-Yvelines

CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

CA Paris -Vallée de la Marne

CA Plaine Vallée

CA Roissy Pays de France

CA Val d'Europe agglomération

CA Val d'Yerres Val de Seine

CA Val Parisis

CC du Pays de Montereaux

CC du Val d'Essonne

CU Grand Paris Seine et Oise

EPT Est Ensemble

EPT Grand-Orly Seine Bièvre

EPT Grand Paris Seine Ouest

EPT Grand Paris Sud-Est Avenir

EPT Plaine Commune EPT Vallée Sud Grand Paris

Rambouillet Territoires

COMMUNES (252)

SEINE-ET-MARNE (21)

Bailly-Romainvilliers Champs-sur-Marne

Chelles Chessy Coupvray Courtry

La Grande-Paroisse Magny-le-Hongre Mitry-Mory Moissy-Cramayel

Montry Nemours Noisiel

Pontault-Combault

Salins

Savigny-le-Temple

Serris Servon Thomery Torcy

Vaires-sur-Marne

YVELINES (28)

Andrésy Bois-d'Arcy Carrières-sur-Seine La Celle-Saint-Cloud Cernay-la-Ville

Chatou

Conflans-Sainte-Honorine

Croissy-sur-Seine Fontenay-le-Fleury Guyancourt

Houilles Jouy-en-Josas

Le Chesnay-Rocquencourt

Les Loges-en-Josas Maisons-Laffitte Marly-le-Roi Maurepas Montesson

Montigny-le-Bretonneux

Orgeval Plaisir

Saint-Cyr-l'École Saint-Germain-en-Laye Vélizy-Villacoublay

Versailles Le Vésinet

Villennes-sur-Seine

Viroflay

ESSONNE (65)

Athis-Mons Avrainville Ballainvilliers

Boissy-sous-Saint-Yon

Bondoufle

Boussy-Saint-Antoine Bruyères-le-Châtel Bures-sur-Yvette Champlan Cheptainville Chilly-Mazarin

Crosne Égly

Épinay-sous-Sénart Épinay-sur-Orge

Étiolles

Évry-Courcouronnes Fontenay-les-Briis Fleury-Mérogis La Ferté-Alais Gif-sur-Yvette Gometz-le-Châtel

Grigny Igny Itteville

Janville-sur-Juine Juvisy-sur-Orge

Lardy
Limours
Linas
Lisses
Longjumeau
Longpont-sur-Orge
Marcoussis

Marolles-en-Hurepoix

Massy Milly-la-Forêt Montlhéry Morangis

Morigny-Champigny

La Norville Nozay Ollainville Orsay

Paray-Vieille-Poste Quincy-sous-Sénart

Ris-Orangis Saclay

Saint-Germain-lès-Arpajon Saint-Pierre-du-Perray

Saint-Yon

Saulx-les-Chartreux Savigny-sur-Orge Soisy-sur-Seine Les Ulis

Varennes-Jarcy Verrières-le-Buisson Villabé
La Ville-du-Bois
Villebon-sur-Yvette
Villemoisson-sur-Orge
Villiers-sur-Orge
Viry-Châtillon
Wissous
Yerres

HAUTS-DE-SEINE (35)

Antony

Asnières-sur-Seine

Bagneux Bois-Colombes Boulogne-Billancourt Bourg-la-Reine Châtenay-Malabry

Châtillon Chaville Clamart Colombes Courbevoie

Fontenay-aux-Roses

Garches Gennevilliers

La Garenne-Colombes Issy-les-Moulineaux Levallois-Perret

Malakoff

Marnes-la-Coquette Meudon

Montrouge
Nanterre
Neuilly-sur-Seine
Le Plessis-Robinson
Puteaux

Rueil-Malmaison Saint-Cloud Sceaux Sèvres Suresnes Vanves Vaucresson Ville-d'Avray

Villeneuve-la-Garenne



— GROUPEMENT DE COMMANDES

MARCHÉ 2019-2022 - LISTE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2020 (SUITE) -

SEINE-SAINT-DENIS (29)

Aubervilliers Aulnay-sous-Bois Le Blanc-Mesnil Le Bourget Coubron Clichy-sous-Bois

Drancy Dugny

Gournay-sur-Marne L'Île-Saint-Denis Les Lilas

Livry-Gargan Montfermeil Neuilly-Plaisance Noisy-le-Grand Noisy-le-Sec

Les Pavillons-sous-Bois Pierrefitte-sur-Seine Le Pré-Saint-Gervais

Le Raincy Romainville Rosny-sous-Bois Saint-Denis Saint-Ouen Sevran Stains Vaujours Villemomble Villetaneuse

VAL-DE-MARNE (38)

Ablon-sur-Seine Alfortville Arcueil

Boissy-Saint-Léger Bonneuil-sur-Marne Bru-sur-Marne

Cachan

Charenton-le-Pont Chennevières-sur-Marne

Chevilly-Larue Créteil

Fontenay-sous-Bois

Fresnes Gentillu

L'Häu-les-Roses Ivry-sur-Seine Joinville-le-Pont Le Kremlin-Bicêtre Limeil-Brévannes

Maisons-Alfort Mandres-les-Roses Marolles-en-Brie

Orly

Ormesson-sur-Marne Périgny-sur-Yerres Le Perreux-sur-Marne

Runais Saint-Mandé

Saint-Maur-des-Fossés

Saint-Maurice Thiais Valenton Villejuif

Villeneuve-le-Roi

Villeneuve-Saint-Georges

Villiers-sur-Marne Vincennes Vitry-sur-Seine

VAL-D'OISE (37)

Andilly Argenteuil Baillet-en-France Belloy-en-France Bouffémont

Cergy

Cormeilles-en-Parisis

Deuil-la-Barre Domont Eaubonne Écouen

Enghien-les-Bains Éragny-sur-Oise Fontenay-en-Parisis

Garges-lès-Gonesse

Gonesse Groslay Louvres Margency Montlignon Montmagny Montsoult Piscop

Puiseux-en-France Roissy-en-France Saint-Brice-sous-Forêt Saint-Martin-du-Tertre

Sannois Sarcelles

Soisy-sous-Montmorency

Survilliers

Taverny Le Thillay Vauréal Villaines-sous-Bois Villiers-le-Bel

CONSEILS **DÉPARTEMENTAUX (5)**

Yvelines Essonne Hauts-de-Seine Val-de-Marne Val-d'Oise

CONSEIL RÉGIONAL (1)

Île-de-France

EPCI SANS FISCALITÉ PROPRE (19)

Cimetière intercommunal

des Joncherolles

Semaer (groupe Semardel) Cimetière intercommunal

de Valenton Rived Sidoresto Sigeif

Siom de la vallée de Chevreuse

SIPS 75/93 SIRESCO

Sivom de La Boucle

Sivos des communes de Forges et de La Grande Paroisse

Sivu Co.cli.co Sivuresc

Syndicat intercommunal de Champlan et Longjumeau Syndicat intercommunal

de Montsoult

Syndicat intercommunal du collège

Crosne Yerres

Syndicat intercommunal de la

région de Montlhéry

Syndicat intercommunal de la piscine de Saint-Germain-en-Laye Syndicat mixte de la vallée de

l'Orge

ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ (44)

Blanchisserie inter-hospitalière de Saint-Germain-en-Laye Cash de Nanterre Centre de gérontologie Les Aulnettes Centre départemental Enfants et Familles Centre hospitalier d'Arpajon Centre hospitalier de La Mauldre Centre hospitalier Léon Binet Centre hospitalier des Quatre Villes Centre hospitalier de Rambouillet Centre hospitalier Roger Prévot Centre hospitalier Stell Centre hospitalier Sud Essonne Centre hospitalier Sud francilien Centre hospitalier de Versailles Centre hospitalier du Vexin CHI de Jouarre CHI de Meulan Les Mureaux Ehpad Amodru **Ehpad Arthur Vernes** Ehpad Au coin du feu Ehpad d'Ablis Ehpad de Crécy-la-Chapelle Ehpad Gaston Monmousseau Ehpad Hautefeuille Ehpad La Forêt de Séquigny Ehpad La Pie voleuse Ehpad Le Marais Ehpad Lumières d'automne Ehpad public Richard Ehpad public Val-de-Marne Ehpad Sainte-Émilie Établissement médico-social public La Chocolatière

Établissement public de santé Érasme Établissement public de santé de Ville-Évrard Établissement gérontologique de Tournan Grand Hôpital de l'Est francilien Groupe hospitalier Carnelle Portes de l'Oise Hôpital de Houdan Hôpital de Mantes-la-Jolie Hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion Institut Le Val Mandé La Seigneurie Les Abondances Sega (service public essonnien Grand Âge)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (16)

Centre international d'études pédagogiques Château de Fontainebleau Eau de Paris École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (Fémis) EPCC Théâtre Sénart Esat Marsoulan La Ferme du Buisson La Scène Watteau SDIS de l'Essonne SDIS du Val-d'Oise SDIS des Yvelines Sivom de la région de Chevreuse Université Évry Val-d'Essonne Université de Cergy-Pontoise Université d'Orsay Paris-Sud Université Paris-Nanterre

ORGANISMES PRIVÉS (9)

ACPPAV
Aforp
CFA de la pharmacie (ACPPP)
Chambre syndicale
des fleuristes IDF - École de Paris
Faculté des métiers de l'Essonne
FCMB - ECAP IDF
Fédération nationale des
collectivités concédantes et régies
(FNCCR)
IFPM
Immobilier Diffusion-Copropriété
du 64 bis, rue de Monceau

SEM (1)

SEM Cinéma des 7 Mares

Conception graphique : Kazoar • Réalisation : Sigeif. Illustrations : Nando (pages 63, 65, 78, 93)

Crédits photographiques :

Pages 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16,17, 18, 22, 23, 32, 36, 38, 39, 44, 45, 49, 52, 82, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 92, 96, 100, 101, 109, 112, 119, 120, 122, 128, 129: Shutterstock
Pages 21, 26, 28, 30, 635, 38, 66, 73, 96, 104, 106, 110, 111, 113, 115, 118, 119, 122, 123, 128: DR/Sigeif

Pages 22, 24, 25, 29, 78, 124, 125, 130: Patrice Diaz

Pages: 34, 37, 47, 50, 51, 59, 63, 69, 105: GRDF médiathèque • Pages: 32, 69, 73, 76: Enedis

ISSN 2551-9158

Imprimé en France sur du papier provenant de forêts gérées selon des principes conformes aux normes environnementales.



SERVICE PUBLIC DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ ET DES ÉNERGIES LOCALES EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau 75008 Paris Téléphone + (0)1 44 13 92 44

www.sigeif.fr